VENDREDI 20 JUIN 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1839
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

ENCOURAGER TOUTES LES VOCATIONS,
ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS AGRICOLES.
#ENSEMBLEONYARRIVERA
06/2025 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI.

Se relever d'un orage dévastateur



Une fois de plus, l'agriculture locale paye cher son exposition aux aléas climatiques violents : Terres de Bourgogne revient sur la situation dans laquelle se trouve un éleveur de volailles du Châtillonnais dont les bâtiments ont été lourdement endommagés par le violent orage de la nuit du 14 au 15 juin. L'éleveur a aussi perdu une grosse partie de ses poussins. Il est maintenant plongé dans l'éprouvant « marathon » administratif, assurantiel et économique, afin de tenter de s'en sortir.

PAGE 03



P.04
ACTUALITÉS
Moissons 2025 // C'est parti en Côte d'Or !



P.09
PRODUCTIONS *Élevage*
Prédation // Agir contre les attaques de loup



P.12
DOSSIER *Équipements*
Bâtiments agricoles // Seconde partie

Ets BUCHEZ
MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Luzy - Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.etsbuchez.fr





FINANCEMENT 5 CAMPAGNES À 0 %
jusqu'au 30/06/2025
*sous réserves d'acceptation du dossier
RÉSERVEZ VOTRE DÉMO
KUHN



// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 MOISSONS 2025 : C'EST PARTI !

.05 INSTALLATION : TRAVAIL, FAMILLE, SIMPLICITÉ

.06 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE D'OR : LES RÉPONSES DU PRÉFET

ACTUALITÉ // RÉGION

.07 LAIT : LE CIL BFC-EST VEUT BATTRE EN BRÈCHE LES IDÉES REÇUES

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.08 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SICAGEMAC : UN AVENIR À CONSTRUIRE ENSEMBLE

.09 PRÉDATION : AGIR CONTRE LES ATTAQUES DE LOUP

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 RÉCOLTE DES PROTÉAGINEUX : ANTICIPER POUR ÉVITER LES DIFFICULTÉS

.11 MOUTARDE : LE VERDICT VA TOMBER

DOSSIER //

.12 SPÉCIAL BÂTIMENTS, PARTIE 2

RURALITÉ // TERRITOIRES // SOCIAL // SANTÉ

.18 FÊTE DE LA CHASSE : REVENIR SUR LES TRACES DU PASSÉ

.19 PLACE DE LA FEMME EN AGRICULTURE : ENCORE BEAUCOUP À FAIRE

.20 EXPÉRIENCE : COMMENT VIVRE SOUS UNE TEMPÉRATURE DE 50 °C ?

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 ÉQUIPEMENTS

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 À QUENNE : L'ÉCO MUSÉE DE LA VIGNE ET DU VIN A OUVERT SES PORTES !

.32 LIVRE : CORINNE FAUCONNET, CONTEUSE DES « EMPICASSÉS »



// LE DESSIN

// EN BREF

Biogaz/foncier Vers un rejet du PJL Simplification à l'Assemblée nationale

Les députés du groupe macroniste Ensemble pour la République (EPR) ont choisi, le 15 juin lors d'une réunion, de voter le 17 juin contre le projet de loi de « simplification » qui prévoit notamment la suppression des zones à faibles émissions (ZFE), a indiqué à l'AFP un participant. *« Les députés du groupe ont convenu de voter contre »*, a expliqué cette source à l'issue d'une réunion de plus d'une heure, estimant que le texte est *« assez éloigné, voire régressif, par rapport à la version initiale »* présentée par Gabriel Attal lorsqu'il était encore à Matignon. La veille, Les Républicains et le Rassemblement national ont notamment fait adopter la suppression des ZFE, avec des voix du bloc central et de la France insoumise, opposées à la façon dont ce dispositif est appliqué sur le territoire. Outre la suppression des ZFE, la dernière version du projet de loi entérine également un net recul du zéro artificialisation nette (ZAN), autre marqueur du premier quinquennat Macron, censé lutter contre la bétonisation des sols. Il y a une semaine, le chef de l'État, dans la presse régionale et sur France 2, a exhorté le gouvernement à *« maintenir »* le cap sur l'écologie.

Entraves/pesticides Vers un retrait pur et simple de l'article consacré à l'Anses

En vue de la commission mixte paritaire le 30 juin, les rapporteurs de la proposition de loi (PPL) Entraves se sont réunis la semaine dernière, pour un premier round de négociation au cours duquel ils ont notamment convenu de supprimer l'article 2 dédié au rôle de l'Anses dans la délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM) de pesticides, apprend-on le 16 juin auprès de Julien Dive, député Les Républicains (LR) et rapporteur pour la commission des affaires économiques. Une telle décision n'empêchera pas le gouvernement d'instaurer par voie réglementaire une priorisation des dossiers, comme évoqué par le ministère de la Transition écologique. Les discussions se poursuivent concernant la réautorisation de l'acétamipride, les rapporteurs du Sénat demandant notamment que la période choisie de trois ans pour la durée de dérogation soit renouvelable, et que des assouplissements soient accordés sur les cultures qui suivent celle traitée.

Céréales La récolte de l'UE revue à la hausse

Dans ses nouvelles prévisions, publiées le 11 juin, le Coceral (commerce européen des grains) revoit à la hausse ses estimations de récolte céréalière pour 2025, dans l'UE à 27 plus le Royaume-Uni, à 300,7 millions de tonnes contre 296,1 Mt prévues en mars (et 279,6 Mt récoltées en 2024). La production de blé tendre devrait s'établir à 143,1 Mt (137,2 Mt en mars et 126,3 Mt et l'an dernier) à la faveur de conditions météorologiques favorables pour l'Europe du Sud-Est, l'Espagne et la France. La récolte de maïs est par contre revue à la baisse à 60,6 Mt contre 63,3 Mt en mars (mais 59,7 Mt en 2024). Un recul dû à la baisse des superficies ensemencées (au profit du tournesol). La récolte de colza devrait aussi se redresser, passant de 17,9 Mt l'an dernier à 20 Mt (inchangé par rapport à mars), *« principalement grâce au retour à un rythme de semis normal en Roumanie et en Bulgarie et à une amélioration des rendements en France et en Allemagne »*.

Salariés La FNSEA seule organisation représentative des employeurs agricoles

Dans un communiqué du 13 juin, la FNSEA annonce avoir été une nouvelle fois reconnue comme unique organisation représentative des employeurs de la branche de la production agricole, des Cuma et des parcs zoologiques privés ouverts au public. Le syndicat assure qu'un arrêté devrait paraître prochainement le confirmant. La FNSEA représentera les employeurs dans les instances de l'emploi, animera le dialogue social à l'échelle nationale et territoriale, et *« portera la voix des entreprises agricoles pour défendre leur compétitivité et favoriser le recrutement ainsi que la fidélisation des salariés »*. Pour mémoire, pour accéder à la représentativité patronale, un syndicat doit déjà se porter candidat et doit respecter un certain nombre de critères inclus dans le Code du travail (audience, indépendance, transparence financière, implantation géographique…). Ces critères sont vérifiés par le ministère du Travail suite à l'avis du Haut conseil du dialogue social.

// EN IMAGE

États-Unis Deux Chinois accusés d'« agriterrorisme »



DR

Selon nos confrères du quotidien *The Guardian*, deux scientifiques chinois Yunqing Jian, 33 ans, et Zunyong Liu, 34 ans, sont accusés d'avoir fait entrer illégalement sur le sol américain des échantillons de Fusarium graminearum. Ils ont été inculpés *« de conspiration, de contrebande, de fausses déclarations et de fraude aux visas »*. Le Fusarium graminearum est un champignon pathogène qui infecte principalement les céréales (blé, orge, maïs, triticale, avoine…) et peut entraîner d'importantes pertes de récolte et donc de pertes économiques pour les agriculteurs. Il est également dangereux pour la santé animale et humaine car il provoque des vomissements, des lésions hépatiques ainsi que des anomalies de la reproduction autant chez l'homme que le bétail. C'est une *« potentielle arme d'agriterrorisme »*, a indiqué le ministère américain de la justice. Le FBI a indiqué que les autorités avaient trouvé sur le téléphone de Zunyong Liu un article scientifique intitulé *« Plant-Pathogen Warfare under Changing Climate Conditions »* (Guerre des plantes et des agents pathogènes dans des conditions climatiques changeantes). Zunyong Liu avait déjà été renvoyé en Chine en juillet 2024 après une fausse déclaration, a indiqué le FBI.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ORAGE DU WEEK-END DERNIER

21

La tempête lui arrache son poulailler

Eddy Girot, éleveur avicole à Chaumont-le-Bois en Côte-d'Or, a vu son outil de travail réduit à néant dans la nuit du 14 au 15 juin.



Les images parlent d'elles-mêmes.



Les deux trackers solaires sont détruits. Le second est toujours debout, mais déformé.

Le Châtillonnais, les orages ne l'épargnent que très rarement. Le week-end dernier, le vent et la grêle ont eu raison d'un poulailler ou plutôt, de deux poulaillers appartenant à un éleveur de Chaumont-le-Bois. Nous avons rencontré Eddy Girot, le Côte-d'orien concerné, au lendemain du sinistre. Cet homme de 34 ans installé en 2020 redoutait justement cet orage : *« Comme tous les autres, d'ailleurs… Dans ces cas-là, on craint pour nos animaux. Une coupure d'électricité, une défaillance électrique, un problème d'alimentation en eau, en nourriture ou pire, du gaz… Tout est à redouter, ce type d'aléa peut mettre à mal la santé et même la vie de nos volailles. Cet orage, on en entendait parler depuis plusieurs jours, il venait de la côte ouest. Mais, de là à penser qu'il ferait autant de ravages ici… C'est incroyable, je n'ai plus rien ».*

Triste découverte

L'orage a duré environ une heure, comme le retrace Eddy Girot : *« il était un peu plus de minuit, la nuit de samedi à dimanche. J'étais chez moi, à quelques kilomètres d'ici, à Montliot-et-Courcelles. Le plus gros coup de vent ou plutôt la tempête n'a duré que quelques secondes, mais de très longues secondes ! Dès que j'ai pu sortir de ma maison, je suis bien sûr venu ici ».* Sur le trajet, en se rapprochant de ses bâtiments, l'éleveur aperçoit l'un de ses deux trackers photovoltaïques à terre : *« c'est la première chose que j'ai vue. J'ai réussi à le voir de loin car les éclairs étaient nombreux, c'était un peu comme s'il faisait jour… Ces deux trackers sont installés depuis deux ans et couvrent la quasi-intégralité des besoins électriques de mon élevage. En réalité, même le second était fichu ».* En se rapprochant encore plus de ses poulaillers, Eddy Girot devine les portes de son premier bâtiment : *« elles étaient ouvertes, des poussins sortaient sous ce déluge. Je me suis dépêché de les refermer tant bien que mal. Ce n'était rien par rapport à ce que j'allais voir par la suite, dans le second poulailler, où il manquait carrément la moitié du toit, tout s'était envolé! ».* Que faire en premier, dans ces cas-là ? *« J'ai mis en sécurité l'installation en coupant l'électricité et le gaz afin d'éviter que la situation ne s'aggrave davantage. Pour le bâtiment sans le toit, il n'y avait rien à faire. Pour le moins endommagé, je me suis aperçu que tout était fichu là aussi, les tôles étaient déformées, il pleuvait à l'intérieur, il n'y avait plus rien de viable ».*

Tout va très vite

Eddy Girot contacte les pompiers qui arrivent très rapidement sur place : *« l'explosion de la cuve de gaz était redoutée, ils ont mis en sécurité le site en coupant tous les fluides comme j'avais commencé à le faire. J'ai aussi contacté mon assureur. Plein de choses se passent en quelques minutes seulement, c'est la panique, forcément. Les toits des poulaillers étaient pourtant en forme de dômes : on aurait pu croire qu'ils étaient peu sensibles à la prise au vent, mais finalement non ! En fait, ce ne sont pas les grêlons qui ont posé problème, mais bien le vent. Les silos ont même bougé de place ».* Après une nuit blanche, l'éleveur a passé son dimanche avec beaucoup d'amis, de connaissances et de partenaire du para-agricole : *« un bel élan de solidarité a permis, dès le matin, de replacer un certain nombre de poussins chez des personnes équipées et avec un certain savoir-faire dans ce type d'élevage. Ensuite, il était bien trop tard pour tenter de sauver ces animaux qui n'avaient que six jours. Je remercie toutes celles et ceux qui sont venus me soutenir dans cette épreuve ».* De nombreuses démarches administratives se succèdent depuis le sinistre. Une chose est sûre : Eddy Girot n'en a pas fini avec le téléphone et l'ordinateur : *« c'est une étape obligatoire si je veux m'en relever. J'ai aussi contacté ma banque pour trouver des arrangements financiers. En effet, la production va être stoppée un bon moment et je ne pourrai plus rembourser mes emprunts. Mes deux bâtiments de 1 200 m² ont 35 ans d'ancienneté et ne se font plus, je ne sais pas ce que cela va donner ».*

AG

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr



Chacun des deux bâtiments contenait 20 000 poulets, seuls 5 000 ont pu être sauvés.



Les débris du toit se sont retrouvés dans un champ, 50 mètres plus loin.

EUROMASTER

Nos spécialistes agricoles



Sylvio Bove
Agence de St Apollinaire
06 42 06 44 60



Cyril Salmon
Agence de Nevers
06 77 03 95 77



Julien Thomas
Agences de Sens & Auxerre
06 84 19 80 31

Notre métier, vous conseiller !

Intervention 7 j/7, 24 h/24 pendant les périodes de récoltes, moissons, vendanges.

// MOISSONS 2025

C'est parti pour la Côte d'Or !

Sauf erreur de notre part, le premier champ moissonné en Côte-d'Or l'a été mardi après-midi à Levernois, à côté de Beaune.



Benoît Cotétidot et son fils Guillaume, le 17 juin, ravis des conditions de récolte.

Ça y est, la saison est lancée. Comme à peu près tous les ans, les premières moissonneuses en action, dans le 21, ont été localisées dans le secteur de Beaune. Mardi 17 juin à Levernois, la machine du Gaec Cotétidot était opérationnelle dans un champ d'orge, en variété Étincel, semé le 8 octobre. *« Il était temps d'y aller. Avec l'orage du week-end dernier, l'orge n'était pas loin de casser ! »*, lançait Benoît Cotétidot, accompagné de Guillaume, son fils de 12 ans et de son frère Philippe, qui assurait le transport du grain. Les premières impressions étaient plutôt positives : si le rendement n'était pas connu, celui-ci se présentait *« plutôt bien »*. Philippe Cotétidot donnait de premiers chiffres sur la qualité : *« le calibrage va de 78 à 85, cela est plutôt correct, je ne m'attendais pas à ce niveau après le coup de chaud que nous avons eu. Les PS vont de 63 à 66. Nous sommes tout justes en protéines, entre 7,6 et 8,9… »*. La paille semblait être au rendez-vous, comme l'observait Benoît : *« elle sera destinée à un élevage de Molinot, comme tous les ans. En blé, il y en aura beaucoup moins »*. Le blé, justement, pourrait être la culture la plus décevant par rapport à son potentiel : *« les champs sont beaux mais il y aura peut-être de mauvaises surprises. Entre notre exploitation à Gerland et Beaune, il n'y a pas eu beaucoup de précipitations ces dernières semaines, pendant le remplissage du grain. Les blés ont blanchi, un peu trop vite ! »*. Le colza, lui, sera vraisemblablement moissonné la semaine prochaine. Une belle moisson est espérée pour limiter l'effet prix. De la qualité sera également la bienvenue pour s'assurer de retrouver des marchés.

AG

// DIJON CÉRÉALES

Tour d'horizon avant la moisson

Dijon Céréales vient d'organiser une visite d'essais à Ahuy. L'occasion d'échanger avec le président de la coopérative.

La rencontre *« Vert l'innovation »* s'est tenue la semaine dernière en périphérie dijonnaise. Les équipes *« recherche et développement »* de l'Alliance BFC ont présenté leurs travaux et expérimentations agronomiques aux adhérents en présence d'Arthur Portier (Argus Média), venu discuter des perspectives des grandes cultures. Rencontré dans l'une des allées, Didier Lenoir évoquait d'emblée un contexte particulier. *« Les marchés nous inquiètent, les prix sont extrêmement bas… Politiquement, c'est tout aussi inquiétant, il y a de la tension entre les continents. Il y a de quoi être interrogatif quand on entend les déclarations de Trump, quand on voit ce qui se passe en Russie et en Chine… L'export est compliqué, les marchés sont toujours fermés en Algérie. Sur les autres, nous sommes nombreux à vouloir y aller… Nous passons souvent derrière les Russes, qui pratiquent des prix défiant toute concurrence »*.

Du positif

Didier Lenoir se refuse néanmoins à tout catastrophisme. La première raison est d'ailleurs devant nous. *« La moisson 2025 s'annonce correcte un peu partout. À mon avis, les champs n'ont plus été aussi beaux depuis cinq ou six ans, au moins. J'exclus bien évidemment les parcelles grêlées ou qui ont connu d'autres aléas. Certains champs des plateaux ont reçu moins d'eau qu'ailleurs, mais dans la globalité, c'est prometteur pour la ferme Côte-d'Or ! La plaine est belle, cela nous rassure. La météo a été favorable aux bons moments. Si l'on tient ces champs jusqu'au bout, nous aurons du volume et, espérons-le, de la qualité. Nous pourrons être satisfaits. Avec de la qualité, nous devrions avoir plus facilement accès à des marchés qui peuvent être chahutés. Je pense notamment à des exports internes à l'Europe : les pays du nord mais aussi l'Italie et l'Espagne »*.

Ça, c'est fait

Une récolte a déjà été réalisée au sein de Dijon Céréales : celle du seigle fourrager destiné à alimenter le méthaniseur de Cérilly. *« Tout s'est très bien passé, la surface totale atteignait 4 500 ha cette année »*, souligne Didier Lenoir qui poursuit : *« les conditions de récolte ont été magnifiques, hormis tout de même quelques averses qui ont permis aux hommes et aux machines de se reposer un peu »*. Le rendement final devrait être légèrement moindre : *« la météo n'a pas été avec nous au début du cycle. Au final, il y avait des champs un peu clairs. Mais nous serons tout de même autour des 7 tMS/ha. Nous allons pouvoir continuer de travailler sereinement avec les stocks tampons mis en place pour les méthaniseurs »*. Un mot, justement sur Sécalia : *« tout va bien également, les équipes sont bien rodées, les habitudes de travail aussi. Le plein régime n'est pas encore tout à fait atteint, le processus biologique est long, mais nous nous en rapprochons »*.



Didier Lenoir évoque les marchés et les récoltes.

Même s'il est encore un peu trop tôt pour en parler, l'utilisation de digestat semble clairement porter ses fruits chez ses utilisateurs. *« Les retours que nous avons sont tous satisfaisants et particulièrement en bio. Le digestat arrive au bon moment face à l'augmentation du coût des fertilisants »*. Dijon Céréales poursuit, dans le même temps, son travail en direction de l'agrivoltaïsme : *« nous organisons beaucoup de visites sur nos deux démonstrateurs, à Verdonnet et Channay. Ce sujet intéresse énormément de monde. Le jour où tout sera validé et mis en place, l'agrivoltaïsme représentera un atout supplémentaire pour les exploitations »*.

AG

// INSTALLATION

58 Travail, famille, simplicité

Antoine Bernier, 20 ans, s'est installé dans l'exploitation familiale en avril. Plus qu'une simple reprise, son installation représente beaucoup pour lui.



Le premier souvenir lié à l'exploitation dont se rappelle Antoine est : *« les tours de voiture, toujours en famille, pour aller voir les vaches au pré... »*.

Antoine Bernier attend toujours le versement de sa DJA : *« Je ne sais même pas si je vais la recevoir un jour »*.

Le 15 avril, Antoine Bernier a rejoint la ferme familiale, comme il le détaille : *« j'ai repris la structure de mon oncle Bernard et, avec mon père, Patrick, nous avons créé le Gaec de l'Andrage (Virot à Verneuil) pour mutualiser certains éléments »*. Pour Antoine, cette structure juridique était quasiment indispensable : *« Cela réduit grandement le montant du capital à investir pour moi, notamment pour le matériel. C'est très clairement une épine du pied en moins. D'ailleurs, sans le soutien familial reçu pour mon installation, je ne sais pas comment j'aurais fait »*. En effet, outre l'alliance avec son père, il pointe l'aide de sa mère, Véronique (54 ans, secrétaire de mairie), concernant la partie administrative : *« elle ne fait pas partie de la société agricole mais s'investit depuis des années bénévolement. Avec elle, j'apprends à faire mes armes car tout ce volet administratif est très lourd au quotidien et on ne s'y attend pas… »*.

Le mur de la réalité

Sur cet élément, il réagit : *« En tant que jeune installé, nous nous prenons la réalité en plein visage, car nous ne sommes pas préparés à tout ce qui nous attend. En effet, l'idée du métier que l'on se fait durant nos études – pour ma part un Bac STAV et BTS ACSE - est bien différente du quotidien sur le terrain. À mon sens, outre les compétences indispensables (polyvalence notamment), il faut savoir penser à tout, tout le temps. Dans les premiers temps, cela est très compliqué, d'où l'importance d'avoir un soutien. Pour le moment, je n'ai pas assez de recul pour savoir si ma manière de procéder est la bonne, mais clairement, je dois encore continuer à prendre mes marques »*. Passionné par la profession depuis son enfance, il apprécie particulièrement la technicité de son métier, mais explique : *« S'installer à 20 ans est à la fois un handicap et un atout. J'ai l'avantage d'avoir le dynamisme de la jeunesse, mais j'aurais aimé voir d'autres choses avant de m'installer. J'ai été employé au service de remplacement durant l'été 2024 et j'ai grandement apprécié. Je pense qu'il faut découvrir d'autres horizons, et pas uniquement dans le monde agricole. Pour ma part, j'aurai aimé travailler dans l'artisanat, car j'aime entrevoir le regard des autres sur le monde. Pour moi, ces interactions sont enrichissantes, même si nous n'avons pas la même vision. Je suis persuadé que des divergences émergent toujours de nouvelles questions sur notre propre métier et permettent de nous remettre en question pour évoluer »*. Sans esquisser une once de regret pour son installation car *« cela permet de faire perdurer la ferme familiale »*, il conseille aux hésitants : *« Faites-vous confiance, en construisant votre projet. Certes, toutes les démarches sont longues et fastidieuses, mais, au final, une fois installés, nous sommes libres, ce qui n'a pas de prix »*. Si pour lui la passion du métier rime donc avec réflexion et maturité, il ajoute en souriant : *« il faut aussi être un peu intrépide, car parfois un chef d'exploitation doit choisir entre la peste et le choléra. En somme, il faut trouver un équilibre »*.

L'oasis de l'avenir

Si Antoine n'a pas tout à fait trouvé ce fameux équilibre, il continue de bourgeonner d'idées : *« Il faut ramener de la valeur ajoutée dans nos structures car ce levier les rendra transmissibles peu importe leur taille »*. Pour rappel, le Gaec est composé de 295 ha environ dont 100 ha de cultures (colza, blé, orge, tournesol, maïs, trèfle, luzerne), 170 mères Charolaises non inscrites, avec engraissement de la quasi-totalité de la voie femelles. Ainsi, outre l'engraissement, Antoine évoque un autre point pour attirer cette fameuse valeur ajoutée : *« J'aimerais pouvoir stocker une partie des céréales en hiver afin de les valoriser au mieux et pourquoi pas, à terme, mettre en place un débouché pour faire de la farine »*. En parallèle, il développe un autre pan : *« J'apprécierai que l'on revienne à une certaine logique. Par exemple, j'ai des parcelles ayant un système d'irrigation pour les auges. Installé il y a des années, ce système est aujourd'hui inutilisable car nous n'avons pas les autorisations pour pomper la source. Dans le futur, je voudrais qu'on nous fasse confiance de temps en temps, car nous n'avons pas l'intention de détruire notre environnement bien au contraire ! Pour ma part, je veux utiliser ce qu'il y a sur place afin d'aboutir à une production viable et pérenne dans le temps, comme mon grand-père Roland le faisait déjà sur sa propre ferme il y a longtemps »*. Il conclut : *« L'agriculture a un avenir même s'il est encore un peu flou. À mon échelle, je vois que sur une dizaine de cousins, trois s'installent cette année, et peut-être que d'autres suivront (à l'image de mes deux sœurs : Constance, 26 ans, et Mathilde, 28 ans, qui pourraient potentiellement rejoindre le Gaec un jour.) Nous avons tous l'agriculture dans le sang, mais un peu de simplicité pour toutes les démarches serait la bienvenue »*.

Chloé Monget

// NOUVELLE RECRUE

58 Gestionnaire de paie GED et SR 58

Vanessa Rault, 35 ans, a été embauchée comme gestionnaire de paie du Groupement d'employeurs (GED) et du Service de Remplacement (SR) de la Nièvre. Née dans la Nièvre, elle affectionne particulièrement ce département : *« je m'y sens bien partout car il est très familial »*. Plus en détail, elle revient sur son parcours : *« L'année dernière, je souhaitais trouver une nouvelle voie professionnelle et ce nouveau poste est à la croisée de ce que j'apprécie : le cadre de la réglementation, le contact humain et l'agriculture »*. Elle poursuit : *« Mes différentes expériences ont forgé ma persévérance et mon dynamisme pour mener à bien mes tâches. En effet, j'ai été préparatrice en pharmacie, animatrice du CDJA, de l'IGP Charolais de Bourgogne, et commerçante. Pour tous ces postes, il faut être rigoureuse et assidue ; des qualités indispensables pour être gestionnaire de paie »*. Pour elle, ce dernier comporte aussi d'autres facettes : *« pour le GED, mes missions permettent de simplifier la vie des exploitants d'un point de vue administratif et pour le SR, outre la simplification, il y a un véritable soutien qui est apporté aux agriculteurs nous sollicitant ce service »*.

Chloé Monget

Plus de renseignements : 03 86 93 40 27 (GED), 03 86 93 40 93 (SR).



Vanessa Rault est passionnée de moto-cross et de rugby.



TRIAGE ET TRAITEMENT
DE SEMENCES à la FERME

Pas besoin
de votre électricité !

ÉBARBEUSE

EFC SEMENCES
03 80 37 23 40
contact@efcsemences.fr

Agrément N° BO 10763 Application en prestation de service de produits phytosanitaires



// CHAMBRE D'AGRICULTURE

21 Les réponses du préfet

Les membres de la session de Chambre ont interrogé Paul Mourier sur plusieurs sujets.



Denis Thomas, vice-président du Conseil départemental, Jacques de Loisy, président de la Chambre d'agriculture et Paul Mourier, préfet.

Le 10 juin, c'était jour de session pour les élus de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, qui étaient réunis au lycée viticole de Beaune. Chaque service a présenté sa feuille de route pour les six prochaines années. La filière viticole était à l'honneur et a fait l'objet d'une présentation. Et comme à chaque session, le préfet a été interrogé sur bien des problématiques. Nous résumerons ici plusieurs de ses réponses.

Loup, ça chauffe ?

Face la prédation, que faire, comment réagir, dans un contexte où un éleveur bourguignon vient d'annoncer sa décision d'arrêter les *« moutons »* suite à une multitude d'attaques. *« Cette situation est humainement et psychologiquement insupportable »*, reconnaît Paul Mourier, *« aujourd'hui, le mot d'ordre est toujours de se protéger au mieux. Le plan national de protection du loup, nous n'avons pas encore la possibilité d'en sortir… Il faut le savoir : quand des préfets tentent de favoriser des tirs, ils se font envoyer au pénal par des associations comme cela a été récemment le cas en Haute-Marne… Ce dossier laisse peu de marge d'appréciation. Personnellement, j'ai écrit aux plus hautes autorités pour rappeler que ce plan loup, conçu il y a 20 ou 30 ans pour les zones montagnes, est inadapté aux plaines et aux bocages »*. Le haut fonctionnaire a laissé entendre qu'une évolution réglementaire allait/pouvait prochainement intervenir et laisser place à davantage de *« possibilités »*. Du côté du monde de l'élevage, on a vraiment hâte que ça bouge…

Attention la tub'

Le préfet a répondu à une intervention de Jean-Luc Chevalier, président du GDS21, sur la tuberculose bovine. La maladie inquiète de nouveau : quatre foyers ont été recensés cette année alors qu'un seul l'avait été lors de la dernière campagne. Paul Mourier, devant cette situation *« très inquiétante »*, notamment dans la vallée de l'Ouche où des animaux sauvages sont également retrouvés positifs, envisage de réunir tous les acteurs pour prendre des décisions. Le préfet a regretté *« qu'une poignée d'éleveurs ne soient pas au niveau »* par rapport à la prophylaxie : *« ils peuvent faire courir un risque à l'ensemble de la filière. Nous devons réagir »*. Toujours dans les dossiers sanitaires, plus de 2000 dossiers d'indemnisations FCO ont été reçus à l'échelle de la région : *« ces derniers sont en train d'être travaillés, ils ne sont pas tous instruits. Les financements vont accompagner un certain nombre d'éleveurs. Sur le futur maintien ou non de ces fonds de soutien, je n'ai pas d'élément précis à vous transmettre, mais je ne vois pas le ministère stopper ses efforts si les problèmes persistent »*.

Eau et énergie

Concernant l'énergie solaire, des réseaux ne sont pas toujours pleinement dimensionnés pour recevoir toute l'électricité injectée. Paul Mourier se dit prêt à présider une réunion avec les opérateurs pour *« poser le problème sur la table »* : *« nous devons avoir un plan précis pour les années à venir. Nous devons aussi déterminer les exploitations qui ont le plus besoin d'être raccordées, pour que priorité leur soit donnée. Des travaux sont en cours sur le sujet »*. Le dossier de l'eau était aussi à l'ordre du jour pour : *« c'est même une priorité. Concernant le projet de la profession agricole d'avoir une retenue d'eau pour commune, l'État fera des propositions, nos projets devraient se rejoindre. Nos services sont mobilisés sur cette thématique. Je serai d'ailleurs présent à votre conférence sur l'eau le 26 septembre »*.

AG

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 Tour d'horizon de l'agriculture icaunaise

Jeudi 5 juin, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne a fait le point sur la situation agricole dans l'Yonne.

« L'Yonne a rejoint la liste des départements placés sous vigilance sécheresse le 27 mai. Jusqu'à présent, l'état d'avancement des cultures était jugé plutôt bon, mais les craintes quant au manque de pluie progressent. À cette période, l'ensoleillement enregistré était de 50 % supérieur à celui de 2024 », déclare Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne au cours de la session du jeudi 5 juin.

Côté viticulture, aux côtés de Gilles Abry, conseiller départemental, Jean-Baptiste Thibault, 1er vice-président de la Chambre d'agriculture, ainsi que Manuella Ines ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État (DDT), le président de la Chambre poursuit son discours. *« Nous constatons malheureusement une extension de la zone concernée par la flavescence dorée en Bourgogne et notamment dans l'Yonne. Ainsi, l'ensemble du vignoble est sous surveillance et 9 communes sont classées cette année en zone de traitement obligatoire(1) »*, exprime-t-il sur la production, tandis que pour la commercialisation, le constat est plus positif. *« Le cours du chablis affiche une progression de 36 % sur un an, tandis que le bourgogne blanc recule plus modérément »*, déclare-t-il. Le président rappelle tout de même le contexte économique mondial tendu. *« Les droits de douane actuels pour l'UE sont temporairement redescendus à 10 %, en attente des décisions qui seront prises en juillet. La filière reste sur le qui-vive, alors que les États-Unis représentent le 1er marché à l'export des vins bourguignons »*, ajoute Arnaud Delestre.

Les grandes cultures : entre météo et baisse des cours

La vigilance sécheresse annoncée par le préfet, depuis le mois de mai impacte considérablement les cultures. *« Nous espérons des pluies prochaines pour contrer cette relative mauvaise implantation des cultures »*, confie le président de la Chambre.

La météo n'est pas la seule variable à impacter les grandes cultures. Les betteraves, elles, font face à une baisse de consommation. *« La France voit ses surfaces de betteraves diminuer de 5 % en un an, à 391 000 ha, soit un des niveaux les plus bas depuis 10 ans. L'organisation internationale du sucre a alerté à la mi-mai sur le déficit croissant au niveau mondial entre l'offre et la demande en sucre »*, cite-t-il.



De gauche à droite : Jean-Baptiste Thibaut, 1er vice président à la Chambre d'Agriculture, Manuella Ines, ingénieure divisionnaire aux services publics de l'Etat, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture et Gilles Abry, conseiller départemental.

Le point sur l'élevage allaitant et laitier

Depuis le début de l'année, les cours de la viande bovine restent hauts, et ceci par *« le manque de jeunes bovins et de vaches laitières de réforme, conservées dans les élevages en raison des bons prix du lait »*. Côté vaches laitières, la collecte française a connu une belle augmentation, car, *« les mises à l'herbe n'ont pas été retardées cette année par la météo »*. *« Les produits laitiers soutiennent ces cours hauts, la tonne de beurre dépassant les 7 500 euros, à plus de 3 000 euros au-dessus de son cours moyen des 15 dernières années »*, ajoute le président de la Chambre d'agriculture. La volaille de chair, quant à elle, connaît une forte progression, tout comme les œufs. *« Les consommateurs ont acheté 6,4 % de volaille en plus en janvier et février 2025 qu'à cette même période en 2024 »*, annonce le président de la Chambre.

Pâques, est un événement qui a eu un impact sur l'élevage ovin avec un *« record historique »*, avec de l'agneau à 11 euros/kg. Un moment important mais pas régulier. *« L'arrivée des agneaux lacaunes issus du troupeau laitier et les futurs premiers agneaux d'herbe augurent une baisse des prix dans les semaines à venir »*, déclare-t-il. Cette situation ne semble pas s'améliorer avec la fermeture prochaine du groupe Sicarev Coop.

Charlotte Sauvignac

(1) Beine, Chablis, Chemilly-sur-Serein, Chichée, Fleys, Fontenay-près-Chablis, La Chapelle-Vaupelteigne, Maligny, Poilly-sur-Serein

// LAIT

Le CIL BFC-Est veut battre en brèche les idées reçues

Le lycée agricole de Dannemarie-sur-Crète, près de Besançon, a accueilli l'assemblée générale du Centre interprofessionnel laitier BFC-Est. L'intervention d'une sociologue et d'un économiste du Cniel a tordu le cou à quelques idées reçues sur la production laitière française.

« Grâce à ce QR Code que vous allez flasher depuis votre portable, vous aurez accès à un questionnaire » expliquait Pierre Fouquet, directeur du Centre interprofessionnel laitier (CIL BFC-Est) en pointant sur l'écran géant le pictogramme à charger. Membres du CIL, élèves de BTS Acse 1re année du lycée agricole Granvelle de Dannemarie-sur-Crète, dans le Doubs, mais aussi étudiants de BTS à l'école d'industrie laitière de Mamirolle et invités ont dégainé les téléphones. Tous se sont prêtés au jeu. Quelques minutes plus tard, une petite soixantaine de questionnaires étaient complétés. Neuf questions relatives à la production et à l'économie laitière en France ont été soumises. Les réponses mettaient en lumière une dimension sociale de la consommation que Véronique Pardo et Corentin Puvilland, sociologue et économiste du Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (Cniel), ont soigneusement décortiquée pour éclairer l'assemblée et tordre le cou à des certitudes, lors de cette assemblée générale du CIL BFC-Est.

Budget alimentation stable

Une première question à laquelle les participants devaient répondre par oui ou non a cristallisé l'attention : *« La part du budget alimentation des Français a baissé depuis la mise en place de l'euro en 2002 ? Vous avez majoritairement répondu oui »* soulignait le directeur du CIL BFC-Est avant de laisser le micro à Véronique Pardo qui donnait des détails en s'appuyant sur les statistiques Insee mais aussi sur les statistiques de l'interprofession laitière. *« Depuis 25 ans, le budget dédié à l'alimentation est stable. C'est la répartition entre la consommation alimentaire à domicile et la consommation en restauration hors foyer (RHF) qui a varié. La RHF a gagné deux points en 25 années captés sur la consommation à domicile »* explique la sociologue. La spécialiste insistait sur la dichotomie des consommateurs dorénavant scindée en un premier groupe, environ 1/3 des Français, pour qui le conflit russo-ukrainien et la flambée de la matière première n'ont que peu ou pas changé les habitudes de consommation et deux tiers pour qui la consommation a été modifiée.

Parmi ce deuxième groupe, 1/3 est soumis à une précarisation alimentaire et même à une décroissance subie. Il s'agit majoritairement des jeunes, 18-24 ans, des ouvriers ou sans diplôme et des familles monoparentales. *« La montée en gamme s'est opérée sur tous les produits jusqu'en 2021. La filière bio affichant même une croissance à deux chiffres. Les produits laitiers n'échappent pas à la règle. 2021 est le point de bascule »* ajoutait Corentin Puvilland, économiste.

Hausse de l'insécurité alimentaire

Montée en flèche du coût de l'énergie en 2021, arrivée de l'inflation et instabilité géopolitique en 2022 accentuée par la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024 et le retour de Trump aux affaires à l'automne ont troublé la visibilité des consommateurs et des acteurs de l'économie. *« 1 consommateur sur 5 déclare avoir déjà eu faim sans pouvoir manger »* poursuivait Véronique Pardo, s'appuyant sur une étude consommation de 2024. Une affirmation complétée et étayée par des chiffres : *« 20 % de ces consommateurs n'ont pas de réfrigérateur et 21 % n'ont ni four, ni four à micro-ondes »* détaillait la sociologue. Des manques qui creusent et accentuent davantage l'accès à une alimentation saine et moins chère. Une fracture alimentaire qui accompagne la fracture sociale et qui devient une véritable question de santé publique. Dans ce contexte, la protéine laitière, accessible pour de nombreux portefeuille revient sur le devant de la scène.

Des prix revalorisés

« Le nombre d'exploitations laitières a été divisé par 10 depuis les années 1980. En 2024, il y a moins de 40 000 points de collecte avec une moyenne française à 517 000 l par exploitation pour 70 vaches » annonçait Corentin Puvilland. En parallèle, l'économiste du Cniel expliquait que si la production laitière a baissé en litrage global, en équivalent matière sèche utile, elle est aujourd'hui identique à la production de 2013 grâce à la progression des TB et TP du lait. Si le lait de consommation continue à être boudé, la crème et les fromages en libre-service, eux, progressent. *« En 2023, le rayon crémerie est devenu le premier contributeur du chiffre d'affaires des Grandes et moyennes surfaces (GMS) »*. Un rayon qui affiche cependant des disparités entre les produits et les différents segments de marchés. Par ailleurs, la stabilisation de la production laitière des cinq grands producteurs mondiaux, faute de main-d'œuvre, en raison d'épizootie, de flambée des prix de l'énergie et de difficultés de renouvellement des générations a permis de revaloriser le prix d'achat aux producteurs. *« Ces trois dernières années estompent 30 années de déflation »* expliquait l'économiste du Cniel. Les projections et modélisations jusqu'à 2033 donneront du baume au cœur aux acteurs de la filière laitière. *« La demande en beurre devrait progresser de 16 %, celle en fromage de 10 % et celle en produits laitiers frais de 18 % »* concluait le spécialiste des chiffres.

Séverine Vivot

Un nouveau président

Yves Grandemange, éleveur et producteur fermier dans les Vosges, est le nouveau président du CIL BFC-Est. Au revoir Laboratoire interprofessionnel d'analyses laitières de Rioz (Lial 70), bonjour CIL BFC-Est. À peine Yves Grandemange a-t-il quitté ses fonctions de président du Lial qu'il devient président du CIL. Il a été élu lors de l'assemblée générale du 28 mai. La présidence revenait au collège producteurs après avoir été occupée par le collège des industriels privés puis par la coopération, trois années chacun. Yves Grandemange travaille avec son épouse Sandrine sur le Gaec du Beillard, à Liézey, près de Gérardmer. Les 65 vaches de race Montbéliarde et Vosgienne produisent 380 000 l de lait. Environ 80 000 l sont transformés sur la ferme en Munster et en tomme et vendus en direct. Le reste est collecté par Savencia et transformé au Tholy à quelques kilomètres de l'exploitation. Investi à la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL), l'éleveur est responsable du dossier « Vente directe ». *« Au CIL BFC-Est, en tant que président, je me dois d'être neutre. Plusieurs défis sont à relever. Il nous faut attirer des jeunes dans les métiers laitiers. La production mais aussi la transformation. Il y a aussi tous les enjeux liés à la matière grasse, très importante au niveau de notre CIL puisque notre particularité est que nous avons une tradition fromagère prégnante. Assurer l'autonomie en matière grasse est primordial. La rémunération de la matière grasse est un sujet mais il y a aussi d'autres leviers tels que la génétique qui devront être auscultés à la loupe ».*

Le CIL : chiffres et gouvernance

Trois régions, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est à l'exception des Ardennes, et Île-de-France composent le CIL BFC-Est. Avec une tradition fromagère très marquée sur cette zone, le CIL BFC-Est c'est :
- 8 400 fermes
- 85 % en pâturage
- 566 000 VL
- 70 VL par exploitation
- 3,9 milliards de litres de lait collectés,
- 17 % de la collecte de lait national,
- 18 % de la collecte de lait bio,
- 20 AOP
- 12 IGP
La gouvernance est assurée par trois collèges :
- La production représentée par le syndicalisme majoritaire,
- La Coopération laitière représentée par la Coopération Laitière Grand Est et la FRCL,
- Les industriels privés représentés par la Fédération nationale des industriels laitiers (FNIL).
La présidence est tournante. Tous les 3 ans, elle est assurée par le représentant professionnel d'un des 3 collèges.



ÉLEVAGE

// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SICAGEMAC

58 Un avenir à construire ensemble

Début juin, le marché au cadran de la Sicagemac tenait son assemblée générale dans ses locaux. Un moment marqué par de nombreuses discussions.

Tous les ans, les assemblées générales sont légion et le marché au cadran de Corbigny n'échappa pas à cette règle. Ainsi, la Sicagemac a tenu la sienne le 3 juin dans ses locaux, avec pour commencer les discussions la présentation du bilan 2024.

Pour les bovins, la variation du chiffre d'affaires est de - 438 828 euros entre 2022 et 2024. Pour cette dernière année, le chiffre d'affaires s'élève à 15 402 940 euros pour un nombre de bovins vendus de 10 071, soit une variation de - 643 depuis 2022. En ce qui concerne les ovins, la variation du chiffre d'affaires est de + 34 698 euros de 2022 à 2024, avec un chiffre d'affaires s'établissant à 319 507 euros pour ce dernier exercice. Du côté du nombre d'ovins commercialisés, la variation affiche une baisse de 63 têtes, passant donc de 2 743 ovins vendus en 2022, à 1960 ovins en 2023 et 1 897 ovins en 2024. Au final, le compte total de résultat de l'exercice se conclut sur un déficit de - 24 505 euros pour l'activité de la Sicagemac en 2024.

Pour analyser ces éléments, le président de la Sicagemac, Alexandre Lorré, mis en avant plusieurs explications, dont celle du décalage d'exploitation : *« à l'image de ce que l'on connaît dans les exploitations, où une situation arrêtée à un instant T, ne correspond pas toujours à la santé financière d'une structure »*. En parallèle, il rappela les frais de marché offerts pour les JA pour un montant de 3 000 euros pour l'exercice 2024 : *« ce geste est fait avec plaisir, mais il impacte notre résultat puisqu'il y a une hausse de 2 000 euros par rapport à 2023 »* détaille-t-il. Pour le volume d'animaux à la baisse, il explique : *« les maladies vectorielles ont eu un impact en septembre et octobre. Mais, au vu du nombre de vaches mises à la commercialisation cette année, il faut prendre conscience que cela aura également des répercussions sur les futurs volumes »*.



Les discussions furent nourries durant l'assemblée générale de la Sicagemac le 3 juin à Corbigny.

Reconnaître les atouts

Après cette présentation, la parole fut laissée à la salle qui esquissa des demandes, dont l'arrêt total des ventes de la main à la main dans les parcs après le passage sur le ring des animaux : *« il faut revenir à une rigueur drastique à ce niveau »*. En sus, certains demandèrent des éclairages concernant l'avancement du projet photovoltaïque sur toiture. Là, Alexandre Lorré explique : *« Ce projet n'est pas oublié, mais nous attendons simplement que la société soit propriétaire du bâtiment afin de simplifier les démarches, car il est nécessaire de consolider la structure pour accueillir les panneaux »*. Cela étant dit, il se réjouit : *« les perspectives pour l'année à venir sont bonnes puisque la Sicagemac sera totalement propriétaire du bâtiment à la fin 2025 – la vente à terme avec la mairie arrivant à son échéance. Merci d'ailleurs aux municipalités successives d'avoir fait confiance à la Sicagemac depuis toutes ces années »*. L'assemblée rebondit directement sur ce thème de la confiance, insistant sur le fait qu'il sera nécessaire de *« reconquérir la communication et la fidélité des apporteurs et des acheteurs pour pérenniser la structure »*. Alexandre Lorré répondit alors que la porte du marché fut et sera toujours *« ouverte à la discussion si elle se fait en bonne intelligence »* avant d'insister : *« Chacun de nous a un impact sur la vie d'un marché. Si demain nous n'avons plus cet outil, qui établira les grilles de cotations ? À vous tous de devenir les ambassadeurs de la Sicagemac auprès de vos connaissances, car elle a des atouts qui sont trop souvent éludés ! »*. Pour développer son point de vue, il mit en évidence la création du marché aux Limousins : *« il faut en parler, d'autant plus lorsque les prix sont plus élevés ici que dans le berceau de la race ! »*. Il poursuit : *« Nous devons avoir une vision plus optimiste de notre outil si nous souhaitons lui donner une chance. Pointer ce qui ne va pas est louable mais, il faut aussi reconnaître tout le travail qui a été effectué jusqu'à maintenant par l'équipe du marché. À l'image des économies d'eau réalisées par les bouviers. Aujourd'hui, nous entendons vos interrogations et vos demandes et nous les relayerons lors de notre prochain conseil d'administration »*. Il conclut : *« Dans tous les cas, l'avenir du marché de Corbigny dépend de tous : apporteurs et acheteurs. Si chacun s'engage, nous pourrons arriver à faire quelque chose »*.

L'assemblée générale se termina sur une présentation des chiffres récoltés par la Chambre d'agriculture de la Nièvre et du GDS 58 sur la mortalité liée aux maladies vectorielles pour les ovins et bovins, suivie par un pot convivial offert à tous par la Sicagemac.

Discours des officiels

Avant le traditionnel verre de l'amitié servi à l'issue de l'assemblée générale, certains officiels présents prirent la parole, à l'image de Sylvain Mathieu, élu régional, qui s'excusa au nom du Conseil régional pour le retard pris dans le traitement des dossiers. Fabien Bazin, président du conseil départemental, de son côté en profita pour préciser : *« Les travaux de l'abattoir de Corbigny vont se lancer à l'automne, malgré les deux cambriolages subis et le département maintient son budget annuel de 2 millions d'euros à l'agriculture malgré les grosses difficultés budgétaires connues du Conseil départemental »*.

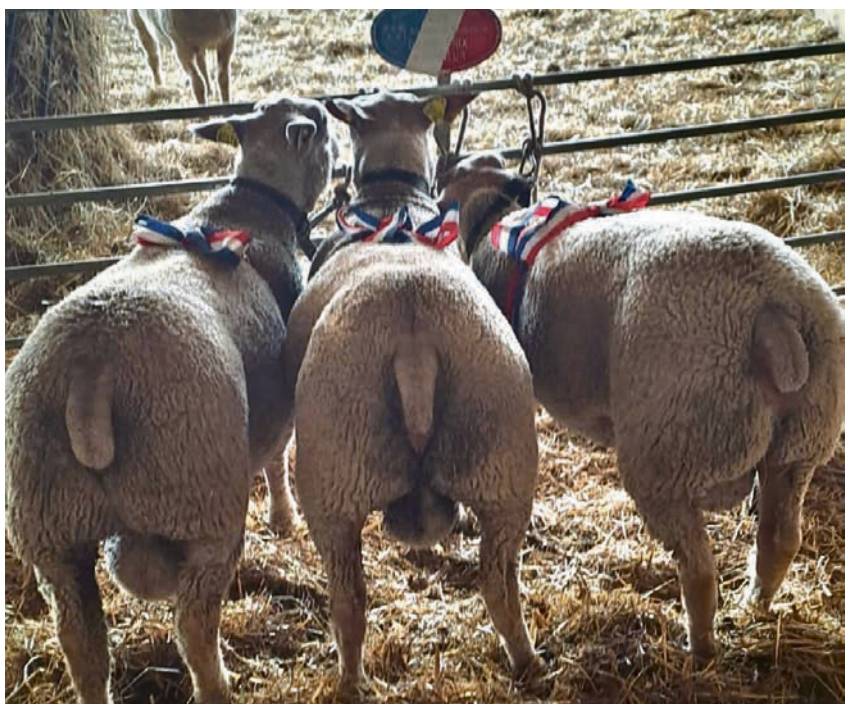
Chloé Monget

// OVINS

21 Les lauréats de Châtillon

Il n'y avait pas que les vaches Brunes, aux journées châtillonnaises, il y avait également des ovins, avec un traditionnel concours entre Côte-d'Oriens. Le Gaec Saunois, d'Étais, a présenté le plus joli lot en race Île-de-France. En agneaux de boucherie, le super prix d'honneur a été remporté par Sébastien Jeannin, de Souhey.

AG



Le lot de Sébastien Jeannin.



Le Gaec Saunois.

ÉLEVAGE

// SANITAIRE

21 Pour la Simmental de Côte-d'Or, l'immunité est un sujet à creuser

Les organisations d'éleveurs s'interrogent sur les défis sanitaires qui se posent à elles. En Côte-d'Or, le syndicat d'éleveurs de Simmental pointe l'immunité comme un sujet de réflexion central. Pour cela, le regard d'un intervenant tel que Pierre Dubourg (Symbiopôle) peut être d'une grande utilité.



Pour le syndicat Simmental de Côte-d'Or, réfléchir aux meilleurs moyens de préserver l'immunité de la race est essentiel, face au défis sanitaires qui se posent régulièrement.

En mars dernier, le syndicat Simmental de Côte-d'Or a consacré une grosse partie de son assemblée générale à la problématique de l'immunité de la race. L'initiative traduisait l'implication de ces éleveurs sur une thématique sanitaire essentielle et leur besoin de mieux la comprendre et la maîtriser. *« L'intervention sur le sujet,* constate Michel Menestrier, président de la Simmental de Côte-d'Or, *a beaucoup intéressé et de nombreux collègues éleveurs m'en parlent toujours. Les échanges qu'on a eus ce jour-là ont infusé et les idées font leur chemin… »* Recours au lin dans les rations de fourrage, addition de certains vaccins avec un renforcement de l'immunité… Les pistes sont nombreuses. *« Nous ne sommes pas antivaccins,* précise Michel Menestrier, *mais il nous paraît intéressant de découvrir des solutions alternatives ou complémentaires, sans* a priori. *Renforcer l'immunité, c'est aussi renforcer les vaccins. Il y a des complémentarités à trouver. Il y a aussi des maladies qui ne se vaccinent pas, il faut donc que les vaches fabriquent leur immunité. »*

Importance de l'efficacité ruminale

L'intérêt de l'approche du syndicat Simmental de Côte-d'Or dans cette réflexion, c'est qu'il refuse les réponses toutes faites. Dans ce cadre, l'intervention de Pierre Dubourg, fondateur et dirigeant de l'entreprise Symbiopôle basée à Précy-sous-Thil avait le mérite d'inciter à la réflexion et à l'observation. Cet ancien éleveur laitier est convaincu d'une chose : une vache qui rumine bien va plutôt bien. *« Le problème,* ajoute-t-il, *c'est que depuis des années, on est allés vers des fourrages de plus en plus fermentescibles et de moins en moins ruminants. Avec ce qui se passe au niveau climatique, ce phénomène s'accélère ces dernières années. »* À ses yeux, les vaches manquent *« d'efficacité ruminale »*. Celle-ci est mesurable par le biais de l'activité enzymatique : lorsque le rumen fonctionne bien, il produit des enzymes en abondance dont on mesure la présence dans le lait. Le lien entre efficacité immunitaire et qualité de l'activité ruminale lui semble être un marqueur fort. *« Ce constat se vérifie quasiment pour toutes les infections »*, souligne Pierre Dubourg. Parmi les solutions qu'il propose aux éleveurs qui travaillent avec lui, il y a la possibilité d'offrir aux bovins de la paille mélassée ou en pâture : *« Le ruminant doit pouvoir manger de l'herbe, qui lui apporte des sucres, de l'azote, de la protéine… mais, en même temps, il lui faut aussi de la structure qui va amener de l'efficacité au rumen. Avoir un râtelier de paille mélassée au pré permet d'avoir ces deux apports alimentaires simultanés et complémentaires. »* Si l'animal va plus naturellement vers de la bonne herbe fraîche dans un premier temps, car plus appétente, d'instinct, il ira ensuite vers la paille, en cherchant à rééquilibrer son rumen.

La sécheresse de 1976

« Je suis persuadé, poursuit-il, *qu'une vache qui rumine bien ne sera pas très sensible à la FCO, par exemple. Il ne s'agit pas de minimiser la FCO et les dégâts qu'elle provoque, mais il faut expliquer aux éleveurs qui y sont confrontés cette problématique de la rumination. »* Ce phénomène de dégradation de l'efficacité ruminale, il l'a vu se développer depuis plus de vingt ans, mais ses premières réflexions et observations sur le thème remontent aux conséquences de la sécheresse de 1976 : *« De nombreux éleveurs avaient alors donné beaucoup de paille à manger à leurs bêtes, en raison du manque de fourrage. Dans notre région, durant l'hiver 76-77, le constat a été fait qu'aucune bête n'était alors tombée malade. J'ai cherché à comprendre les raisons de cette situation. Les vaches avaient, cette année-là, énormément ruminé, avec la paille. Cette chose toute simple a eu des conséquences sanitaires importantes… Depuis le début des années 2000 on observe une dégradation profonde de l'activité ruminale des troupeaux. Elle touche indifféremment les élevages laitiers intensifs et ceux de taille plus réduite. Peu à peu, on a conduit les bovins vers une déficience ruminale chronique… »* Pour Pierre Dubourg, la Simmental a un avantage en matière d'immunité, sa rusticité : *« je pense qu'il est intéressant de s'appuyer sur cet aspect. Je suis convaincu que la rumination, c'est une composante essentielle de la rusticité d'un bovin, plus que la génétique au sens classique du terme. Tout bovin qui rumine bien est rustique, quel que soit son niveau génétique. »*

La réflexion de fond sur l'immunité, portée par le syndicat Simmental de Côte-d'Or n'en est qu'à son début, un groupe de travail au sein du syndicat, composé d'éleveurs volontaires et spécifiquement dédié à ce thème, pourrait être monté pour la prolonger mais il y a là le souci réel de faire progresser des pratiques, afin, aussi, de préserver un certain niveau d'exigence : fin mars, deux Simmentals de Côte-d'Or étaient présentes au salon Vaches en Pistes, à La Roche-sur-Foron, en Haute-Savoie, et onze autres, quelques jours plus tard, à Elit'Days, à Épinal.

Berty Robert

// PRÉDATION

89 Agir contre les attaques de loup

Après une augmentation du nombre d'attaques de loup dans le sud du département de l'Yonne, Arnaud Guyard, éleveur d'ovins a choisi un dispositif pour protéger son cheptel.

Depuis le début de l'année, la préfecture de l'Yonne annonce 21 constats sur *« Dommages lié à une prédation, responsabilité loup non écarté »*, représentant 54 % des attaques attribuées au loup sur le nombre d'attaques au total sur le département, a contrario de l'an passé, à près de 64 %. Arnaud Guyard, éleveur d'ovins dans l'Avallonnais a décidé d'agir en intégrant à son cheptel un collier anti-loup. *« Le principe du col, c'est quand vous équipez une brebis sur 8 ou 10 autour du cou, et au moment où l'animal court, saute, lorsqu'il est en suractivité, le collier se met en marche. Il émet des lumières intenses et des ultrasons de façon aléatoire. Cela permet d'éviter l'accoutumance »*, explique-t-il, devant son cheptel, à Magny. Ce dispositif récent, acquis par Arnaud Guyard, fait suite aux nombreuses attaques subies dans les alentours. *« Aujourd'hui, une attaque a été constatée dans le hameau de Magny. Une vidéo est passée sur les réseaux sociaux, Le loup a été filmé sur la route. Il a prédaté à Cussy-les-forges, où des veaux et des moutons ont été attaqués. Provency, Thory, Lucy-le-Bois, ont également fait face à des attaques la semaine dernière. On arrive à un moment où on essaie d'anticiper »*, témoigne-t-il inquiet.

« Le loup, nous ne l'avons pas choisi »

Après deux mois d'usage, cet éleveur a choisi de rassembler un de ses troupeaux devant sa ferme, en plein milieu du village, pour pouvoir garder un œil dessus. C'est seulement, le second troupeau qui est équipé et précisément 1 mouton sur 10. *« Lorsque le loup arrive et que le troupeau s'éclate, il faut qu'il y ait des animaux équipés de colliers dans tous les petits groupes. Si vos brebis équipées partent dans un bout de la parcelle, et que dix non équipés s'en vont dans l'autre, celles-ci ne seront pas protégées »*, image-t-il.



Une brebis du cheptel d'Arnaud Guyard portant le collier anti loup.

Ce dispositif n'a, pour l'instant, pas encore été reconnu comme dispositif agréé de lutte contre le loup, mais le fabricant est en train de le faire référencer pour qu'il soit éligible aux subventions pour les éleveurs, car le coût initial est de 229 euros hors taxe. Arnaud Guyard espère pouvoir en acquérir de nouveaux l'an prochain pour continuer de protéger son cheptel de la prédation. L'éleveur ne se sent pas soutenu par les politiques. *« Même si on aime la nature et les animaux, l'objectif de notre métier c'est quand même de pouvoir en vivre. Je ne me plains pas des contraintes de mon métier, de l'agnelage parfois un peu compliqué, en revanche, le loup nous ne l'avons pas choisi. Il a été réintroduit et on s'aperçoit que les dégâts causés sont énormes. On doit pouvoir obtenir des tirs, on devrait pouvoir protéger les troupeaux, que chaque éleveur ait des droits de tirs sur les attaques ou non »*, conclut Arnaud Guyard.

Charlotte Sauvignac

// RÉCOLTE DES PROTÉAGINEUX

Anticiper pour éviter les difficultés

Les protéagineux approchent de la récolte. Ce chantier est délicat pour les légumineuses. Il est important d'intervenir au bon moment et avec les bons réglages afin de minimiser les pertes à la récolte et la casse de graines.

Les protéagineux nécessitent de bonnes conditions de récolte et de bien anticiper ses réglages pour éviter des difficultés (bourrage, pertes de gousses, casse de grains, etc.).

Moins de risques à récolter trop tôt que trop tard

Pour rappel, le grain se récolte entre 15 % et 20 % d'humidité, mais **l'optimum est situé entre 16 % et 18 % d'humidité.**

Dans l'hypothèse d'une récolte en conditions très sèches, en dessous de 15 % de teneur en eau, le manque d'humidité peut entraîner de la casse de graines. Ce facteur est non négligeable dans la capacité germinative des graines pour les contrats de semences et les utilisateurs de graines de fermes. C'est également rédhibitoire pour l'alimentation humaine si plus de 10 % de graines cassées sont présentes.

À l'inverse, en cas de fin de cycle humide, il est possible de récolter les pois et féveroles jusqu'à 20 % d'humidité, sous conditions de ventiler la récolte par la suite. Privilégier les récoltes en début ou fin de journée pour éviter les fortes chaleurs pouvant favoriser l'ouverture des gousses.

Attention à ne pas attendre que les dernières traces de vert disparaissent. La maturité de l'ensemble des organes est rarement homogène sur une parcelle, souvent en lien avec l'hétérogénéité de la parcelle et avec le prolongement du cycle occasionné par des pluies autour de la maturité. N'hésitez pas à débuter la récolte même si quelques traces de vert persistent. En cas de planning serré, n'hésitez pas à débuter la récolte 1-2 jours plus tôt que prévu si nécessaire, une récolte plus humide est moins dommageable qu'une récolte trop sèche.

Astuce visuelle: lorsque le grain se raye légèrement sous l'ongle, la graine approche des 20 % d'humidité, la récolte peut se déclencher dans les jours qui suivent.

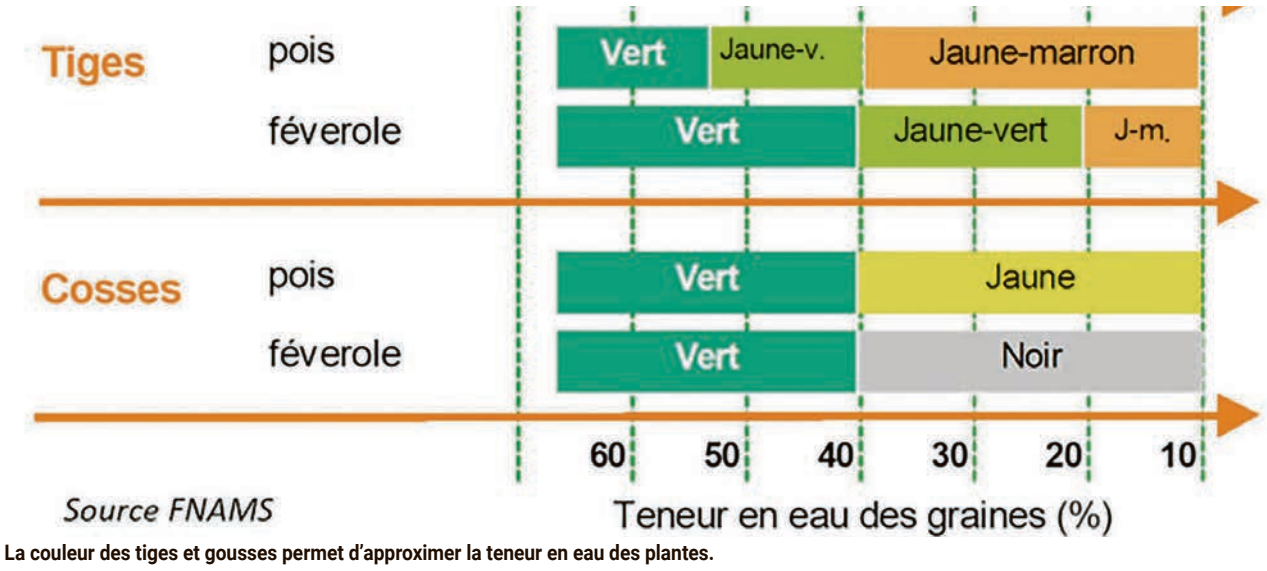
Quelques conseils pour récolter son pois

La récolte du pois s'opérera avec un contre-batteur à céréales. Selon la tenue de tige, liée à la maîtrise du peuplement et aux intempéries, la récolte s'envisagera de différentes manières.

Récolte en situation favorable (majorité des pois): dans les parcelles bien portantes, favoriser une coupe à profondeur variable ou à tapis qui faciliteront la récolte. L'équipement de scies latérales permettra d'éviter les bourrages. Les diviseurs peuvent être enlevés si on arrache la culture.

Récolte en situation versée (quelques parcelles): Pour des pois un peu versés, la barre de coupe classique équipée de releveurs tous les 3 doigts et d'une barre anti-cailloux suffit. Dans les situations où la verse est plus marquée, n'hésitez pas à récolter uniquement face à la verse.

Récolte en situation plaquée et/ou avec forte pression adventice (cas rares): Si les conditions devaient être extrêmes, avec des pois plaqués au sol après une longue période pluvieuse, le pick-up spécial pois (type Sund), équipé de peignes à doigts souples qui soulèvent la végétation et cassent les tiges au ras du sol, peut sauver des récoltes. Également, en situation impactée en plus par le salissement, il est possible de faucher précocement le pois à 5-10 cm et de l'andainer par la suite. La reprise de l'andain sera à réaliser une fois les graines plus dures à l'aide d'un pick-up ou d'une moissonneuse équipée de doigts releveurs sur la largeur de l'andain.



La couleur des tiges et gousses permet d'approximer la teneur en eau des plantes.

Quelques conseils pour récolter sa féverole

La récolte de la féverole s'opérera de préférence avec une coupe avancée ou à profondeur variable. Des releveurs sont recommandés tous les 3-4 doigts et ceux même en situation non versée. Positionner 1 rabatteur sur 2. La seule particularité de la féverole est l'utilisation d'un contre-batteur mixte ou à maïs, le contre-batteur à céréales étant insuffisant.

Dans toutes les situations (pois comme féverole), veillez à récolter lentement, les graines sont sensibles à la casse et la perte de grains en conditions difficiles est élevée. L'équipement d'un réducteur de régime est fortement conseillé.

Bastien Remurier, Terres Inovia

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 Avoir un champ résistant au changement climatique

Vendredi 13 juin, la Chambre d'agriculture a organisé des visites d'essais à l'occasion de la journée « Bio Grandes Cultures ».

« Il faut que l'on sécurise la production en agriculture biologique dans l'Yonne et en Bourgogne Franche-Comté », manifeste Hélène Dapvril, élue à la Chambre d'agriculture, en discours d'introduction à la journée « Bio Grandes Cultures ». C'est sur l'exploitation de Jérémy Morizot, à Lichères-Près-Aigremont que plusieurs parcelles sont devenues la plateforme XP'Bio. En partenariat avec différents acteurs(1), la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé cette journée pour trouver des méthodes agricoles biologiques résistantes au changement climatique. C'est le temps pour les trois ateliers de commencer. Sous une chaleur de plomb, le premier groupe s'avance face à Emma Del Rey et Louise Gerossier de Cocebi pour l'atelier concernant le matériel hétérogène biologique (MHB). *« À l'inverse d'une variété qui est censée être homogène, le MHB c'est plutôt un mélange de populations. On travaille notamment sur le MHB d'avoine, et vous allez souvent voir le nom courant "PEPS", qui signifie population évolutive présélectionnée. Cette méthode a pour objectif de croire que l'avenir de l'agriculture c'est la diversité et l'autonomie des paysans »*, déclarent les deux animatrices. Après la théorie, la pratique. Louise Gerossier accompagne les visiteurs sur les parcelles, pour leur montrer les résultats.



François Bonal, conseiller à la Chambre d'agriculture de la Nièvre à son atelier.

Remédier au changement climatique

Marie Bouille, de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Yann Barreau d'Ynovae, quant à eux, accueillent le second groupe, pour un atelier sur la marge brute de rotation. *« L'objectif de cet atelier, c'est de vous offrir des clés de réflexion pour que vous soyez maître de votre exploitation. Il faut bien prendre en compte que le contexte environnemental nous ne le maîtrisons pas »*, confie Marie Bouille. *« Mais ensemble, nous pouvons mettre en place des actions dans le but d'améliorer l'efficacité et la performance de l'entreprise »*, ajoute-t-elle, un brin d'optimisme dans la voix. *« Pour bien faire, il faut donc que vous arriviez à maintenir un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle »*, poursuit-elle, avant de laisser la parole à son collègue d'Ynovae. *« L'objectif est de connaître vos sols et de pouvoir alterner en fonction des périodes de récolte, pour diversifier votre production »*, conclut-il. C'est déjà l'heure du dernier atelier, place à Zoé Le Bihan de Terres Inovia et François Bonal de la Chambre d'agriculture de la Nièvre pour parler d'associations de cultures. *« Avant toute chose, connaissez-vous le terme méteil ? Cela correspond à une culture simultanée de deux espèces ou plus dans un même champ. Cette méthode comporte de nombreux avantages, comme un fort pouvoir couvrant, une stabilité de rendement, une moindre pression concernant les maladies ainsi qu'une amélioration de la structure du sol »*, affirme-t-il, laissant sa place à sa collègue. *« Savez-vous pourquoi cultiver la lentille en association ? Ça permet de sécuriser une récolte, et seule, nous pouvons avoir une croissance indéterminée qui a tendance à verser en fin de cycle, elle est peu compétitrice avec les adventices en début de cycle et elle a une faible hauteur »*, ajoute-t-elle, avant de conclure. En se baladant sur les parcelles, Philippe Camburet se réjouit de cette journée. *« Cette après-midi correspond à mes attentes, en fait ce sont des terres superficielles qui ressemblent aux miennes »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac

(1) La Région Bourgogne Franche-Comté, le Conseil départemental, le ministère de l'Agriculture, PRDAR, Seine-Yonne, Terres Inovia, Arvalis, Cocebi et la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

// MOUTARDE

21 Le verdict va tomber

La récolte de graines de moutarde débute dans quelques jours. L'AGPMB se montre confiante, sans toutefois omettre le risque d'aléas de dernière minute, fréquents ces précédentes années.



Damien Baumont, président de l'AGPMB ici à gauche, avec l'équipe moutarde de la Chambre d'agriculture: Andréa Gueury, Jérôme Gervais, Raphaël Milovanovitch, Thierry Guinet, Laure Ohleyer et Sabine Écard.

Tenter de prédire les rendements avant la moisson porterait-il malchance? Ces deux dernières campagnes, les chiffres mentionnés en amont dans nos colonnes étaient finalement loin du compte pour les graines de moutarde. *« Les dernières fins de cycle ne nous ont vraiment pas réussis… En 2024, le remplissage du grain s'était très mal déroulé à cause du manque de soleil et des pluies incessantes »*, retrace Jérôme Gervais, conseiller à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Les estimations, nous avons décidé de les mettre de côté lors de cette entrevue du 10 juin à la salle des fêtes de Barges, dans le cadre de l'assemblée générale de l'AGPMB. Mais tout de même, sans parler *« chiffres »*, le potentiel est prometteur voire très prometteur, comme l'admet volontiers Jérôme Gervais. *« Le nombre de grains par silique est élevé, le nombre de siliques l'est tout autant. Le potentiel est supérieur à celui des autres années. Cela semble être le cas dans les 17 départements où se trouvent aujourd'hui les cultures. Tous les feux sont au vert au moment où je vous parle! Nous retrouvons enfin des plantes qui ressemblent à celles d'il y a une dizaine d'années »*. Les conditions climatiques ont toujours été favorables, fait remarquer le conseiller: *« il y a eu du soleil et de la chaleur pendant toute la floraison. À l'automne, rappelez-vous: le temps était mauvais et de ce fait, les plantes n'ont pas été embêtées par les insectes! Pas de problèmes liés aux grosses altises ni aux méligèthes: c'est très bien. Les cultures bios, présentes sur 1000 des 9000 ha de surface, sont aussi très prometteuses »*.

Un prix en hausse?

La commande de 12000 tonnes de moutarde passée en 2024 par les industriels sera peut-être honorée, avec des prix conventionnels à 1500,00 euros/t et à 3500 euros/t en bio. Les premiers champs qui seront moissonnés fin juin - début juillet donneront déjà une première tendance. Les producteurs connaîtront le prix des graines de moutarde de 2026 avant même de sortir leurs machines dans quelques jours, comme l'indique Damien Baumont, le président de l'APGMB. *« D'ordinaire, nous annonçons ce prix n + 1 lors de notre assemblée générale. Mais là, nous ne le pouvions pas, nous n'avons pas encore le retour de tous les industriels »*. L'agriculteur de Barges partage sa volonté de voir des tarifs *« au moins du même niveau »* que cette année: *« le calcul du prix des graines de moutarde, basé sur le Matif colza et nos coûts de production, devrait même permettre une augmentation car ces coûts de production augmentent au vu des faibles rendements des dernières campagnes. En toute logique, nous arriverions à 1719 euros/t pour la récolte conventionnelle de 2026 mais en réalité, la donne est beaucoup plus compliquée que cela… »*. Damien Baumont fait part de certaines difficultés dans les négociations. *« Ces dernières deviennent un peu plus difficiles car le marché a tendance à se rétracter, les industriels sont un peu plus réticents. Aujourd'hui, nos graines ont 1000 euros/t d'écart avec leurs homologues du Canada, il faut le savoir… Un autre point est à prendre en compte: les volumes et les prix qui nous lient aujourd'hui avec les industriels sont deux fois plus importants qu'il y a encore quelques années. Les industriels nous le font bien remarquer: leur prise de risque grandissante, sachant qu'ils vendent les produits deux ans après la fixation du prix, sans connaître les caractéristiques du marché à n + 2. Dans tous les cas, nous ferons de notre mieux pour obtenir les meilleurs tarifs, cela va sans dire. À partir de cette commande, nous déterminerons également une surface de production, nous alerterons aussitôt les producteurs par mail »*.

AG

// RENCONTRE AVEC DES PRODUCTEURS

21 Sans grêle, ça devrait le faire

Le Gaec Carementrant cultive de la moutarde depuis 2022 près d'Arnay-le-Duc. Ses 8 hectares sont prometteurs et désormais, seuls des grêlons pourraient remettre en cause cette bonne impression.

Il n'y a pas qu'autour de Genlis, que l'on trouve de la moutarde! Il y en a aussi d'autres cantons, notamment celui d'Arnay-le-Duc. *« C'est la troisième année consécutive que nous en avons. À ma connaissance, trois exploitations en ont, ou en ont eu, du côté de Pouilly. Mais c'est vrai: il y en a peu, voire pas du tout, dans notre secteur »*, indique Vincent Carementrant. Ce jeune exploitant de Longecourt-lès-Culêtre avait fait un premier essai sur deux hectares durant la campagne 2022-2023: *« les prix étaient devenus très attractifs à 2000 euros/t, bon nombre d'agriculteurs avaient tenté l'aventure. Une autre motivation venait des insectes: nous en avions beaucoup sur les colzas, il y avait peut-être une carte à jouer avec la moutarde qui, elle, est semée plus tard, début octobre. Finalement, ça n'avait pas marché sur ce point, il y avait eu pas mal d'attaques… Le résultat avait été très moyen avec 6 q/ha, mais le prix de vente a tout de même permis une marge intéressante »*.

On remet ça

Vincent Carementrant et son frère Florian ont persévéré l'année suivante: *« de deux hectares de production, nous sommes passés à quatre. Bon là, rien n'a été récolté car la culture a gelé… Nous n'avons pas resemé. Cela aurait été possible mais les résultats en moutarde sont encore plus aléatoires et, au mieux, très moyens si l'on sème au printemps. Durant mes études, j'étais en stage chez Dominique Maurage à Sainte-Sabine qui en faisait depuis longtemps: le gel était bel et bien un risque à prendre en compte. L'année dernière, j'avais finalement semé de l'avoine à la place de cette moutarde gelée »*. Ne souhaitant pas rester sur un échec, Vincent Carementrant a « remis ça » l'automne dernier avec, cette fois, huit hectares de cultures: *« je double les surfaces à chaque fois, c'est vrai, mais dans tous les cas, il n'y en aura pas 16 l'an prochain! Les terres concernées, limoneuses de préférence, ne doivent pas avoir reçu de colza depuis un certain nombre d'années, cela limite les possibilités »*. Hormis une levée poussive et une certaine pression d'insectes, tout s'est plutôt bien passé et la culture est pour l'instant *« incomparable à celle des deux précédentes campagnes »*: *« elle est plutôt belle effectivement, mais je n'ai pas assez de recul pour en connaître le potentiel. Nous avons eu un peu de gel de boutons floraux mais la plante a bien compensé, comme le colza. Tant que les graines ne sont pas dans la benne, rien n'est fait, la grêle peut effectivement passer par là, nous verrons bien »*. Vincent Carementrant souligne certaines exigences de la culture: *« les interventions sont nombreuses. J'ai fait quatre insecticides et encore, je suis dans la fourchette basse. Il y a aussi deux apports d'azote pour 120 unités dans mon cas, trois désherbages, un fongicide ainsi qu'un anti-limace »*.

AG



Florian et Vincent Carementrant, agriculteurs à Longecourt-lès-Culêtre, devraient moissonner durant la deuxième quinzaine de juillet.



// BÂTIMENT LAITIER INNOVANT

La stabule du bonheur

À Saint-Martin-en-Haut (Rhône), Denis Bouchut et sa compagne Émilie ont fait le pari d'un bâtiment laitier innovant, confortable, évolutif et économe. Deux ans après sa mise en service, la stabulation du Gaec du Bonheur coche toutes les cases du bâtiment de demain.



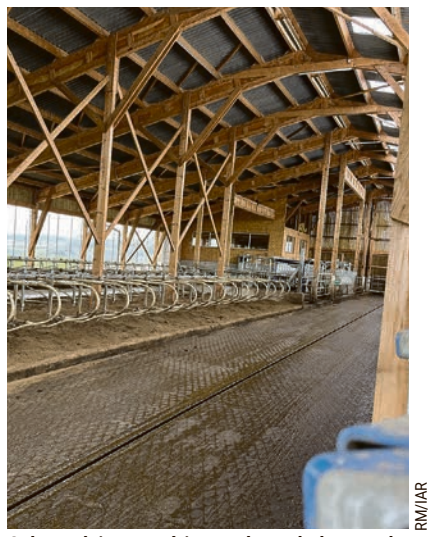
Gaec du Bonheur

Moderne et ultra-fonctionnelle, la stabule du Gaec du Bonheur mise avant tout sur le bien-être animal, la qualité de vie des éleveurs et la performance énergétique.



RM/IAR

Après dérogation au PLU local, un toit en fibrociment gris clair a été installé pour éviter le rayonnement thermique.



RM/IAR

Sobre, claire et aérienne, la stabule tranche avec l'image traditionnelle des bâtiments fermés aux bardages bois.

À quelques encablures du bourg de Saint-Martin-en-Haut (Rhône), une nouvelle construction capte l'attention. Sobre, claire, aérienne, elle tranche avec l'image traditionnelle des stabulations fermées aux bardages bois. Ici, pas de murs pleins, pas de ventilation mécanique, pas de robotisation, mais une réflexion complète sur le bien-être animal, la qualité de vie des éleveurs et la performance énergétique.

Tout le monde sous le même toit

Ce jour-là, une douce lumière baigne l'ensemble de la stabulation. Les vaches laitières ruminent, et les génisses se reposent paisiblement dans les niches de la nurserie. Tout ce petit monde vit sous le même toit, dans un bâtiment évolutif à la toiture parfaitement pensée pour anticiper les fortes chaleurs d'été. *« Les anciens bâtiments étaient conçus pour le froid. Aujourd'hui, il faut raisonner à l'inverse »*, explique Denis Bouchut. D'où le choix d'un toit en fibrociment gris clair, après dérogation au plan local d'urbanisme (PLU) pour éviter le rayonnement thermique. *« C'est courant dans l'ouest de la France, beaucoup moins ici. Nous avons préféré un toit clair plutôt que d'isoler, car c'était trop coûteux »*, explique l'éleveur.

Une avancée de toiture de deux mètres évite également que le soleil ne tape directement sur les logettes, tout en maintenant une bonne ventilation, non entravée par des bardages pleins. Pour parfaire l'ensemble, des rideaux latéraux automatisés équipés de capteurs de pluie ont été installés pour se fermer automatiquement en cas d'intempéries.

Confort et simplicité avant tout

À l'intérieur, chaque détail a été pensé. Le circuit des animaux est fluide, de la nurserie aux logettes adultes, sans rupture ni changement de bâtiment. *« Tout a été pensé pour être simple et fonctionnel, sans technologie superflue. On voulait un bâtiment agréable à vivre pour les bêtes, mais aussi pour nous »* explique Denis.

Ici, pas de béton lisse glissant, mais un sol antidérapant à motif losangé réalisé grâce à un rouleau façonné par un artisan local. *« Nous avons préféré ce procédé à des revêtements un peu plus conventionnels. Ça fonctionne très bien et ça reste économique »*. Côté confort animal, les logettes ne sont pas paillées, mais remplies de matière organique sèche issue du lisier séparé en phase solide et liquide. *« C'est très confortable, et ça évite les pathologies. Contre toute attente, nous réformons moins que prévu. Les vaches sont reposées, certaines récupèrent même de leur boiterie ! »* se félicite l'éleveur.



RM/IAR

Contrairement aux installations traditionnelles, la nurserie fait partie intégrante du bâtiment.

Investir jeune pour ne rien regretter

Avec l'objectif de développer son projet sur le long terme, le couple a préféré investir massivement d'un coup : 900 000 euros, dont 200 000 d'aides, étalés sur douze à dix-huit ans. *« Nous avons 35 ans. Nous voulions éviter de nous retrouver, comme certains, à regretter un outil trop petit »*, explique Denis. Prochaine étape : la pose de 900 m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment pour de la revente totale d'électricité.

Pour compléter l'approche, une ferme pédagogique est gérée par Émilie. Grâce à une salle en mezzanine isolée et chauffée, le Gaec du Bonheur accueille familles, scolaires et séminaires d'entreprise. Un lien précieux avec le grand public, et une façon de valoriser autrement le projet d'une vie agricole déjà bien remplie.

Rémi Morvan



RM/IAR

Isolée et chauffée, une salle en mezzanine est conçue pour accueillir familles, scolaires et séminaires.

feder
Commercialisons ensemble le fruit de notre travail d'éleveurs

EQUIPEMENT DE BATIMENTS D'ELEVAGE
CONTENTION BOVINE ET OVINE

Clôtures électriques, filets brise-vent, Bacs, nourrisseurs

Rue de l'Oze
21150 Venarey les Laumes

TECHNICIENS CONSEILS
• Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
• Laurent DUVAL 06 86 93 24 36

MARÉCHALLE · JOURDAIN · patura · Rico · SUEVIA · LA BUVETTE Le spécialiste de l'abreuvement

BOUILLET
ACIER ET PROFILAGE

Les Bruyères de Crécy - 58300 AVRIL-SUR-LOIRE
Tél. : 03 86 25 33 57 - Fax : 03 86 25 26 62
sarlbouillet@orange.fr - www.bouillet-acier.com

TOLES DE COUVERTURE ET BARDAGE
PRODUITS MÉTALLURGIQUES
CISAILLAGE ET PLIAGE • QUINCAILLERIE

// CONFORT DES LOGETTES

Un enjeu pour le bien-être des vaches laitières

Avec l'évolution constante des pratiques d'élevage et l'augmentation du gabarit des vaches laitières, la question du confort des logettes est primordiale pour le bien-être des animaux.



I. D.-T. D.

Des logettes adaptées au gabarit des animaux et bien réglées sont garantes du bien-être des animaux et donc de leur production de lait.

Les vaches laitières d'aujourd'hui sont plus grandes et plus lourdes qu'il y a quelques décennies. Or, les logettes conçues il y a plusieurs années ne sont pas toujours adaptées à ces nouveaux gabarits. De plus, la meilleure prise en compte du mouvement naturel des animaux met en évidence l'importance d'offrir un espace suffisant pour se lever, se coucher et se retourner sans contrainte. Le temps couché d'une vache exerçant une influence certaines sur la quantité de lait produite, la limitation des comportements agressifs, la limitation de la pression sur les pieds… En 2023, lors du Space, Bertrand Fagoo, responsable de projets bâtiments d'élevage à l'Institut de l'élevage, rappelait : « *Le temps de repos pour une vache laitière est en général de douze à quatorze heures par jour. Il est important de maximiser ce temps car c'est le moment où elle produit du lait et se repose* ». Ainsi, pour faire face à l'évolution du gabarit des vaches laitières et une meilleure prise en compte des mouvements de l'animal, l'Institut de l'élevage a émis de nouvelles recommandations en 2023, les dernières recommandations datant de 2017.

Prendre en compte les gabarits

Ainsi, première recommandation rappelée par Bertrand Fagoo dans une vidéo de synthèse (lire QR Code) : offrir davantage de place à l'avant. « *Pour s'adapter à l'évolution d'un côté du gabarit des vaches laitières, nous allons proposer d'offrir davantage de place à l'avant pour que les vaches, quand elles se lèvent, elles puissent lancer leur tête vers l'avant sans obstacle et éviter les risques de blocage*. » Concernant l'ensemble des réglages (barre au garrot, arrêtoirs au sol…), il est nécessaire là encore de s'adapter aux nouveaux gabarits des vaches laitières en « *idéalement* » mesurant son troupeau car « *les gabarits sont différents en fonction de la génétique. Les mesures permettent ainsi d'adapter les réglages à ses animaux* ».

L'observation, un prérequis

Pour autant, la première chose à faire demeure : l'observation. « *Il faut observer le temps que la vache met pour se lever et se coucher. Il faut qu'il soit rapide. Par ailleurs, il est important de noter si à certaines heures, il y a une proportion importante de vaches dites perchées, c'est-à-dire qu'elles ont les pieds avant dans la logette et les pieds arrière dans le couloir. Cette position est assez inconfortable pour elles et dénote de mauvais réglages* ». Enfin, le représentant de l'Idele, le rappelle : des accompagnements existent pour dresser les diagnostics dans les élevages.

M.-C. S.-B.

Logettes creuses ou sur matelas : quelles différences ?

Les logettes creuses, qui permettent d'ajouter une épaisseur importante de litière, sont de plus en plus plébiscitées pour leur confort supérieur et leur capacité à limiter les blessures. Cependant, elles demandent une gestion rigoureuse de la litière. Les logettes sur matelas, quant à elles, restent une solution répandue, mais nécessitent des ajustements réguliers pour maintenir leur confort dans le temps.





// AVICULTURE

Un poulailler contre vents et marées

Aviculteur sur la commune de Sauzet (Drôme), Antonin Chabert a fait construire un poulailler de 29 500 volailles en 2022. Dès l'annonce de son projet, il a été confronté aux oppositions de son voisinage. Une période qu'il a traversée avec beaucoup de philosophie.



AP/AD26

Antonin Chabert élève aujourd'hui 29 500 poules pondeuses dans la plaine de Sauzet depuis 2023.

Aller au bout de son projet coûte que coûte. Antonin Chabert, 27 ans, s'est installé le 1er octobre 2020 sur 14 hectares (ha) sur la commune de Sauzet (Drôme). Après l'obtention de son CAP en sylviculture en 2016 et une validation des acquis de l'expérience (VAE), il a décroché son brevet professionnel responsable d'exploitation agricole (BPREA) au lycée du Valentin à Bourg-lès-Valence (Drôme) en 2019. Dans les années 2000, son père – alors gérant d'une entreprise – s'est installé sur une vingtaine d'hectares, avec un élevage d'autruches. En 2012, en prévision de l'installation d'Antonin, il a fait construire un poulailler à Savasse (Drôme). *« Aujourd'hui, c'est ma mère qui en a la charge »*, explique Antonin Chabert. Son désir d'installation se concrétise finalement à Sauzet. *« J'ai eu l'opportunité d'acheter 14 ha, sur lequel j'avais comme projet de construire mon propre poulailler, d'une superficie de 3 400 m², fumière comprise »*, poursuit-il. À ce moment-là, il ignorait que son parcours d'installation allait se compliquer. Un premier refus du permis de construire l'oblige à signer une convention avec le syndicat intercommunal des eaux du bas Roubion et de Citelle pour un renforcement au réseau d'eau avec une participation financière. Le permis obtenu, au 1er juin 2020, il fait le tour de ses voisins les plus proches et met l'affichage obligatoire sur sa parcelle. *« Je suis allé voir sept voisins. Cinq d'entre eux n'étaient pas contre et comprenaient qu'il fallait manger français »*. Toutefois, les plus récalcitrants au projet ne se sont pas laissé faire, mettant en cause l'aggravation du risque d'inondations dans le secteur, les nuisances olfactives, la dégradation du paysage, etc.

Quatre ans de procédures

Recours gracieux, pétition, recours au tribunal administratif, demande de suspension du permis de construire, saisie du Conseil d'État, autant de procédures faites par le collectif d'opposants entre 2020 et 2024. Finalement, le 5 mars 2024, le tribunal administratif de Grenoble a rendu sa décision, précisant que le dossier était conforme aux exigences légales et que les moyens soulevés n'étaient pas fondés. *« Si j'avais attendu les décisions finales, j'aurais perdu trois ans. Alors certes, j'ai pris le risque qu'on me fasse démonter mon poulailler… Dès le départ, j'ai été accompagné par mon avocate, Maître Mélanie Maingourd (barreau de Montpellier), spécialisée sur ces dossiers-là. Ayant mon permis en règle, elle m'a encouragé à continuer »*.

Durant toutes ces années, Antonin Chabert n'a jamais pu avoir d'échanges constructifs avec les opposants au projet. *« Il n'y a jamais eu de discussion possible. J'aurai pu organiser 50 réunions, ça n'aurait rien changé ! C'est malheureux, d'autant plus qu'en France, il manque encore des volailles de chair, des poules pondeuses… »*. Ainsi, depuis septembre 2023, le jeune homme élève 29 500 poules pondeuses en plein air et commercialise ses œufs sous l'appellation « L'œuf de nos villages » avec un intégrateur de Grillon (Vaucluse).

Avec une force de caractère inébranlable, l'éleveur ne regrette rien. *« J'ai pris des risques, mais il fallait persévérer et ne pas baisser les bras. De toute façon, j'avais besoin de cet atelier pour vivre, car 14 ha ne suffisaient pas. Finalement, je ne l'ai pas trop mal vécu, car j'ai eu la chance d'être bien accompagné et soutenu par mon avocate et mon intégrateur »*, avoue-t-il. Au niveau financier, le jeune éleveur a connu des répercussions importantes : 10 000 € environ pour les frais d'avocat et près de 200 000 € d'augmentation liée au coût des matériaux.

Aujourd'hui, Antonin Chabert a pu agrandir sa surface agricole utile (SAU), en prenant 36 ha en fermage, sur lesquels il cultive du basilic, des pommes de terre, et tout type de semences : oignons, cardons, artichauts, colza, tournesol, etc.

Amandine Priolet

« La communication doit faire partie intégrante de notre métier »

Hélène Bombart est présidente d'Afivol - interprofession avicole – et éleveuse de volailles dans le nord Drôme. Elle souligne l'importance de communiquer sur le métier d'éleveur.

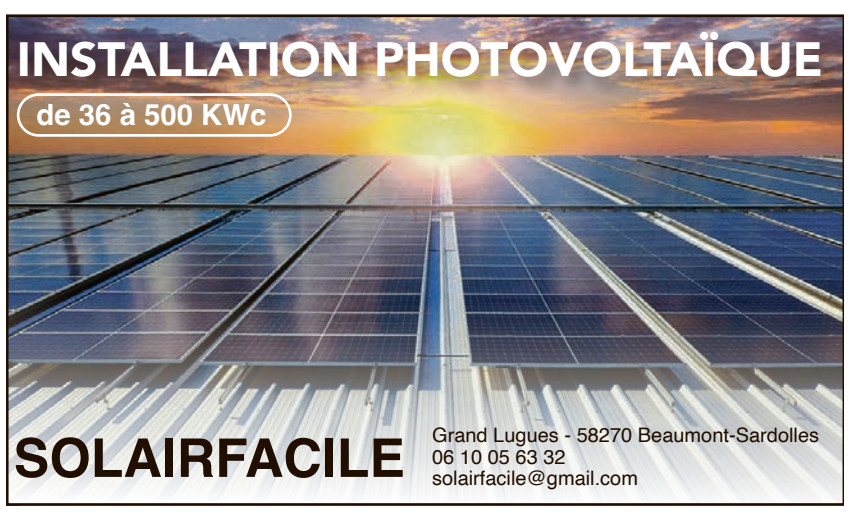
Communiquer lors de la construction d'un poulailler est-il une bonne stratégie ?
Hélène Bombart : *« Nous voyons que la plupart des projets se heurtent à des hostilités, des oppositions que nous n'avions pas il y a dix ou vingt ans. Nous n'avons certainement pas suffisamment communiqué dans le passé, contrairement à des associations – qui défendent leurs causes – et qui ont su utiliser les réseaux sociaux pour toucher le grand public. Aujourd'hui, nous remarquons donc un fossé entre ce que les gens pensent de notre métier d'aviculteur et ce qu'il en est réellement. De ce fait, je ne crois pas que nous puissions nous abstenir d'expliquer notre métier. La communication doit aujourd'hui faire partie intégrante de notre métier »*.

Dans ce cas, comment bien communiquer auprès du grand public ?
H. B. : *« Je suis plutôt d'avis de communiquer avant même le début du projet, même si je conçois que cela peut être démoralisant. Parfois, la moindre démarche administrative entraîne des oppositions. On pourrait penser qu'en ne disant rien, on pourrait passer au travers… Ce qui est faux. Il vaut mieux communiquer dès le départ, avec les voisins, le maire, etc., en expliquant très simplement notre métier, sans termes techniques. C'est à nous d'adapter nos discours pour qu'ils soient accessibles à tous, sans pour autant avoir besoin de rentrer dans les détails »*.

Quel rôle peut jouer l'interprofession Afivol dans cette problématique ?
H. B. : *« Les jeunes sont malheureusement peu épaulés, et cela peut être assez difficile à vivre. Ils peuvent être soutenus par les intégrateurs pour essayer de mettre en place des méthodes de communication communes. Au sein d'Afivol, nous démarrons un projet pour expliquer aux élus pourquoi nous avons besoin de tous les modes d'élevage, pourquoi il est nécessaire aujourd'hui de construire de nouveaux poulaillers, etc. Par ailleurs, nous réalisons des petites vidéos auprès de jeunes éleveurs(1) pour pouvoir montrer les différents modes d'élevage en volailles de chair ou pondeuses, mais aussi leur parcours d'installation »*.

(1) https://www.youtube.com/watch?v=5AMRfZlotqs



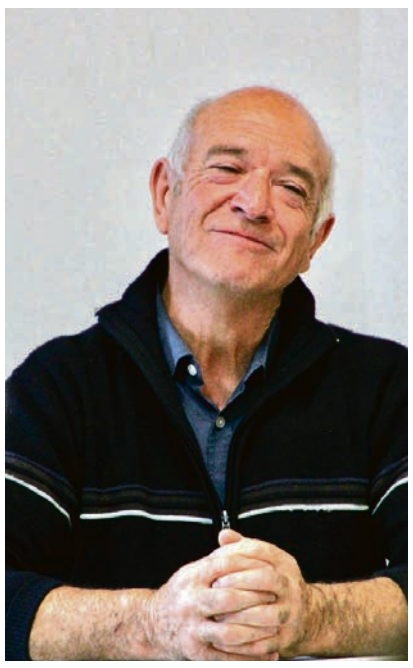




// SÉCHAGE EN GRANGE

58 Un projet à l'arrêt par manque de subventions

La Cuma des Jonquilles (Saint-Agnan) souhaiterait monter un séchoir en grange. Mais depuis 2022 le projet est au point mort faute de financements.



Gilles Lemée, président de la Cuma des Jonquilles.

Si les membres de la Cuma des Jonquilles regorgent d'idées pour mettre en place des projets collectifs, un en particulier leur est cher : la création d'un séchoir en grange. Cette idée, issue d'une réunion entre les 12 structures adhérentes, a émergé courant 2022. Depuis, il n'avance pas pour une raison simple : aucune subvention ne leur est accordée. Afin d'éclairer cela, Gilles Lemée, président de la Cuma des Jonquilles, détaille le fameux projet et sa genèse. *« Nous sommes tous installés dans le Morvan et cela a son importance puisque c'est une réserve d'eau, de biodiversité et de richesse patrimoniale. Nous avons donc à cœur de le préserver, c'est pourquoi nous sommes tous en bio dans la Cuma, certains depuis plus longtemps que d'autres mais qu'importe. Dans cette optique, et pour proposer une viande de qualité issue de nos productions, nous voulions trouver une alternative à l'enrubannage afin, d'une part, d'éviter l'utilisation de plastique – pour des raisons environnementales évidentes – et, d'autre part, pour avoir une alimentation plus qualitative pour nos animaux. L'idée de faire du séchage en grange nous semblait donc être donc la solution ».*

Et pour demain ?

De plus, il explique que les membres avaient pensé à des solutions pour le financement. *« Nous voulions installer des panneaux photovoltaïques sur toiture afin de pouvoir rembourser une partie du bâti. Au bas mot, pour l'intégralité du projet il faudrait environ 800 000 euros. Si les membres peuvent prendre en charge une partie du financement, l'intégralité de la somme ne peut pas être supportée par nos structures, et c'est donc vers la recherche de subventions publiques que nous nous sommes tournés. Mais tout s'est gâté à ce moment-là puisque rien n'est prévu pour ce type de projet collectif dans notre territoire. Ce qui nous bloque complètement pour la réalisation de ce séchoir ».*

Malgré cette situation à l'arrêt, les adhérents de la Cuma des Jonquilles continuent d'espérer qu'un jour cela pourra se débloquer, mais sans s'arrêter de réfléchir. *« Nous essayons de ne pas lâcher ce projet »,* insiste Gilles Lemée, *« mais nous cherchons d'autres solutions qui pourraient être équivalentes ».* Face à tout ceci, il pose son analyse : *« je pense que l'agriculture collective n'est pas une priorité pour les institutions, en tout cas pas pour les financements. Ce qui est dommage car les Cuma ont un véritable rôle à jouer pour l'avenir de notre profession. En effet, au vu des prix des reprises, les installations sont de plus en plus compliquées financièrement pour les jeunes et les Cuma sont un moyen d'accéder à du matériel et de la main-d'œuvre (via les salariés des Cuma) à un coût intéressant ».* Il conclut : *« notre situation est aberrante. L'État et autres consorts rabâchent à qui veut bien entendre l'importance du collectif en agriculture, que ce soit pour le matériel ou les pratiques… Mais, dans la réalité, nous n'avons aucun soutien financier pour les bâtiments collectifs. La dernière question à se poser est donc la suivante : quelle est l'agriculture souhaitée pour demain ? ».*

Chloé Monget



La Cuma des Jonquilles souhaiterait mettre en place le séchage en grange pour se passer de l'enrubannage.

// PROXIMITÉ AVEC UN SITE CLASSÉ

21 Pas de bâtiment, pas d'installation

Un fils d'agriculteur de Chaudenay-le-Château, en Côte-d'Or, se voit refuser la possibilité de construire un bâtiment d'élevage. Une décision administrative qui remet en cause son arrivée dans le métier.

Il faut tout faire pour installer des jeunes et renouveler les générations… Vraiment ? La question se pose chez la famille Brocard de Chaudenay-le-Château depuis de longs mois. Baptiste, 21 ans, ne sait plus trop quoi penser.

Ce jeune fils d'éleveur se voit refuser un permis de construire de par la proximité du château de son village : *« Le pré est pourtant à 180 mètres des premières maisons, donc bien plus loin encore du château. En plus, nous ne sommes pas du tout dans l'angle de vue et la parcelle est surélevée, on ne verra quasiment pas le bâtiment de la route. Mon père et moi sommes prêts à faire toutes les adaptations possibles pour l'intégrer parfaitement au paysage, comme un bardage bois et des plantations tout autour, mais du côté de l'administration, la réponse est non ! ».*

Une perte de temps

Laurent Brocard, le père de Baptiste, avait eu lui aussi des contraintes lors de la construction de son premier bâtiment d'élevage, en 1997. *« On m'avait imposé un toit rouge, mais la construction avait été possible. Quand mon cousin a fait construire à son tour cinq ans plus tard, c'est la couleur grise qui lui avait été imposée. À la limite, pourquoi pas, du moment que l'on peut travailler. Là, c'est le stade néant, malgré nos propositions. La direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté ne veut rien savoir ».* Laurent Brocard a même écrit un courrier en tant que maire de cette petite commune de 45 habitants. *« Je suis même bénévole de l'association Gentiane, qui contribue à l'animation et à l'embellissement du village depuis 35 ans. J'ai même signé en tant qu'agriculteur installé ici depuis 1995. Je pense et je suis même certain qu'il est possible de préserver le patrimoine tout en installant des jeunes agriculteurs. Ici, il n'y a que des prairies, on ne sait faire que des bovins ! En plus, avec une démarche de qualité, Le Goût d'Ici… Le but n'est absolument pas de défigurer le paysage, bien au contraire. Si celui-ci est beau aujourd'hui, c'est peut-être aussi grâce à des gens qui y vivent et qui travaillent ».* Laurent et Baptiste Brocard ont clairement l'impression de perdre leur temps : *« c'est usant, alors qu'il y a des choses bien plus intéressantes à faire dans notre métier ».*

Que faire ?

Sans bâtiment, l'installation du jeune Côte-d'orien est donc remise en question : *« cet outil de travail est censé loger une soixantaine de vaches. Sans ce bâtiment, il faudra envisager d'aller ailleurs ou alors de faire du plein air. Il y aurait alors un tas d'enrubannage le long de la route, une allée de cornadis extérieurs fixés sur du béton… Je ne vous parle pas des conditions de travail et du bien-être animal. Ce sera très sale, les riverains le diront et ils auront raison ».*

AG



Baptiste Brocard prend son mal en patience après de premières démarches entamées dès janvier 2024.





// AVICULTURE

Des œufs de poules en plein air au Gaec Floremy

Avec l'installation de Mathis Jallifier, le Gaec familial Floremy à Vassieux-en-Vercors (Drôme) lance une nouvelle activité de production d'œufs de poules en plein air. Le bâtiment vient d'être inauguré.



Le Drômois est installé sur le Gaec Floremy, épaulé par son père Rémy, son oncle Florent et son cousin Corentin. ME/AD26



Le dernier arrivé du Gaec Floremy devrait commencer à commercialiser ses œufs d'ici le mois de juin. ME/AD26

Le pari peut sembler osé. Âgé de 21 ans, Mathis Jallifier a fait construire un poulailler de 500 m² pour la production d'œufs en plein air. Toutefois, ce dernier n'est pas seul. Le Drômois est installé sur le Gaec Floremy, épaulé par son père Rémy, son oncle Florent et son cousin Corentin. *« Il faut regarder le ratio chiffre d'affaires par rapport à l'investissement. Lorsqu'on voit qu'un tracteur coûte 150 000 € pour le peu de bénéfices qu'il rapporte, ce projet n'est pas si osé car plus rentable »*, estime Mathis Jallifier. Le bâtiment a coûté 350 000 €, pour lequel le jeune installé a pu compter sur une aide de 80 000 € accordée par la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

Se diversifier pour s'installer

L'histoire de la ferme familiale remonte aux années 1970 lorsque Marcel Jallifier et sa femme s'installent à Vassieux-en-Vercors (Drôme). L'aventure commence avec vingt vaches laitières. Deux décennies plus tard, Florent Jallifier s'installe avec son père en tant que naisseur engraisseur. Père et fils créent le Gaec Floremy. Quelques années plus tard, Rémy Jallifier s'installe à son tour. Depuis que leur père est retraité, les deux frères gèrent un troupeau de 75 vaches mères limousines. Ils assurent principalement la vente de taurillons et de vaches de réforme à un maquignon et de génisses à un boucher local. C'est ensuite au tour de Corentin Jallifier, à la tête d'un troupeau de 200 brebis, de rejoindre le Gaec en 2018 pour la production de viande. Ce dernier vend les agneaux à une boucherie locale.

À son tour, Mathis Jallifier rejoint l'aventure agricole en avril 2024 après un bac professionnel à la maison familiale rurale (MFR) de Chatte (Isère). *« J'ai toujours voulu m'installer. Je voulais le faire assez jeune car mon père et mon oncle ont encore quelques années de travail avant la retraite. Je trouve ça important de pouvoir travailler avec eux et garder cet esprit familial,* déclare le jeune agriculteur. *L'objectif était de proposer une voie de diversification car nos activités sont touchées et contraintes par la sécheresse, le loup et la pression foncière sur les terres alentour »*. À ce jour, la ferme dispose de 320 hectares de surface agricole utilisée. *« Nous pouvons sortir un chiffre d'affaires avec un bâtiment sans avoir à racheter des surfaces,* se projette le Drômois de 21 ans. *Ici, les terres sont assez convoitées. Les jeunes recherchent des hectares pour s'installer »*. Cette volonté de se diversifier répond aussi à d'autres enjeux. *« Avec la sécheresse, les parcs repoussent moins et nous avons moins de foins pour les vaches. Les stocks d'hiver passent durant l'été »*, rapporte Mathis Jallifier. Le loup a aussi donné du fil à retordre à l'exploitation. *« Lorsque mon cousin s'est installé, il a été confronté à trois attaques en moins de deux mois. Aujourd'hui, avec nos sept chiens de protection, il y a moins de problèmes »*. L'activité de poules pondeuses du jeune homme arrive donc à point nommé pour la ferme familiale.

Miser sur la vente directe

« On a trouvé le compromis des poules pondeuses. Au début, nous n'étions pas trop fixés sur le nombre et on avait regardé pour faire de l'intégration. C'était un plus gros investissement pour finalement ne pas gagner bien plus. On s'est recentré sur quelque chose de plus petit mais en vendant nous-même et en fixant nos propres prix », explique Mathis Jallifier. Construit par l'entreprise Socma élevages, le poulailler se divise en deux lots de 1 800 poules avec le centre de conditionnement au milieu. Il vise la production d'environ un million d'œufs par an au prix moyen de 24 centimes l'unité. Les poules pourront sortir du parc l'après-midi, ce qui permettra à Mathis Jallifier de les valoriser en code poules plein air. Pour la commercialisation, priorité à la vente directe. L'agriculteur peut compter sur quatre Intermarché basés à Die (Drôme), Villard-de-Lans (Isère), Saint-Sauveur (Isère) et Saint-Jean-en-Royans (Drôme). Ses œufs seront aussi vendus dans certaines épiceries et boulangeries locales.

Accompagnement technique

Pour mener à bien son projet, Mathis Jallifier a pu compter sur l'appui technique de l'entreprise Sanders, notamment pour le choix du bâtiment et la réflexion autour des débouchés. *« Aujourd'hui, on a la chance d'être dans une région au sein de laquelle il y a une vraie dynamique de consommation. Nous recherchons la production d'œufs, de lait de chèvres, de viande bovine et de volailles de chair. Le message que nous voulons faire passer aux jeunes, c'est que s'ils ont des projets, nous sommes présents pour les épauler. Toute une filière est présente pour accompagner les projets. Mathis se place dans une vraie démarche de responsabilité sociale et environnementale avec du produire et du consommer local »*, a déclaré Alain Pinon, manager de territoire chez Sanders lors de l'inauguration. Le jeune agriculteur a aussi été accompagné par Amélie Lebrasseur, conseillère entreprise à la chambre d'agriculture de la Drôme. Montage administratif et viabilité économique du projet ont été observés de près. *« L'objectif est que le Gaec puisse faire vivre quatre personnes et donc, que d'ici quatre ans, tout le monde puisse se dégager un Smic »*, précise la conseillère. Mathis Jallifier a ainsi pu bénéficier d'une dotation jeune agriculteur (DJA) d'un montant de 38 000 € pour s'installer. Le dernier arrivé du Gaec Floremy devrait commencer à commercialiser ses œufs d'ici le mois de juin.

M. E.





// ALIMENTATION

Installer une cuisine à la ferme, un investissement à réfléchir

Alexandre Mirman, éleveur de brebis laitières au Massegros en Lozère, a installé une cuisine à la ferme en 2016. Presque dix ans plus tard, le bilan est doux-amer.

Après huit campagnes avec sa cuisine, Alexandre Mirman s'en est séparé au début de l'été. Une décision mûrement réfléchie, tout comme l'investissement qu'il avait fait à l'époque.

« L'idée, quand j'ai installé une cuisine, était d'automatiser la distribution pour gagner du temps », explique Alexandre Mirman, qui s'occupe seul de 500 Lacaunes. Si l'EARL de Longuevue était auparavant un Gaec familial, puisqu'Alexandre Mirman travaillait avec ses parents, André et Maryse, il a désormais repris les rênes de l'exploitation, transmise depuis quatre générations au lieu-dit les Monziols (commune du Massegros-causses-gorges). *« Au final, comme les cuisines n'existaient pas en brebis à l'époque, j'ai dû bricoler et adapter une machine prévue pour les bovins »*. Machine qui s'est donc rapidement révélée trop petite pour la distribution du troupeau, et *« qui se mettait souvent en carafe »*.
Si l'idée d'une cuisine était donc séduisante sur le papier, dans les faits, elle s'est révélée prendre beaucoup de temps sur les réglages et les pannes. *« J'étais constamment en train de surveiller, au final, ça ne me faisait pas gagner de temps »*, note l'éleveur, qui cependant considère que la cuisine peut rester un bon investissement, lorsqu'elle est adaptée à l'exploitation qui l'achète.



Marion Ghibaudo

Alexandre Mirman dans sa bergerie.

Une cuisine pour l'alimentation animale

L'automatisation de l'alimentation des élevages de ruminants permet de faciliter et de limiter le travail d'astreinte journalier.

Ces équipements sont coûteux en investissement par rapport aux solutions plus répandues, mais permettent de réduire le temps et la pénibilité de travail, de mieux adapter la ration à des lots spécifiques, et d'augmenter la fréquence des apports. L'installation de ces équipements a cependant des incidences sur les bâtiments en termes de conception, de dimensionnement et d'implantation, d'organisation des circuits, de surveillance.

La *« cuisine »* est le terme générique employé pour désigner les stockages intermédiaires. Sa dimension dépend de la taille du troupeau, des rations distribuées et de la périodicité de réapprovisionnement des fourrages grossiers.
« La cuisine que j'avais installée comprenait deux stockages et une mélangeuse », détaille Alexandre Mirman, et un convoyeur alimentant les quatre tapis d'alimentation. *« Le problème, c'est que l'ancien système avait trop de capteurs. De plus, comme le système était trop petit, je devais faire trois mélanges par jour »*. Enfin, dernière critique sur la machine choisie par Alexandre Mirman : *« l'enrubannage ne passait pas parce que tout s'enroulait dans la machine. L'ensilage, pour sa part, n'avait aucun mal à passer correctement »*.
La cuisine est l'un des éléments importants dans la chaîne de l'automatisation de l'alimentation. C'est un investissement qui vient s'ajouter à celui de l'automate de distribution. Son implantation et sa conception (dimensionnement, matériaux…) doivent être bien réfléchies pour optimiser les déplacements tout en limitant l'impact sur le logement des animaux, en particulier leur ventilation. Ce bâtiment devra donc être placé non loin des silos et hangars fourrage et à proximité des bâtiments d'élevage concernés par l'automatisation. Elle devra également être accessible par les camions de livraison de concentrés et de minéraux. Pour un vrai gain de temps pour l'éleveur, il faudrait privilégier un positionnement de la cuisine près des silos et des stockages de paille et de foin.

Un autre choix d'automatisation

Pour sa part, Alexandre Mirman a fait le choix, au printemps 2024, de se séparer de sa cuisine pour installer une mélangeuse. *« En vingt minutes de travail, aujourd'hui, j'ai donné les rations à toutes les brebis, et je n'ai besoin de ne faire qu'un mélange »*, note l'éleveur, qui se dit convaincu d'avoir fait le bon choix avec cette machine qui a été conçue, dès le départ, pour les ovins. Pas besoin de bricolage pour tenter de l'adapter à sa propre filière, donc. *« Le système est très intuitif, même mon père l'utilise sans problème,* s'amuse Alexandre Mirman, *alors qu'il ne s'approchait pas de la cuisine »*. *« Ça va vite, c'est simple, c'est exactement ce que j'avais en tête. Quand ça donne, c'est régulier, et pour régler les rations, tout se fait au même tableau »*.

Cette mélangeuse attire la curiosité. *« J'ai de nombreuses visites d'autres exploitants intéressés par ce modèle, qui a été conçu en Aveyron »*.

Marion Ghibaudo



DIJON CÉRÉALES
À VOS COTÉS POUR VOS EXPLOITATIONS

Notre expertise en agroéquipement, combinée à une équipe de conseillers fait la différence.

NOS SERVICES ET GAMMES À VOTRE DISPOSITION

CONSEIL, DIAGNOSTIC, ANALYSE DE VOS PROJETS, PRODUITS & SERVICES

- Bâtiments, plein air et quincaillerie.
- Drainage, hygiène et conservation des fourrages.
- Stockage, équipements vétérinaires et gamme avicole.
- Surveillance des exploitations et des troupeaux : caméras et détection des chaleurs.



UNE ÉQUIPE DE PROXIMITÉ
Plateforme Pouilly-en-Auxois
Lucas et Juliette
vous accueillent et vous conseillent du lundi au vendredi
8h00-12h00 & 13h00-17h30
03 80 90 76 00

DES EXPERTS AGROÉQUIPEMENT À VOTRE ÉCOUTE



Daniel Bouiller
06 23 56 64 13
daniel.bouiller@dijon-cereales.fr
Secteur : Dijon Céréales

Sébastien Renaud
06 86 28 10 07
sebastien.renaud@dijon-cereales.fr
Secteurs : Morvan - Arnay - Liernais

Arthur Pharaboz
06 71 60 35 37
arthur.pharaboz@dijon-cereales.fr
Secteurs : Auxois Sud - Pouilly - Vallée de l'Ouche - Vitteaux - Epoisses - Semur

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS.

// FÊTE DE LA CHASSE

Revenir sur les traces du passé

Dimanche 15 juin, l'illustre Château de Maulnes a accueilli la seconde édition de la Fête de la Chasse. Objectif : retracer l'histoire de la chasse de la renaissance à nos jours…

Dans ce vestige de la Renaissance et ancien relais de chasse, Anne Denys de Bonnaventure, responsable du Château de Maulnes, a vu les choses en grand. *« On voulait montrer ce qu'était la chasse d'autrefois et celle d'aujourd'hui. Il y a tout un fil historique que l'on a suivi. On a choisi de mettre en lumière la période de la Renaissance avec des animations de tirs à l'arc, des visites contées, la fauconnerie qui expliquait la chasse au faucon à cette époque »*, confie-t-elle.

Avec cet esprit de récit, le site a donc accueilli plusieurs associations de chasse[1], dont une en particulier… *« C'est une association qui vise à promouvoir la chasse par les femmes, parce que c'est surtout un milieu féminin »*, ajoute-t-elle. Cette invitation intègre une particularité du Château de Maulnes : la présence de chasseresse à la Renaissance. *« Ça a beaucoup de sens pour nous parce que Louise de Clermont, l'ancienne propriétaire du château, était certainement une grande chasseresse, étant proche de Catherine de Médicis, elle-même une très grande chasseresse. Au sein de l'enseigne, on peut y voir des figures de Diane, déesse de la chasse »*, conte la responsable du site. À côté de ces associations, d'autres acteurs du paysage sont présents, dont un marché avec près d'une dizaine de producteurs locaux, une exposition de vieux tracteurs… Malgré un temps pluvieux, les animations ont battu leur plein, tout au long de la journée. *« Cette année, nous avons eu des nouveautés, comme la présentation de la fauconnerie et de volerie, ball-trap par le « Cercle de tir de Magny », des danses folkloriques bourguignonnes avec « Les Clacs Sabots… »*, détaille Anne Denys de Bonnaventure.



Concert de trompes de chasse avec l'association de trompes du Grand Cernay

Du côté du terroir

Réfugiés à l'intérieur du château, quatre survivants ont résisté à la tempête extérieure. Benoît Lecuyer, producteurs de miels à Buncey, en Côte-d'Or, est venu faire découvrir ses produits. *« Nous produisons un miel crémeux de l'agriculture biologique »*, présente l'apiculteur récoltant des Ruchers de Darbois. *« Ce qui fait notre spécificité, c'est que nous mélangeons notre miel à des feuilles séchées, comme la menthe ou le tilleul. Nous n'ajoutons pas d'huiles essentielles, les feuilles séchées permettent une meilleure conservation du produit final »*, ajoute le chasseur, en découpant une part de pain d'épice à une cliente. À ses côtés, côte d'orienne également, Christine Borderie, des Portes de l'Acacia, expose ses liqueurs et vins à l'allure décalée. *« Pour coller à la thématique, je propose des produits liés à la chasse, comme l'hypocras, une boisson médiévale. Je propose une variété de liqueurs, de vins et d'apéritifs avec des fruits, comme la cerise, ainsi que des plantes aromatiques, comme de la menthe »*, indique-t-elle, le sourire aux lèvres. Nadyne Charton suit la même vague temporelle en proposant des pleurotes. *« Après avoir été dans les métiers de la santé pendant des années, j'ai décidé de me lancer dans la production de pleurotes dans ma cave »*, témoigne la femme d'agriculteur. Dominique Gruyer, elle, a souhaité être dans le soin, en proposant une variété de plantes médicinales à ses clients. Produits issus de l'agriculture biologique, et consommables à travers des infusions, ils font office d'alternatives aux médicaments. *« Suite à la fermeture de la pharmacie de Ravières, j'ai décidé d'ouvrir ma boutique. Je me base sur le diagnostic du médecin généraliste et je propose ensuite des produits adaptés »*, conte-t-elle, devant son panel de sachets. Après avoir réalisé une démonstration de gravures, Gilys Dasen a décidé de vendre ses productions. *« En 2009, j'ai sauvé une ancienne bergerie, et c'est là que j'ai décidé d'installer mon atelier de gravure à l'intérieur. Je l'utilise également pour des événements, comme les mariages, anniversaires, etc »*, déclare-t-elle, accompagnée de sa famille. Après une journée frustrante, les producteurs attendent avec impatience l'année prochaine. *« La prochaine édition est prévue en septembre, certainement le 13 septembre 2026 »*, conclut-elle, emmitouflée dans son manteau, prête à aider les exposants.

Charlotte Sauvignac

(1) ARGGB, ADCGG-10, Aubel'Chasse, FDC89, ADGPY 89, ONF

// JEUNES AGRICULTEURS

Apéro concert à Laroche-Saint-Cydroine !

Vendredi 6 juin, Laroche-Saint-Cydroine était en fête ! Les Jeunes Agriculteurs du canton du Migennois organisaient la 2e édition de l'Apéro concert.

Dès 20 heures, les rues du village de Laroche-Saint-Cydroine étaient condamnées. L'ambiance était au rendez-vous, entre stands de nourriture et boissons. Le groupe de musique O'Zam commençait à jouer, dans une ambiance festive. *« Nous ne voulons pas que ce soit une soirée d'ambiance, nous voudrions qu'elle s'inscrive dans les années. L'objectif est que ce soit comme un bal, qu'il y ait beaucoup de monde »*, confie Antoine Vax, président des Jeunes agriculteurs du canton de Migennes. Canton existant depuis près d'un an et demi, les Jeunes agriculteurs du Migennois comptent déjà une trentaine d'adhérents. *« Nous avons invité deux groupes de musique locaux, le G33 et O'Zam. Cette année, nous comptons également trois cracheurs de feu de La tribu du feu. Ils peuvent cracher jusqu'à 15 mètres »*, ajoute-t-il, en saluant des habitués.

Promouvoir l'activité locale

En attendant sa nourriture, ticket en main, les cracheurs de feu réalisent leur prestation, un peu plus loin. Trois hommes, des torches enflammées dans la main devant une cinquantaine de personnes, petits et grands. Pendant ce temps, les adhérents du canton s'activent derrière les stands, aux barbecues, dans un soleil endiablé, pour servir toutes les personnes. *« Concernant la nourriture, nous servons des choses classiques, des frites, saucisses et merguez. Les patates sont issues directement d'un producteur local chez qui on s'approvisionne. L'objectif c'est tout au moins, de consommer français, pour que la population voie ce que l'on peut produire à notre échelle »*, exprime Antoine Vax. L'an dernier, près de 500 personnes étaient venues, l'objectif est de multiplier les scores cette année. *« Ce sont essentiellement des personnes du coin. L'an dernier, nous avons réussi à réaliser un événement qui se démarque des autres soirées »*, confie-t-il, optimiste. Pour ce jeune agriculteur, le but est de faire revivre le canton et ses villages. *« Les gens sont en demande, notamment les personnes d'une soixantaine d'années qui sont nostalgiques des bals de village. Ça nous permet donc d'avoir un contact avec la population locale. J'aimerais être pareil, lorsque j'aurai pris de l'âge, j'aimerais être nostalgique de ces soirées-là, celles qu'on faisait et dont les gens nous en parlent encore »*, conclut le président du Migennois.

Charlotte Sauvignac



Les cracheurs de feu réalisent leur numéro à Laroche-Saint-Cydroine.

SOCIAL

// PLACE DE LA FEMME EN AGRICULTURE

21 Encore beaucoup à faire

Lors de la dernière assemblée d'Afdi BFC, trois étudiantes du lycée de Quetigny ont proposé un exposé sur la place de la femme en agriculture.



Lucie Guez, Souha El Jalouzi et Miyad Mohamed sont toutes les trois en BTS Agronomie et cultures durables.

Elles ont planché sur le sujet dans le cadre de leurs études et ont partagé leur travail lors de l'assemblée d'Afdi BFC qui se tenait dans leur établissement. Lucie Guez, Souha El Jalouzi et Miyad Mohamed, étudiantes à Quetigny, ont passionné le public par leur intervention. Souha El Jalouzi, pour commencer, a dressé un état des lieux propre à son pays d'origine, le Maroc. *« La femme représente 40 % de la main-d'œuvre agricole. Elle n'a malheureusement pas de responsabilités au plus haut rang. Les chefs d'exploitations sont tous des hommes ! La femme a moins accès à la terre, moins accès aux crédits, moins la possibilité de se former, c'est bien dommage. Des efforts politiques sont nécessaires pour changer la donne. Même s'il y a de récents progrès dans ce domaine, beaucoup de choses restent à faire. Des coopératives féminines se constituent, c'est bien, mais il faut aller plus loin »*. Miyad Mohamed, elle, est originaire des Comores, un petit archipel au large de la côte est de l'Afrique. *« Les productions agricoles tournent principalement autour du maraîchage. Les femmes occupent une place centrale dans les activités mais elles sont beaucoup moins valorisées que les hommes, les mariages précoces engendrent un arrêt rapide de leur parcours de formation. Sur la question du foncier et des droits des femmes, rien n'est écrit, presque rien n'est enregistré… Là aussi, il y a beaucoup à faire ! Depuis peu, des ONG proposent des soutiens qui vont dans le bon sens, il faut continuer, inciter les femmes à reprendre des études après leur mariage et leur donner la possibilité d'avoir accès à leur propre terrain »*.

Changer les mentalités

Lucie Guez, fille d'éleveurs en Franche-Comté, a illustré le cas de son département, le Doubs. *« Il y a un réel message d'espoir pour le monde féminin, dont la place a bien progressé ces dernières années. Environ 25 % des femmes sont désormais chefs d'exploitations. C'est encourageant, mais il y a encore de la marge. Les statuts ont eux aussi bien évolué. Avant, il y avait surtout des aide-familiales, ce qui n'est pas sans poser de problème le jour du départ en retraite »*. Les trois étudiantes, aidées dans leur travail d'investigation par Yvonne Si-Mohamed (professeur documentaliste) et Sandrine Hily (éducation socioculturelle), espèrent des changements dans les mentalités. *« Les femmes ont toute leur place dans l'agriculture, tout le monde doit le savoir ! Parler de cette problématique et en discuter tous ensemble et un premier point pour améliorer les choses et converger vers une meilleure parité. La question doit être également posée aux hommes, ils ont une part de responsabilité »*.

AG



URBASOLAR

Axpo Group

UNE SOLUTION AGRICOLE AU SERVICE DE VOTRE EXPLOITATION

Urbasolar, producteur d'électricité photovoltaïque et partenaire de la filière agricole depuis près de 20 ans, vous accompagne pour développer votre activité agricole et pérenniser votre exploitation grâce à ses ombrières d'élevage.

BESOIN D'ÉCHANGER SUR VOTRE PROJET ?

Nos équipes travaillent en étroite collaboration avec vous afin de proposer la solution photovoltaïque adaptée à votre besoin agricole.

Contactez-nous :
agripv@urbasolar.com

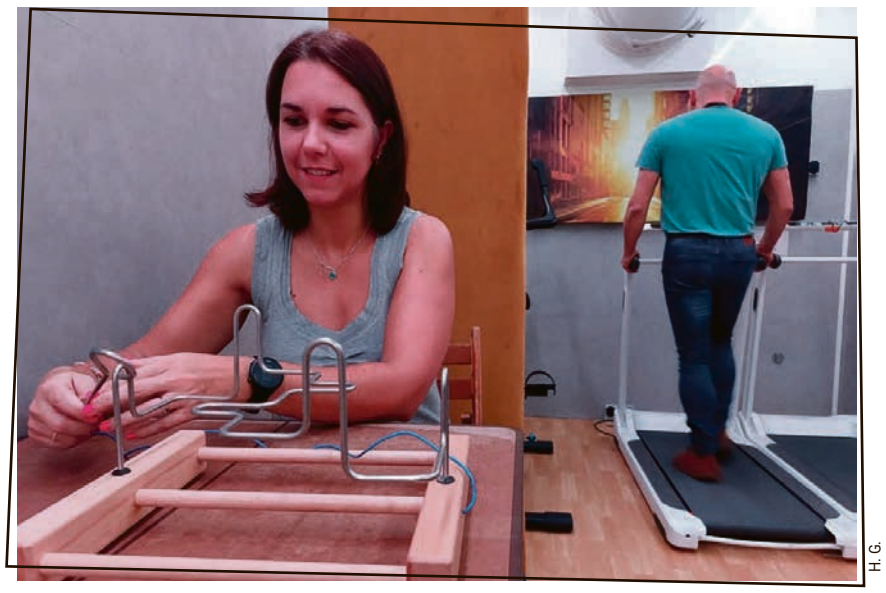


Plus d'infos sur urbasolar.com

// EXPÉRIENCE

Comment vivre sous une température de 50 °C ?

Tester la vie sous une température de 50 °C et les conséquences de cette chaleur sur notre corps et notre quotidien, c'est possible avec *Climate Sense*, un projet créé par Christian Clot, explorateur, chercheur et fondateur du *Human adaptation institute*. Et on a tenté l'expérience…



H. G.

Durant une demi-heure d'immersion, trois activités sont proposées pour tester ses aptitudes sous 50 °C.

50 °C à l'ombre, cela pourrait bien devenir une réalité en France d'ici quelques années. Alors pour se rendre compte, mais surtout dans le but de provoquer une prise de conscience à tous les niveaux, Human adaptation institute a lancé un projet baptisé *Climate Sense*. Le principe ? Un camion dans lequel des volontaires vont passer une trentaine de minutes sous une température de 50 °C. Ce dispositif était présent à Marcq-en-Barœul (Nord) lors du *World forum for a responsible economy*. Et nous avons tenté l'expérience.

Lorsqu'on entre dans le camion, on a d'abord la sensation d'entrer dans un sauna. Et au début, vu le froid qu'il fait dehors, c'est presque agréable ! Mais au bout de quelques minutes sous cette chappe de plomb, on commence à déchanter… On a trop chaud et doucement le corps se met à transpirer !

Tout est plus compliqué sous 50 °

Durant cette demi-heure d'immersion, trois activités sont proposées. Un vélo de course et un tapis de marche afin d'évaluer les aptitudes physiques. Sans surprise, on ne courra pas un sprint sous cette chaleur, le corps fatigue plus rapidement et les ressources semblent amoindries. Un questionnaire avec une dizaine d'exercices pour évaluer les capacités de concentration et de prise de décision est également proposé. Exemple : trouver le plus de mots possible commençant par la lettre M en 50 secondes. Si l'exercice semble facile dans des conditions normales, il devient beaucoup moins aisé sous 50 °C ! Il est en effet plus difficile de réfléchir dans cette atmosphère pesante et l'agacement se fait rapidement ressentir… Et enfin les participants peuvent s'essayer à des jeux d'adresse. Mais le constat reste le même : il est difficile de se concentrer dans ces conditions.

Difficultés physiques… et psychologiques

Jean-Pierre Letartre, président d'Entreprises et Cités, faisait aussi partie du voyage. Et il n'était pas franchement à l'aise non plus : *« On ne se sent pas très bien, la tête commence un peu à tourner*, indique-t-il. *Physiquement c'est dur, mais psychologiquement également. Cet environnement n'est pas adapté à notre corps, notre bien-être, je me sens dans une prison perpétuelle »*. Et de conclure : *« On n'est pas fait pour vivre sous cette température »*.

Une fois l'expérience vécue, la question qui se pose est : auriez-vous pu passer une journée entière, voire plusieurs jours, dans ces conditions ? *« Soyons honnêtes ce serait extrêmement pénible à vivre et même particulièrement dangereux pour de nombreuses personnes »*, répond Christian Clot, explorateur et chercheur, concepteur de *Climate Sense* et cofondateur de Human Adaptation Institute, dans une vidéo diffusée à la sortie du camion. On est bien d'accord ! Les équipes de *Climate Sense* ont les explications à ce mal-être qui nous envahit sous 50 °C : *« La température du corps - habituellement fixé à 36,5 °C - monte doucement. Le cerveau estime qu'il y a un réchauffement anormal et se sent mis en danger. Il fait alors le choix de se concentrer sur les organes vitaux comme le cœur qui doit pomper plus rapidement, le système respiratoire qui s'accélère, les reins qui sont sous pression… Les capacités de réflexion, de concentration ou encore de mémorisation passent au second plan »*, souligne Anne Lopez, responsable du projet *Climate Sense*.

Ce que l'on sait moins c'est qu'une température importante entraîne également la dégradation des fonctions sociales comme l'explique Mélusine Mallender, exploratrice et chercheuse, cofondatrice de *Human adaptation institute* dans la vidéo diffusée à l'issue de l'expérience : *« Lorsque nous ne sommes pas habitués ou préparés, plus il fait chaud, moins notre société fonctionne correctement. La coopération est plus difficile à obtenir, le manque de concentration, les erreurs et les accidents augmentent, la diversité du langage diminue et souvent l'irritabilité est plus importante »*. On confirme…

Éviter et s'adapter

Climate Sense a été créé avec deux objectifs. D'abord faire comprendre aux participants qu'ils ont tous un rôle à jouer pour faire reculer cette échéance. *« Rien n'est inéluctable. Il n'est absolument pas trop tard, mais il est tout simplement temps d'agir dès aujourd'hui »*, insiste Christian Clot. Il existe une multitude d'actions à mettre en place à l'échelle des citoyens mais aussi des entreprises et des collectivités afin de réduire les émissions et pollutions pour diminuer les risques de dérèglement climatique. Plusieurs panneaux explicatifs détaillent des exemples d'actions à mettre en place.

Le second objectif de l'expérience est de comprendre comment le corps et notre quotidien peuvent s'adapter et mieux vivre sous cette chaleur. Car de nombreuses choses seront à repenser. À commencer par notre organisation de travail, *« il faudra peut-être changer nos heures de travail mais aussi notre organisation. On sait qu'aujourd'hui, lorsque les pompiers interviennent sur un feu, il y a une rotation des équipes toutes les 25 minutes, c'est peut-être une organisation qu'il faudra appliquer à n'importe quelle équipe de secouristes qui interviendrait sur un carambolage par exemple… Mais aussi à des personnes qui travaillent sur des lignes haute tension, etc. »*, avance Anne Lopez.

Sous 50 °C, tout doit être repensé : notre quotidien, notre organisation de travail mais aussi toutes nos infrastructures. *« Elles supportent également très mal les 50 °C à l'ombre. De nombreux trains ne circulent plus, la production et la diffusion de l'électricité deviennent compliquées, les appareils électroniques s'arrêtent, parfois définitivement. Les murs de bâtiments se fissurent ou le bitume des routes fond… »*, énumère Christian Clot. *« Certains matériaux seront donc à revoir, à commencer par nos ordinateurs ou encore nos téléphones »*, poursuit la responsable du projet.

« Personne ne connaît le futur, mais il sera ce que nous en ferons aujourd'hui », insiste Christian Clot. À méditer, mais surtout à mettre en application...

Hélène Graffeuille

// DÉPISTAGE DU CANCER DE LA PEAU

58 Une opération réussie… à renouveler

Le 14 juin, une journée de dépistage du cancer de la peau était proposée par Groupama, la municipalité de Varzy, les infirmières et Avisdoc, plateforme de télé-expertise spécialisée en dermatologie.

« L'idée de départ, insufflée par Groupama et les infirmières de Varzy, était d'apporter une réponse spécialisée de proximité sur la prévention dermatologique, et il était logique de s'y associer » introduit Gilles Noël, maire de Varzy, qui accueillait dans les locaux de la maison de santé de la communauté de communes, une journée de dépistage du cancer de la peau. Organisée le 14 juin, cette initiative était proposée en partenariat entre la mairie de Varzy, Groupama, les infirmières et Avisdoc, spécialiste de la dermatologie. *« Dans nos zones rurales, il est nécessaire de prendre des initiatives, afin de répondre aux besoins criants des citoyens »*, poursuit Gilles Noël. L'accès aux dépistages dermatologique était donc une évidence pour Groupama, comme le détaille Franck Detable, vice-président de la Caisse locale de Clamecy. *« Au total, nous avons environ 70 personnes inscrites pour les deux dates de dépistages (14 juin et 26 juin), avec une cinquantaine sur liste d'attente. Certaines personnes viennent de Magny-Cours ou encore de Decize… parcourant donc de nombreux kilomètres pour avoir accès à cette prestation ; preuve là encore que le besoin est important en la matière »*. Au vu du succès rencontré par l'opération et pour répondre aux besoins, Groupama prévoit d'ailleurs de déployer d'autres dates sur 2025 et 2026 dans tout le département. Une façon de rappeler que la prévention compte parmi ses nombreuses missions.

Cohésion et dynamisme

Pour Gilles Noël, le manque de services ou d'accès aux soins en milieu rural n'est pas une fatalité. *« Il y a des besoins dans tous les domaines, c'est une réalité. Mais, je pense que c'est à nous, collectivité locale, de renverser la vapeur, et de ne jamais renoncer. Bien évidemment cela passe par de la coopération entre acteurs du territoire »*. À titre d'exemple, ces journées de dépistage ont également rassemblé des bénévoles, la Safer, la MSA et la Chambre d'agriculture de la Nièvre. *« Par toute cette cohésion dynamique, nous pouvons être fiers de notre environnement rural »*, souligne le maire de Varzy. D'ailleurs, en plus de ses responsabilités locales, Gilles Noël est également vice-président de l'Association des maires ruraux de France, et il insiste : *« tout ce que j'ai exprimé est valable pour l'ensemble des territoires ruraux. Nous devons être soudés, car la ruralité occupe une grande et belle place dans le paysage et a énormément à offrir ! »*.

Chloé Monget



Au total, pour les deux jours de dépistage gratuit du cancer de la peau, 70 personnes ont pris rendez-vous.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Quels outils pour le travail du sol en agriculture Bio ? (Nouveau)

• 2 septembre

Cette formation vise à éclairer les choix d'outils appropriés pour le travail du sol en Agriculture Biologique, dans le but de réussir les cultures. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Un atelier lombricole pour gagner en autonomie (Nouveau)

• 10, 11 et 12 septembre

Renforcez votre autonomie en valorisant vos effluents par la mise en place d'un atelier lombricole sur votre exploitation. Lieu : CFPPA du Morvan (Château-Chinon).

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Éleveur infirmier de son élevage bovin (Nouveau)

• 11 septembre

En tant qu'éleveur, vous êtes le premier infirmier de votre troupeau. Cette journée vous aidera à gagner en autonomie pour gérer les pathologies de base. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Les aides PAC : les comprendre pour les optimiser

• 12 septembre

Vous connaîtrez toutes les aides qui en découlent et identifierez celles auxquelles vous pourrez prétendre, en cohérence avec votre système d'exploitation. Lieu : Nevers.

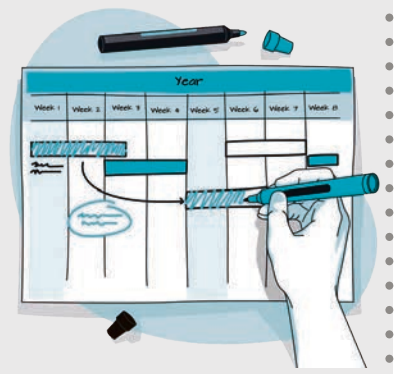
Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants

• 28 octobre

Savoir observer ses cultures pour optimiser les interventions et réduire les intrants. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37



L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Glanage, cueillette ou tri solidaire

• En période de récoltes

Confrontée à une baisse de ses approvisionnement, la Banque Alimentaire, en collaboration avec l'association Cueillette Solidaire 21, recherche des sites pour organiser des actions de glanage, cueillette ou tri de produits (fruits à cueillir, légumes à ramasser ou à trier) afin d'éviter leur gaspillage et pour en faire profiter les associations d'aide alimentaire.

Contac Dorothée Tricot 06 52 39 30 40, ba210.dorothee.agri@banquealimentaire.org

NIÈVRE

// foire aux culards

• à partir du 31 juillet

Moulins-Engilbert sera le terrain de prochain rendez-vous professionnels : le 31 juillet la foire aux culards d'été (au cadran), le 4 août la foire ovine (au Champ de foires), le 18 octobre, la 2e vente aux enchères à main levée (Champ de foires).

YONNE

// Réunion d'information zones vulnérables

• 23 et 24 juin

Ces réunions d'informations, conduites par la préfecture, la DDT et la Chambre d'agriculture de l'Yonne ont pour objectif de présenter le contenu d'un contrôle conditionnalité-environnement, les dispositions du nouveau Programme d'actions régional (PAR 7), et de présenter l'évolution de la réglementation applicable dans les zones vulnérables aux nitrates ainsi que l'utilisation de fertilisants azotés. Rendez-vous les lundi 23 juin à 9h30 (salle Roger Treillé) et mardi 24 juin à 9h30 (salle François Chanut).

Contacter Véronique Thureau pour plus de renseignements au 03.86.48.41.17 ou par mail au ddt-sea@yonne.gouv.fr

Retrouvez-nous sur

agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.

Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	**122,55**	**+5,23%**

ÉQUIPEMENT

// INNOV'ACTION

58 Dire « oui » aux nouvelles technologies

La Chambre d'agriculture de la Nièvre orchestrait la 2e édition d'Innov'Action le 3 juin à Sourdes (Varennes-lès-Narcy), avec cette année le retour d'expérience d'un exploitant utilisateur…



La 2e édition d'Innov'Action, orchestrée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre s'est déroulée à Sourdes début juin. Cette journée bénéficie du soutien financier du programme Ecophyto Stratégie 2030 ainsi que du CASDAR.

Pour la seconde année consécutive, la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) proposait une demi-journée dédiée aux nouvelles technologies, impulsée pour l'occasion par Jean-Charles Zwaenepoel, agriculteur céréalier, adhérent du GDA Bourgogne Nivernaise et de l'association des irriguants (animée par la CA 58) et président de la section grandes cultures de FDSEA 58, et utilisateur de l'AgBot 5.115 T2 d'AGXeed. Il détaille : *« avec cet outil, j'ai trouvé une réponse au manque de main-d'œuvre qualifiée ponctuelle, et j'ai pensé que mon expérience pouvait en intéresser d'autres »*. Ainsi, outre le robot d'AGXeed, d'autres outils étaient en démonstration, à l'image du John Deere 6R en dynamique avec demi-tour automatique (animé par CentrAgri), la carte de modulation de densité de semis par Pioneer, le semoir monograine Kverneland Optima V (avec choix de mode de sélection de la graine), la présentation par la Chambre d'agriculture de la Nièvre des outils Mes parcelles, Mes Sat'Images ou des cartes de modulation d'azote, enfin se tenait une démonstration d'épandage et de pulvérisation via drone par Nicolas Carlin, vigneron Sancerrois.

Partage d'expérience

Plus en détails, Jean-Charles Zwaenepoel revient sur son expérience : *« Je n'ai jamais été un pionnier en quoi que ce soit, mais, cette année, j'ai sauté le pas pour utiliser pendant deux mois (en location – voir encadré) le robot AGXeed. Peu rassuré au début, je l'ai surveillé à la loupe lors du premier passage, notamment pour vérifier sa gestion des obstacles. Ensuite, grâce à la surveillance à distance, j'ai pu suivre la qualité des semis sans être à proximité de l'endroit de travail, me permettant de me concentrer sur d'autres tâches »*.



Le drone de Nicolas Carlin, vigneron Sancerrois, en pleine démonstration.

Sur ce point, il explique également le gain de temps : *« Sur une année j'effectue environ 2 000 heures de conduite d'engins. Avec ce robot, il me remplace pour environ 600 à 800 heures – puisqu'il ne peut pas faire toutes les missions comme nettoyer les engins pour n'en citer qu'une. Dans tous les cas, il faut reconnaître que c'est bien utile pour se faire remplacer pour des travaux basiques »*. Il résume : *« C'est une belle surprise, et je pense qu'il fallait la partager avec d'autres collègues, car je suis persuadé que ce genre de technologie est pertinente pour l'avenir du métier, comme pour la pulvérisation via drone qui peut cibler très précisément l'endroit à traiter ; non négligeable pour économiser des produits »*.

Pour demain ?

Pour lui, le monde agricole n'est pas à la traîne en matière de nouvelles technologies, bien au contraire : *« Depuis de nombreuses années, les tracteurs sont dotés de GPS, et nous avons des outils de suivi météorologique de plus en plus pointus. La qualité et la précision des outils font qu'ils ne sont pas encore accessibles à tous, mais cela évolue tellement vite que je suis persuadé que dans quelques années il ne sera pas rare de croiser des drones pour les traitements ou encore des robots autonomes dans les champs »*. Il conclut : *« Les nouvelles technologies ne sont pas une menace pour notre profession car il faudra toujours des chefs d'exploitation pour faire des choix. Mais, si elles peuvent nous simplifier la vie, autant dire oui ! »*.

Solidarité professionnelle

Outre les professionnels, c'est véritablement un partage entre amis qui fut au cœur de cette seconde édition d'Innov'Action.
En effet, Jean-Charles Zwaenepoel explique : *« Avec Nicolas Carlin, vigneron sancerrois (ingénieur informatique de formation), nous nous connaissons depuis une dizaine d'années. Et, lorsque nous avons discuté de l'organisation de la journée, il a directement proposé de présenter bénévolement son drone pour le traitement des vignes. Cela m'a semblé très appréciable d'autant plus que nous avons des collègues vignerons non loin de Sourdes. Ces échanges permettent de tisser des liens entre nous, et ce peu importe la production. Cela est un point toujours appréciable car nous sommes tous des passionnés finalement »*.

En détails

Pour l'utilisation du robot, Jean-Charles Zwaenepoel développe : *« Pour l'instant je n'ai pas passé le pas de l'achat »*. Au total, il décortique avoir utilisé le robot pour préparer le sol sur 166 ha : *« avec 2 à 3 passages de vibroculteur à dents courbées et vibroculteur à dents droites puis, toujours avec le robot, d'une herse plate. Ensuite, place au semoir monograine (outil en 6 et 7 m) 6 rangs pour le maïs (128 ha), 7 rangs pour le tournesol (38 ha) – pour un total de 260 heures. Enfin, le robot a réalisé 40 heures pour les fenaisons et le broyage des jachères »*. Il poursuit : *« Je n'ai pas eu à m'assurer car la marque qui prend en charge les erreurs – puisque c'est un contrôleur agréé par AGXeed qui met en route l'outil, qui réalise l'arpentage et le calibrage au départ »*. Question investissement locatif, il annonce : *« 42 euros / heure / pour deux mois à 300 heures »*.

Chloé Monget



Jean-Charles Zwaenepoel à côté du AgBot 5.115 T2 d'AGXeed utilisé dans ses terres.

// MACHINISME

89 De Bruin rachète Etam Saint-Gondonnaise

Concessionnaire Fendt basés dans l'Yonne, De Bruin vient de racheter Etam à Saint-Gondon, dans le Loiret, à proximité de Gien. Cette acquisition va permettre le déploiement de Valtra, marque distribuée par De Bruin depuis l'année dernière sur l'ouest du Loiret, l'est de l'Yonne et de la Nièvre ainsi que sur une partie du Cher.

Une journée portes ouvertes le 23 mai a été l'occasion d'officialiser la reprise d'Etam Saint-Gondonnaise, basé à Saint-Gondon, dans le Loiret, près de Gien, par les établissements De Bruin, concessionnaire Fendt de Cerisiers, dans l'Yonne, au 1er avril dernier.

Les clients d'Alain et Claudine Aupart ont ainsi pu rencontrer Olivier Dubreuilh, PDG de De Bruin, et ses équipes. M. et Mme Aupart ont créé leur entreprise de réparation de matériel agricole en 2000. En 2002, Etam est passé agent Valtra et est toujours resté fidèle à la marque finlandaise. En 2012, le bâtiment actuel a été construit, accueillant un atelier et un magasin libre-service. Au fil des années, l'activité s'est accrue et l'équipe s'est étoffée avec deux techniciens et un magasinier. Alain et Claudine Aupart, qui font valoir leur droit à la retraite, passent donc la main. Etam devient la 4e base De Bruin, une base 100 % Valtra dans cette région de polyculture-élevage laitier.

Les sites de Charny (89) et Chateauneuf Val-de-Bargis (58) distribuent Valtra et Fendt, Cerisiers, le siège social, représentant uniquement Fendt. Un commercial a été recruté sur le secteur et un renfort de l'équipe technique est en projet.



Claudine et Alain Aupart, à gauche, avec Olivier Dubreuilh, PDG des Ets De Bruin.

ÉQUIPEMENT

// CUMA

Retour d'expériences sur la presse à balles carrées

Jeudi 12 juin, la Cuma de Venouse a accueilli une journée dédiée à la presse à balles carrées. Entre avantages et inconvénients, les référents Cuma étaient au rendez-vous.

« Cela fait plusieurs années, que j'avais lancé la réflexion d'acquérir une presse à balles carrées au sein de ma Cuma. L'idée de la presse à balles carrées c'est vraiment par rapport au volume/produit de chaque exploitation. Nous avons des volumes importants qui deviennent difficilement gérables en balles rondes. Enfin, moi mon souci était là, parce que j'avais des problèmes de main-d'œuvre… », confie Laurent Didier, président de la Cuma de Venouse et éleveur à Saint Flo. C'est au cours de cette après-midi, qu'un rendez-vous technique a été dédié à la presse à balles carrées au sein du réseau Cuma. Après une démonstration technique réalisée par Richard Wylleman, conseil en machinisme à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, les référents Cuma ont pu témoigner sur l'investissement qu'ils ont pu faire. Pour Laurent Didier, l'expérience a mal commencé il y a deux ans. *« Le problème c'est qu'on a choisi d'acheter une presse d'occasion, en faisant des rendements de 2 500 à 3 000 ballots, ce qui est relativement peu. Beaucoup étaient réticents par rapport à la balle carrée… il n'y a pas que le pressage, le problème c'est le ramassage derrière. Avec les années pluvieuses qu'on vient de passer, c'était compliqué. Première année, surprise, les pièces d'usure n'étaient pas garanties, on s'est donc retrouvés avec une facture de 3 500 euros en fin d'année. Deuxième année, révision, 4 000 euros, ce n'était pas négocié non plus. Tout s'est accumulé et on en a eu pour 7 000 euros »*, ajoute-t-il. Avec cette mauvaise expérience, même si la Cuma de Venouse a choisi d'investir dans la location d'une presse à balles carrées, l'ancienne presse a laissé des séquelles. *« On est reparti sur un nouvel objectif. Après une reprise de notre machine on est repartis avec une Claas en location. Mais, on sait très bien que le prix de 5 euros ne pourra pas être tenu car il faudra payer les dettes de l'ancienne presse »*, termine-t-il, avant de laisser la parole à Mathieu Babut, président de la Cuma de Coopensil, représentant de la Cuma départementale et membre du bureau régional.



Journée technique CUMA sur la presse à balles carrées.

« Tout est quasiment doublé »

« On avait 5 presses à balles rondes, mais on voulait gagner du temps. La presse à balles carrées offre également des avantages en termes de stockage. On était plusieurs à avoir des bâtiments, en passant aux balles carrées, tout rentre », débute Mathieu Babut, éleveur. Sauf que la presse à balles carrées n'a pas connu un immense succès au sein de la Cuma. Le temps pour le président de douter de l'investissement. *« J'ai revendu la presse à balles carrées parce que personne ne s'en servait. Sauf que tout le monde se servait du tracteur, beaucoup trop de monde, et on a eu un souci de disponibilité. On a donc décidé de réinvestir »*, poursuit-il. *« Celle qu'on a maintenant, elle est un peu moins chère, un peu plus récente avec un peu moins de ballots à son actif. Ce qu'on ne maîtrise pas, c'est l'entretien, elle apparaît en bon état, ils font une belle révision, il y en a pour 3 500 euros de pièces »*, termine-t-il, en se dirigeant vers l'exposition de presses à balles carrées des concessionnaires. Benoît Leprun, trésorier de la Cuma des Sources a décidé de venir pour glaner des informations. *« C'est l'occasion parfaite pour rencontrer du monde, apprendre des choses. Même si on ne veut pas investir dans l'immédiat, venir permet de ramener de la matière à nos adhérents, en discutant avec d'autres Cuma, en faisant le point sur la conjoncture globale, sur ce qui peut se faire en Cuma… »*, conclut l'agriculteur en grandes cultures, en se rendant à l'atelier suivant.

Charlotte Sauvignac

// GROUPE MÉTHIVIER

Franc succès pour le show New Holland

Pour les 45 ans de l'entreprise créée par Gilbert et Marièle Méthivier, le groupe éponyme aujourd'hui dirigé par leur fille Anne-Lise a invité ses clients à une présentation de la gamme New Holland sur le site de Sainte-Geneviève-des-Bois, dans le Loiret. Plus de 450 agriculteurs ont fait le déplacement.

Par sa position centrale sur le secteur du groupe Méthivier qui s'étend sur 6 départements (45, 18, 91, 89, 58, 77) et sa surface de terrain, le site de Sainte-Geneviève-des-Bois se prêtait idéalement à l'évènement. Le groupe Méthivier a choisi cette année d'organiser un seul évènement avant la moisson, pour l'ensemble de son secteur. *« Nous avons voulu présenter la gamme New Holland au plus complet possible* a expliqué Anne-Lise Méthivier *mais c'est aussi une soirée destinée à remercier nos clients pour leur fidélité et nos équipes pour leur engagement à l'occasion d'un moment convivial. »* Si la concession New Holland emploie aujourd'hui 220 collaborateurs sur 16 agences, Anne-Lise Méthivier, directrice générale du groupe, a rappelé l'attachement de l'équipe de direction à maintenir une ambiance familiale entre les équipes et avec les clients. *« Lorsque vous nous achetez un matériel, au-delà du bon de commande, notre objectif est de vous accompagner en tant que partenaire. »* Ce mot « partenaire » a également été repris par le directeur France New Holland Lionel Gleyroux, présent lors de cette soirée.

Défilé de la gamme New Holland

Christophe Romilly, directeur commercial, et Michaël Badault, responsable commercial de la zone est du groupe Méthivier, ont tour à tour présenté une quinzaine de machines représentant la gamme New Holland, ainsi que du matériel des principaux fournisseurs : Kuhn, Horsch, Berti et Leboulch. Du tracteur spécialisé T4 F au haut de gamme T7 340 HD, du télescopique TH 7.42 à la moissonneuse-batteuse CR 8.90 en passant par les presses à balles rondes et cubiques, le public a pu constater l'importance de la gamme. Au passage, quelques nouveautés et machines de démo figuraient au show comme le T5 100 Dual Command, de 80 à 120 CV, doté d'un moteur 3,6 l FPT, d'une transmission Dual Command 24 x 24 et d'un pont avant standard ou Super Steer. Ce T5 adopte un nouveau style avec feux led en option. Toujours en option, un relevage avant est possible. Il est équipé d'une cabine panoramique et silencieuse avec seulement 77 dB. Arrivé chez les T7 fin 2023, le T7 300 AutoCommand vient compléter la gamme de 5 modèles à châssis long de 200 à 300 CV. Motorisé par un 6,7 l FPT, ce modèle est équipé d'une boîte de vitesses à variation continue AutoCommand roulant à 50 km/h à 1 550 tours. La transmission est personnalisable selon les besoins du chauffeur (agressivité de l'accélération et réactivité marche avant/marche arrière). Doté d'un pont avant et d'une cabine suspendue, il propose 5 distributeurs électriques arrière et 3 latéraux et reçoit l'autoguidage GPS intégré, la télématique et l'Isobus. Disponibles pour des essais durant la moisson, deux CR 7.90 et 8.90, machines à double rotor, ont été présentées. La CR 7.90 est motorisée par un FPT Cursor 8,7 l de 460 CV tandis que la 8.90 est animée par un FPT Cursor 13 l de 545 CV, fabriqués à Bourbon-Lancy, en Saône-et-Loire. Cette dernière est le premier modèle des machines à rotors de 559 mm de diamètre contre 432 mm pour la CR 7.90. Les deux modèles adoptent une coupe Varifeed avec suivi de sol automatique de 8,53 m pour l'une et 10,70 m pour l'autre. Elles sont équipées d'un caisson de nettoyage à élévation à double chute ventilée autonivelant et sont proposées avec la fonction IntelliSense, qui assure le réglage automatique de la machine en fonction des paramètres sélectionnés, grâce à une caméra qui analyse la qualité du grain, un capteur de charge du convoyeur et un capteur de pression sur le caisson. Victime de leur succès et du faible nombre disponible pour la France, les nouvelles CR 10 et CR 11 n'ont malheureusement pu être présentées à Sainte-Geneviève-des-Bois. Ces machines seront visibles lors des salons d'automne et en tournée dans les concessions.



450 clients ont participé à cette soirée de présentation de la gamme New Holland.

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

17/06/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 143 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	6,52	7,03	6,77	+ 0,44
		300-350	6,21	6,34	6,24	+ 0,16
		350-400	5,77	6,07	5,91	- 0,11
		450-500	5,71	5,71	5,71	
	R	200-250	6,12	6,23	6,18	
F	U	250-300	5,00	5,32	5,09	- 0,24
		300-350	4,98	5,00	4,99	- 0,02
		350-400	4,81	4,93	4,89	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 266 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	5,77	5,92	5,85	+ 0,12
		400-450	5,52	6,00	5,81	- 0,09
		450-500	5,83	5,87	5,85	+ 0,26
F	U	350-400	4,81	4,90	4,83	=
		400-450	4,63	4,93	4,70	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 150 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,58	3,77	3,69	+ 0,08
	R	+ 500 kg	3,32	3,40	3,35	- 0,08
F	E	24 à 36 mois	4,60	5,70	4,96	+ 0,21
		- 5 ans	4,69	5,02	4,86	
	U	24 à 36 mois	3,94	4,73	4,34	+ 0,26
		- 5 ans	3,84	4,38	4,11	+ 0,12
		5 à 10 ans	3,91	4,36	4,06	+ 0,15
		+ 10 ans	3,61	4,04	3,83	+ 0,16
	R	24 à 36 mois	3,85	4,41	4,15	+ 0,36
		- 5 ans	3,67	3,82	3,77	=
		5 à 10 ans	3,47	3,88	3,73	+ 0,02
		+ 10 ans	3,38	3,66	3,51	+ 0,10

OBSERVATIONS

Effectif global : 559 - Taux de vente : 99 %.

Broutards / taurillons / laitonnes / génisses 18 mois : On constate cette semaine des apports de qualité hétérogène. Ce qui est logique à cette saison puisqu'on se trouve, à cette période de l'année entre la vente des premiers broutards et laitonnes de nouvelle saison d'une part et la liquidation des derniers lots de l'année précédente. Les besoins demeurent supérieurs à l'offre et les cours sont facilement maintenus, et même à nouveau en augmentation dans les extras.

Vaches / génisses 30 mois : Peu d'offre mais toujours une très forte demande avec des acheteurs présents au rendez-vous. Les cours sont une nouvelle fois en légère augmentation. Vente très rapide.

Taureaux : Forte demande dans les bons sujets.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

10/06/2025

Effectif : 96

Génisses 16 - 24 mois :	(310 - 325 kg)	1320 - 1650	4,29 - 5,06
Génisses 24 - 36 mois :	(370 - 735 kg)	1610 - 2730	3,70 - 4,33
Vaches :		1950 - 3010	

Marché décalé. Tarifs stables dans l'ensemble des catégories.

Bovins gras : 13

Génisses de viande :	6,62 € à 6,68 € kg de viande.
Vaches de viande :	6,46 € à 6,68 € kg de viande.

Cours fermes. 1 seul invendu.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

02/06/2025

Effectif : 158

Agneaux :	200 - 274	3,93 - 6,23
Brebis :	151 - 180	1,76 - 2,01
Béliers :	200 - 258	

Activité commerciale soutenue en agneaux et béliers à des tarifs très fermes.
Cours stables en brebis.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

11/06/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 443 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,75	5,04	4,89	- 0,50
		de 38 à 44 kg	4,76	5,43	5,00	- 0,45
		de 44 à 50 kg	4,53	4,86	4,,73	- 0,58
	R	de 32 à 38 kg	4,25	4,68	4,54	- 0,57
		de 38 à 44 kg	4,49	4,70	4,59	- 0,31
		de 44 à 50 kg	4,30	4,45	4,43	- 0,29

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 140 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,98	2,31	2,14	=
	R	- de 60 kg	1,66	1,66	1,66	
		+ de 60 kg	1,73	1,96	1,80	- 0,04

OBSERVATIONS

Effectif global : 585 - Taux de vente : 96 %

Agneaux : Les cours se remettent à niveau des prix traditionnels de la boucherie. En effet, après avoir atteint des sommets avant la fête de l'Aïd El Kébir, les cours cèdent quelques dizaines de centimes. De plus, les acheteurs sont plus sélectifs sur la qualité des animaux. Les bons lots se vendent encore rapidement à des tarifs très raisonnables. Le commerce de la marchandise moins bien préparée est plus difficile. On peut souligner également la demande forte d'agneaux d'herbe qui se valorisent mieux par rapport à ceux de bergerie.

Brebis : Qualité correcte, les cours sont reconduits dans les brebis lourdes (+ 60 kg).

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

11/06/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 278 - Vente : 78 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,46	4,46	4,46	- 0,46
		de 38 à 44 kg	4,55	5,18	4,82	- 0,26

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 83 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,69	1,97	1,85	+ 0,07

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 62 - Vente : 93 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		21	60	48	

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 71 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	125	160	145	

OBSERVATIONS

Effectif global : 577 - Taux de vente : 98 %

Agneaux : Net repli des cours cette semaine, à vérifier dans les semaines qui viennent.

Brebis : Cours reconduits à haussiers.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

11/06/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 96 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	200-250	6,65	6,65	6,65	
Charolais F		300-350	4,87	5,05		
Limousins M	U	300-350	6,12	6,60	6,41	
		400-450	5,97	6,04	6,00	

OBSERVATIONS

Effectif global : 133 - Taux de vente : 100 %

Broutard : Quelques jolies lots de bons broutards laitons limousins tirent leur épingle du jeu, les apports sont léger en ce début de travaux saisonnier.

Laitonnes : Les cours sont nettement revues à la hausse cette semaine.

Vaches / génisses : Très peu d'apports cette semaine les cours semble reconduits avec une vente totale et rapide.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

16 Juin 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : disponibilité restreinte, fermeté des cours.

Bovins maigres : l'offre reste réduite et les cours orientés à la hausse.

POLITIQUES

Le montant de l'aide couplée à la production de veaux sous la mère et de veaux bio pour la campagne 2024 a été diffusé: il s'élève à 68,70 € par veau (contre une estimation en début de campagne à 62,45 €).
Cette hausse de montant unitaire, bien que satisfaisante pour les producteurs qui la perçoivent, met en évidence la forte baisse de production subie par cette filière, qui est pourtant un symbole de la gastronomie et de la qualité des produits français !

BIEN-ETRE ANIMAL

Malgré les vives critiques qui entourent la proposition de règlement sur le transport animal par Bruxelles que ce soit au niveau des eurodéputés comme au niveau des Etats membres, la présidence polonaise actuelle continue à chercher des compromis. Elle proposerait de prendre en compte la température intérieure des camions au lieu de celle extérieure. Elle propose également d'harmoniser l'accès à l'alimentation et l'abreuvement ainsi qu'un compromis sur la durée du transport. La prochaine présidence sera danoise et espère sauver ce texte.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Afin d'améliorer les connaissances sur le sujet, FranceAgriMer a financé une étude, réalisée par CIRCANA, sur la restauration hors domicile (RHD), avec un focus sur les viandes. En 2022, le marché était estimé à 483 000 tonnes, générant 4,3 Mds d'euros de chiffre d'affaires HT. Concernant la viande de bœuf, elle représente 31 % en volume (120 000 T) et 38 % en valeur. Sur le steak haché surgelé spécifiquement, il représente 64 000 tonnes pour 554,3 M€ de chiffre d'affaires. Les critères d'achat varient selon le type de restauration. En restauration commerciale, le prix, suivi de la qualité, puis de l'origine sont les premiers critères. A cela s'ajoute, en restauration collective, l'éligibilité aux critères EGALIM qui leur serait centrale. Toujours dans ce même segment, l'origine France, synonyme de qualité, serait également un critère prédominant. Sur ce point, les viandes d'origine France représentent 38 % du marché en volume et 37 % en valeur. S'agissant de la viande de bœuf, 46 % étaient françaises. Une marge de manœuvre importante en termes d'origine France reste à réaliser en RHD, message que la FNB porte continuellement au sein de l'interprofession.

FAIT DE LA SEMAINE

Après la visite du Président Brésilien à Paris, les éleveurs restent dubitatifs… Le Président Macron qui, jusqu'à lors, refusait clairement l'accord issu des négociations entre l'Europe et les Etats du Mercosur, se dit prêt à envisager une ratification cette fin d'année... Aussi, nous réaffirmons que **cet accord est un mauvais accord pour l'agriculture française et européenne**, et nous demandons encore au chef de l'Etat de s'opposer officiellement à la scission de l'accord, et de faire alors valoir son droit de véto contre sa ratification ! → CP-FNB

CARTON ROUGE

L'Opecst (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques) a publié un rapport sur les protéines dans lequel il formule dix recommandations. Ce rapport invite à favoriser le végétal sans « diaboliser » la viande car reconnue par ses vertus. Elle reste un pilier de la gastronomie française.
Aussi parmi ces recommandations, elle conseille de poursuivre la recherche sur la culture cellulaire. Nous rappelons que la FNB est fermement opposée à ce système de production de laboratoire.

CHIFFRE A RETENIR

+ 9% sur 1 an

C'est la hausse de production de viande bovine constatée en Amérique du Sud sur l'année 2024 par rapport à 2023. Lors de sa journée consacrée aux Marchés mondiaux du lait et des viandes, Idele a mis l'accent sur la place prépondérante de ce continent dans le commerce international. En particulier, an 2024, après 5 années de capitalisation qui arrivent à terme, le Brésil a augmenté ses exportations de vifs de 72%, et de viandes de 26%, atteignant un nouveau record !

EN REGION

L'Agence bio vient de publier les chiffres de la production et des marchés bio pour 2024. Si la consommation semble repartir (+0,8% en valeur), la production elle est en recul. Toutes surfaces agricoles bio confondues, on observe un recul de 2% en 2024 lié notamment à une baisse importante des céréales. A l'inverse les surfaces et cultures fourragères progressent de 3,3%. Au niveau des productions animales bio pour 2024, la baisse de cheptel est plus marquée en vaches laitières (-2,9%) qu'en viande (-0,9%).

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

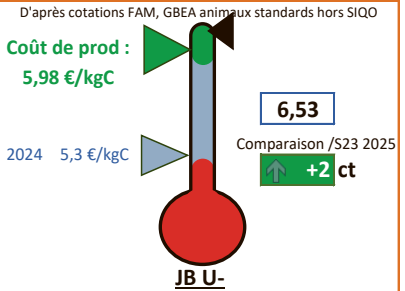
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 24 (4 jours ouvrés)

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

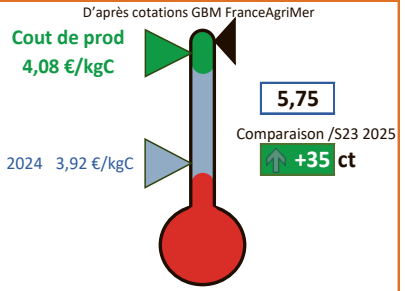
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

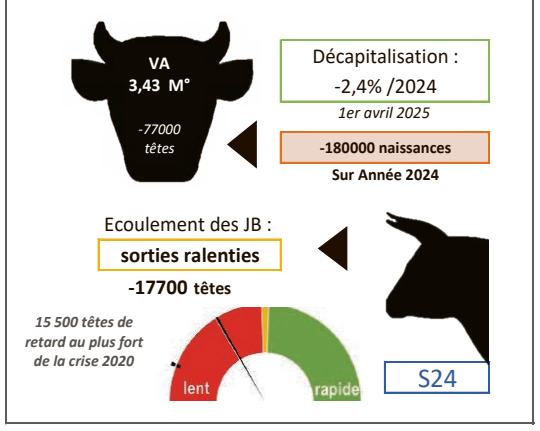
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

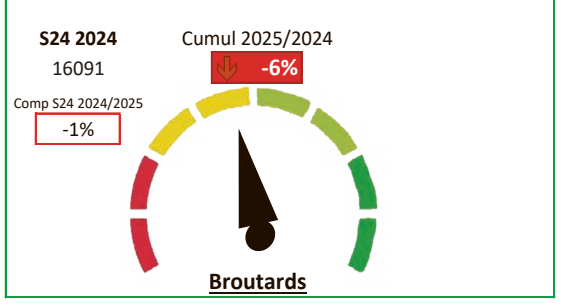
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

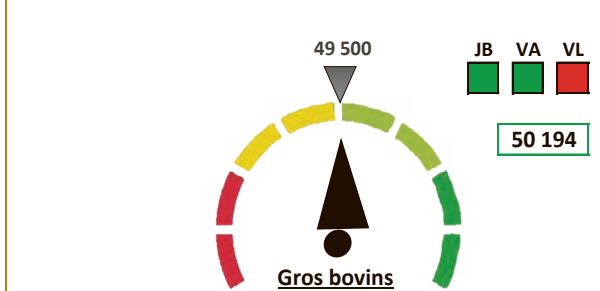
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 24 du 7 au 13 juin

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** la semaine est marquée par un déséquilibre entre une demande ferme et une offre réduite, notamment à cause des travaux saisonniers et des bonnes conditions météorologiques. Les bons lots tirent leur épingle du jeu, avec des hausses ciblées ou des reconductions fermes des cours. Le manque d'offre est une constante sur tout le territoire ! En femelles, le marché est clairement à l'avantage des vendeurs cette semaine. La rareté de l'offre, combinée à une demande constante et structurée, entraîne une hausse généralisée des cours, particulièrement marquée sur les lots de qualité. Dans ce contexte, les éleveurs disposant de sujets bien finis ou bien présentés peuvent tirer pleinement parti des conditions actuelles du marché.
• **Gros bovins maigres :** le marché du maigre reste très dynamique cette semaine, avec une demande soutenue dans l'ensemble des races. L'offre est souvent réduite mais de qualité correcte à bonne, ce qui permet de maintenir, voire de rehausser les cours selon les secteurs. La vente est dans la plupart des cas totale, rapide et fluide, témoignant d'un marché ferme et bien orienté.
• **Boucherie :** le commerce est dynamique dans l'ensemble, et les marchés restent bien animés malgré les aléas calendaires. Une demande stable à forte, notamment en sujets bien finis et bien conformés. La rareté de l'offre, observée sur plusieurs places, contribue à soutenir voire faire progresser les cours, surtout sur les meilleures qualités.
• **Veaux :** l'activité commerciale poursuit sa dynamique positive et soutenue, avec une demande ferme dans toutes les catégories (laitiers, croisés, races à viande). Les cours sont globalement orientés à la hausse, même dans les zones où l'offre a été légèrement renforcée. L'activité commerciale reste très active, et les opérateurs valorisent pleinement les bons types de veaux, notamment les croisés bien conformés.
• **Ovins :** après la période de pic de demande liée à l'Aïd, le marché de l'agneau entre dans une phase de transition. Les cours se réajustent progressivement à la baisse ou se stabilisent, dans un contexte de moindre dynamisme. La sélectivité des acheteurs devient un facteur déterminant pour la valorisation, avec un avantage clair aux agneaux d'herbe bien conformés. L'ambiance commerciale est plus calme, et les semaines à venir seront décisives pour confirmer ou non cette tendance de reflux. En brebis, le commerce reste cette semaine peu animé, avec une offre trop réduite pour générer une véritable dynamique commerciale. Malgré tout, les prix se tiennent, notamment sur les lots bien présentés, tandis que la demande reste suffisante pour maintenir une certaine stabilité. Les prochains apports seront déterminants pour observer une orientation plus nette des cours.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

07 - Vends Claas Arion 420 110 cv 2800 h année 2014 très bon état général 45000 euros ht 06 32 43 53 13 pas sérieux s'abstenir.
✆ 06 32 43 53 13

ACHETE TRACTEURS



Tout état, toute marque, en panne pour pièces

Tél. : 07 49 88 65 13

42 - Vends tracteur Renault 95, 14 TX pour Export andaineur Kuhn GA 280.
✆ 06 32 25 79 01

58 - Vends tracteur Someca 450 avec bennette + charrue 2 socs, année 1970, 10200 h, embrayage refait, culasse rectifiée + rodage soupape, 4500 €. (2302)
✆ 06 70 82 50 78

Travail du sol

01 - Vends arracheuse pomme de terre Saro, Bechantic 1m50 bon état.
✆ 06 76 48 25 37

21 - Vends herse rotative 3 m, herses hydrauliques 4m50, équipement tournesol 4 m, scie à colza Matrot à monter sur moissonneuse Class. Le tout en bon état. (2401)
✆ 06 24 16 75 48

42 - Vends déchaumeur Quivogne de 2003, 13 dents 3 m, grand dégagement, très bon état.
✆ 06 87 15 94 67

Récolte

01 - Vends faneuse Krone largeur de travail 5.50 m 4 toupies - 7 bras repliage hydraulique - pneus neufs 16/6.50-8 - Machine révisée En bon état - de 2004
✆ 06 86 27 71 53

18 - Je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8060, 8070 ou 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

38 - Vends vibreur arboriculteur secoueur à câble, marque AMB Rousset, excellent état.
✆ 06 66 42 80 12

58 - Musée de Saint Loup, Rétromoisson 2025 sur le thème La saga des jaunes, recherchons partenariat avec propriétaire MB New Holland, série 8000. Contact, J. Doudeau. (2501)
✆ 06 84 77 43 60

Traitement

21 - Cause retraite vend presse krone vario pack 1800 Faneuse Niemeyer 5,7m surelevateur Bugnot 1104
✆ 06.98.38.19.62

Arbo-viti

69 - Vends pompe à vendanges Alma tout inox en très bon état, avec variateur électrique pour la vitesse de la pompe, avec télécommande. Plus 5 mètres de tuyau. Prix 2700 HT
✆ 06 13 52 27 12

Elevage

38 - Valet de ferme Weidemann révisé avec godet croc à fumier fourche à palette.
✆ 06 58 09 85 26

Divers

10 - Vds cause retraite, MB IH 541, 4,20 m, 2900 h. Broyeur, vis hydro rallongée, voie AR large, plat, rab, div, tsol, 3500 € HT. Charrue 1/2 port JD A0145, pièces usure neuves, 2000 € HT. Charrue semi portée Sandrum Suède, Duro, non stop, pièces usure neuves, 2500 € HT. (2203)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (2205)
✆ 06 74 23 69 42

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends 1200 tuiles Ciment très bon état, enrouleur Bancillon 90x400 enrouleur 60x180 bon état tuyaux arrosage diam 100x9m
✆ 06 21 13 05 06

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

38 - Vends vis à grains Acemo peu servie bas prix 3m avec moteur.
✆ 07 83 68 45 41

38 - Cause retraite vend broyeur accotement Rousseau pirouette Kuhn 2 toupies semoir engrais.
✆ 06 24 56 63 30

38 - Vends 160 m2 tuile occasion environ 1800 tuiles sur palettes bon état exposé plein sud possible charger Crémieu 590 euros.
✆ 06 14 47 49 53

42 - Vends désileuse pailleuse Kuhn 3060, broyeur Maschio Tigre 280.
✆ 06 87 47 73 36

42 - Vends tondeuse Rider Husqvarna, coupe frontale, cause double emploi, peu servie, très bon état.
✆ 06 71 63 79 24

58 - Vends Case Puma 225 cvx à 4750 h, 2009, 70 000 € à débattre. Faneuse 4 toupies Pöttinger, 2 500 €. (2303)
✆ 06 83 25 49 06

71 - Vends un lot de 31 cornadis, plusieurs dimensions, laisser message :
✆ 06 74 57 31 67

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

39 - Vends pick-up Isuzu D-MAX clim, boîte auto, CT OK, 142000 km, en état, 15000€HT.
✆ 06 68 18 00 23

FABRICANT FRANÇAIS de solutions de stockage

FÉRET PRÉFA — FABRICATION 100% FRANÇAISE

ÉLÉMENTS DE STOCKAGE EN BÉTON ARMÉ ANTI-ACIDITÉ



02 33 37 93 02 — 61430 SAINTE-HONORINE-LA-CHARDONNE
Tél. 02 33 37 93 02 • www.feret-prefa.fr

Tarif net fabricant ! Aucun intermédiaire !

Stock important Livraison assurée

Tourisme

38 - Vends Duster essence 2017, Attelage, 125000 km, bon état 1ere main : 11 000 euros.
✆ 07 86 87 39 60

Achat-Vente

Récolte

01 - Agri vend livre luzerne 2ème coupe récoltée avec andaineur tapis + paille.
✆ 06 83 33 41 45

38 - Vends foin 2025 excellente qualité 40 balles rondes 38850 Bilieu.
✆ 06 08 57 63 24

39 - Vends faucheuse Fella porte latérale Larg. 3670, état neuf.
✆ 06 82 11 31 15

42 - Vends maïs ensilage ou maïs épis + paille et foin, livraison assurée.
✆ 06 82 29 74 85

Fourrage

07 - A vendre fin juin paille de fétuque élevée AB en Andain sur 9 HA et luzerne sur pieds AB secteur Baix Le Pouzin tél 06 10 48 17 80
✆ 06 10 48 17 80

15 - Vends foin 2023 et 2024 balles rondes 250 kg, région St-Flour (15) cause retraite. Dép extérieurs.
✆ 06 89 60 58 59

39 - Achat/vente paille - foin - luzerne. joannreybier@gmail.com
✆ 06 08 53 16 44

Propriété

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

71 - Vends bâtiment agricole de 1 300 m2 avec terrain attenant, une parcelle constructible de 9 200 m2, à 40 min de Mâcon. Laisser message :
✆ **06 74 57 31 67**

Divers

03 - Vends foin 2024 + foin et enrubannage bottes rondes 120x120 2025 + maïs plante entière en bottes et Renault Master bétaillère sans CT.
✆ **06 14 34 80 39**

Location

Immobilier

39 - Loue gîte dans une ancienne ferme comtoise pour 5 personnes, pour plus de renseignements, voir site gîte de France Jura réf G2545.
✆ **06 89 43 57 16**

Emploi

Offre

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins, à 15 km à l'est de Bourges, recrute un salarié. Au sein d'un groupement d'employeurs, vous devrez parfois travailler en équipe sur une exploitation de 535 ha de cultures, production de semences et 75 mères charolaises. Vous devrez savoir travailler en élevage et grandes cultures mais aussi savoir suivre des directives en autonomie puis rendre compte régulièrement à vos employeurs ; savoir alimenter et observer les animaux, pratiquer les soins courants et la manipulation, mais surtout avoir une approche aisée des animaux (Charolais) ; avoir la maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée ainsi que les travaux du sol et traitements qui y sont liés. Des connaissances en maintenance et entretiens des bâtiments seraient un plus Compétences requises : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formations requises : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI après une période d'essai. Durée 38 heures en moyenne avec possibilité de récupération ou de compensation. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ **06 88 12 72 11**

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recrute un responsable d'élevage : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Travail en équipe sur 2 exploitations distantes de 2 km : l'une en en polycultures avec création d'un atelier d'élevage et d'engraissement de bovins, l'autre en polyculture-élevage bovins charolais. Dans la première, vous aurez en charge la création d'un troupeau puis sa gestion (alimentation, soins, contention, achats, préparation à la vente, achat de matériel et aliments, suivi sanitaire, partie administrative, aide à la préparation d'assolement pour autonomie alimentaire...). Vous participerez également aux travaux des champs. Dans la deuxième, vous participerez au suivi du troupeau, aux soins, aux vêlages, à l'alimentation. Une grande partie du temps sera dédiée aux travaux des champs (assolement très diversifié). Vous avez la maîtrise d'engins agricoles ainsi que les travaux du sol et récolte fourrages. Vous aurez à assurer également des travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en élevage comme en agriculture, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou Bac agricole minimum. après une période d'essai. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ **06 88 12 72 11**

18 - Exploitation à Nohant En Gout, à 15 km à l'est de Bourges propose un contrat d'apprentissage en BTS ou en BUT. Exploitants en Polycultures, élevage charolais et productions de semences sur 535ha, venez rejoindre notre équipe et gagner en compétences sur la conduite de cultures, la conduite d'élevage, sur la diversification des cultures et méthodes culturales. Selon votre spécialisation, votre rapport de stage peut porter sur : la rentabilité d'un bâtiment d'engraissement des bovins ; la pertinence du semis sur couvert sur une partie de l'exploitation ou l'optimisation du parc de matériel à l'usage de 2 exploitations. Possibilité logement sur place. Contacter Mme Lespagnol
✆ **06 88 12 72 11 et envoyer votre CV à agalespagnol@wanadoo.fr**

74 - OSRAR recrute technicien(ne) racial(e) Abondance. Contact : par téléphone ou osrar@osrar.fr
✆ **04 50 88 18 35**

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ **06 63 31 48 59**

Mariage

69 - Femme africaine 49 ans, douce, gentille, honnête, cherche un homme sérieux de 50 à 65 ans. (2502)
✆ **06 68 53 96 53**

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Animaux

Bovin

01 - Vends vaches Jersiaise pleines et génisses de tout âge.
✆ **06 74 55 14 17**

21 - Elevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 17 à 18 mois prêt à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (1701)
✆ **06 31 23 56 01**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente 4 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1501)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

73 - Recherche 15 à 20 génisses en pension alpage Bauges. Petite pension demandée.
✆ **06 24 44 10 17**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

71 - Vends 4 chiots patous, non lof, portée de 7, nés le 16/12/2024, mére n° 250268502309258, siret 532 290 141 00037.
✆ **06 50 41 48 92**

Des professionnels à votre service

L'ART DE L'EAU
● Installation de pompe de puits et de forage
● Distribution et traitement de l'eau
POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr

FORAGE EAU GEOTH
secretariat@forage-eau-geoth.com
02.48.77.00.35
06.29.41.81.12
www.forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
DEVIS GRATUIT
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces 18600 Sancoins

Scierie de Luzy
WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03
www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

MIZ'FAB PERFORMANCE WELDING
Tel. 07 68 39 70 58
mizzfab.weld@gmail.com
ACIER, INOX, ALU ET TITANE
Procédé SAEE, MIG/MAG et TIG
RÉPARATION / REFABRICATION
TRAVAUX DE SOUDURE
Secteur Seurre / St Jean de Losne

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Urgent
Recherche
MÉTALLIER-SOUDEUR (H/F)
De préférence avec expérience
Envoyez CV + LM à
Éts LEVÊQUE
4, rue du Mouchoir du Cou - 21350 Saffres
Pour tout renseignement, tél. : 03 80 49 63 86



Terres de Bourgogne Abonnement
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande
☐ Réussir Grandes Cultures
☐ Réussir Lait
☐ Réussir Porc
☐ La chèvre
☐ Pâtre
☐ Réussir Fruits & Légumes
☐ Réussir Vigne
☐ Réussir Volailles
☐ Réussir Bio

JE M'ABONNE POUR
☐ 1 AN 125 €
☐ 2 ANS 225 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue
TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Société Anonyme coopérative
de Banque Populaire
à capital variable.
Siège social : 14 boulevard de la Trémouille
21000 DIJON,
RCS de Dijon : 542 820 352

Dans sa séance du 17/12/2024, le Conseil d'administration a :
- pris acte de la démission de Monsieur Michel GRASS en sa qualité d'administrateur et de président du Conseil d'administration de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté à compter du 27 mai 2025 à 10h15
- nommé Madame Marie SAVIN en qualité de présidente du Conseil d'administration de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté à compter du 27 mai 2025 à 10h15, domiciliée 14 chemin de la Bécassière à MACON (71000).
Dans sa séance du 01/04/2025, le Conseil d'administration a :
- pris acte de la démission de Madame Catherine REVERDY, administratrice représentant les salariés, à effet du 31/05/2025 à 07h00 et de la désignation par le CSE du 25/03/2025 de Madame Estelle CHAMBAULT-VOILLOT, en qualité d'administratrice représentant les salariés à effet du 31/05/2025 à 07h01, née le 30/08/1976 à Joigny, domiciliée à 8 rue du champ du camp à POURRAIN (89240).
- élu Monsieur Marc BILLOTTE en qualité de vice-président du Conseil d'administration en remplacement de Madame Marie SAVIN à compter du 27 mai 2025, domicilié 3 impasse Sainte-Barbe à SAINT-REMY (21500).
Pour avis

AL25019113

TRANSFORMATION

LA FONTAINE

Ancienne Forme : Société par actions simplifiée
Nouvelle forme : société civile immobilière
Au capital de 1 118 000 euros
Siège social : 16 rue des Saverney
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON 351 917 638

Suivant délibération du 30 avril 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé à l'unanimité la transformation de la Société en société civile immobilière à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1 118 000 euros, divisé en 43 000 parts sociales de 26 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Présidente : ESTELA IMMOBILIERE, SAS au capital de 128 000 euros, dont le siège social est 16 rue des Saverney, 21121 FONTAINE LES DIJON, RCS DIJON 016 650 624
Sous sa nouvelle forme de société civile immobilière, la Société est gérée par :
ESTELA IMMOBILIERE, SAS au capital de 128 000 euros, dont le siège social est 16 rue des Saverney, 21121 FONTAINE LES DIJON, RCS DIJON 016 650 624,
POUR AVIS

AL25019045

MODIFICATIONS MULTIPLES

EMC OMER

SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : 8 Rue du Pré Omer
21110 LONGECOURT EN PLAINE
900 970 039 RCS DIJON

Décisions du 31/03/2025
- d'augmenter le capital social de 10 220 euros, Ancienne mention : 10 000€, Nouvelle mention 20 220€,
- d'étendre l'objet social aux activités de commercialisation de produits agricoles, et de modifier en conséquences les articles 2, 6 et 7 des statuts.
Pour avis.
Le Président

AL25019053

// GÉRANCE

« NICEPHORE NOTAIRES »
Société à Responsabilité Limitée
titulaire d'un Office Notarial
à CHALON SUR SAONE (Saône et Loire)
14 rue de la Banque

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean-François LANEL, notaire associé à CHALON-SUR-SAONE, le 2 juin 2025, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Saône et Loire, le 6 juin 2025 référence 2025 N984, il a été constaté :
CESSION DE FONDS DE COMMERCE
Par la société dénommée VIVANIM, SARL ayant son siège social à SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE (21410), 170 rue de Sainte Marie Pont de Pany, identifiée au SIREN sous le numéro 487494981 et immatriculée au RCS de DIJON.
A vendu à :
La société dénommée DOMAINE DU PONT DE PANY, SAS ayant son siège social à SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE (21410), 170, rue de Sainte Marie, identifiée au SIREN sous le numéro 943985804 et immatriculée au RCS de DIJON.
Un fonds de commerce de restauration de type traditionnelle, services de bars, de traiteurs, organisation de spectacles de variétés, animations, réceptions clés en mains, commerce de gros et détail de produits alimentaires, et non alimentaires, commerce de produits gastronomiques, hébergement, exploité à SAINTE MARIE SUR OUCHE (21410), 170 rue de Sainte Marie, Pont de Pany.
Moyennant le prix de : CINQ CENT MILLE EUROS (500 000,00 €).
Jouissance : 2 juin 2025
Oppositions par acte extrajudiciaire en l'étude de Maître François SAVIOLI, 14 rue Pasteur (21000) DIJON, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour unique insertion.

AL25019082

// DIVERS

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Société de caution mutuelle
à capital variable
14, Boulevard de la Tremouille
RCS Dijon n° 307 018 705

AVIS

Comptes approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale mixte du 22 mai 2025, qui s'est réunie sur convocation de son Conseil d'administration à l'Hostellerie de Levernois rue du golf LEVERNOIS (21200)
COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE Arrêté au 31.12.24
Intérêts et produits assimilés N : 218 436,01 N-1 : 183 040,94
Revenus des titres à revenu variable N : 351,18 N-1 : 290,63
Commissions (produits) N : 643 316,85 N-1 : 708 340,63
Commissions (charges) N : -3 768,96 N-1 : 0,00
PRODUIT NET BANCAIRE N : 858 335,08 N-1 : 891 672,20
Charges générales d'exploitation N : -91 450,64 N-1 : -102 860,91
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION N : 766 884,44 N-1 : 788 811,29
Coût du risque N : 1 996,44 N-1 : -174 531,76
RÉSULTAT D'EXPLOITATION N : 768 880,88 N-1 : 614 279,53
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT N : 768 880,88 N-1 : 614 279,53
Résultat exceptionnel N : 0,25 N-1 : 9,05
Impôt sur le bénéfice N : 67 028,81 N-1 : -191 056,25
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées N : 0,00 N-1 : 0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE N : 835 909,94 N-1 : 423 232,33
BILAN PUBLIABLE Arrêté au 31.12.24
Actif
Créances sur les établissements de crédit N : 5 635 127 N-1 : 6 426 154
Opérations avec la clientèle N : 6 026 409 N-1 : 5 207 517
Actions et autres titres à revenu variable N: 0 N-1: 0
Participations et autres titres détenus à long terme N : 12 110 N-1 : 12 110
Autres actifs N : 70 899 N-1: 493
Comptes de régularisation N: 33 558 N-1: 0
TOTAL DE L'ACTIF N: 11 778 102 N-1: 11 646 273
Passif
Dettes envers les établissements de crédits N : 818 106 -1: 794 213
Autres passifs N: 0 N-1: 107 140
Comptes de régularisation N: 1 144 744 N-1: 1 120 787
Provisions pour risques et charges N: 4 244 983 N-1: 3 953 949
Provisions sectorielle N: 0 N-1: 875 000
Dettes subordonnées N: 2 072 774 N-1: 2 145 241
Capitaux propres hors FRBG N: 3 497 495 N-1: 2 649 942
Capital souscrit N: 1 852 932 N-1: 1 841 289
Prime d'émission N: 371 855 N-1: 371 855
Réserves N: 436 798 N-1: 218 242
Provisions réglementées N: 0 N-1: 0
Report à nouveau N: 0 N-1: -204 677
Résultat de l'exercice N: 835 910 N-1: 423 232
TOTAL DU PASSIF
N: 11 778 102 N-1: 11 646 273
Hors bilan
Engagements d'ordre de la clientèle
N: 66 417 729 N-1: 75 896 345
dont Engagements contre garantis FEI
N: 28 613 823 N-1: 37 332 440
Le Conseil d'administration

AL25019105

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
«SOCAMI
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE»
14, Boulevard de la Tremouille
Dijon (21000)
RCS DIJON n°016 350 266

AVIS

Comptes approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale mixte des sociétaires du 21 mai 2025 qui s'est tenue sur convocation du Conseil d'administration à l'Hostellerie de Levernois, route du Golf, LEVERNOIS (21200)
COMPTE DE RÉSULTAT PUBLIABLE Arrêté au 31.12.24
Intérêts et produits assimilés N :337 997,98 N-1 :341 886,59
Intérêts et charges assimilés N :-81 527,03 N-1 :-78 002,47
Commissions (produits) N :29 267,81 N-1 :44 568,66
Commissions (charges) N :0,00 N-1 :0,00
PRODUIT NET BANCAIRE N :285 738,76 N-1 :308 452,78
Charges générales d'exploitation N :-21 741,55 N-1 :-27 163,45
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION N :263 997,21 N-1 :281 289,33
Coût du risque N :200 076,03 N-1 :23 486,21
RÉSULTAT D'EXPLOITATION N :464 073,24 N-1 :304 775,54
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT N :464 073,24 N-1 :304 775,54
Résultat exceptionnel N :0,50 N-1 :-2 732,70
Impôt sur le bénéfice N :-70 882,28 N-1 :-94 860,50
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées N :0,00 N-1 :0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE N :393 191,46 N-1 :207 182,34
BILAN PUBLIABLE Arrêté au 31.12.24
Actif
Créances sur les établissements de crédit N :13 472 684,32 N-1 :13 912 994,02
Opérations avec la clientèle N :2 043 860,21 N-1 :2 455 424,13
Autres actifs N :10 218,00 N-1 :10 218,00
Comptes de régularisation N :0,00 N-1 :0,00
Total de l'actif N :15 526 762,53 N-1 :16 378 636,15
Passif
Dettes envers les établissements de crédits N :2 125 387,24 N-1 :2 533 426,60
Autres passifs N :70 882,28 N-1 :27 929,00
Comptes de régularisation N :615 764,29 N-1 :664 397,27
Provisions pour risques et charges N :1 249 875,51 N-1 :1 637 342,85
Dettes subordonnées N :1 362 215,98 N-1 :1 805 918,66
Capitaux propres hors FRBG N :10 102 637,23 N-1 :9 709 621,77
Capital souscrit N :318 256,00 N-1 :318 432,00
Réserves N :5 890 736,43 N-1 :5 683 554,09
Prime de fusion N :3 500 453,34 N-1 :3 500 453,34
Report à nouveau N :0,00 N-1 :0,00
Résultat de l'exercice N :393 191,46 N-1 :207 182,34
Total du passif N :15 526 762,53 N-1 :16 378 636,15
Hors bilan
Engagements d'ordre de la clientèle
N : 21 966 794,71 N-1 34 969 259,56
Dont Engagements VIFS
N : 106 518,85 N-1 : 103 853,37
Le Conseil d'Administration

AL25019081

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 16/06/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Duesme : Ensemble immobilier comprenant deux parcelles de pré sur lesquelles se trouve deux hangars agricoles - Urbanisme : RNU 35 a 60 ca 'HAMEAU DE GRONET' : C-0560—0561
Gevrey-Chambertin : Vignes AOC Gevrey-Chambertin - Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Recherche investisseur pour maintien du fermier en place 8 a 61 ca 'AUX ETELOIS' : BP-0184—0215
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **07/07/2025** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25019131

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI SCICENTRE PLURIDISCIPLINAIRE

En liquidation au capital de 50 000 €
Siège social : 6, rue Arnoult
21700 NUITS ST GEORGES
RCS DIJON 494 960 941

En date du 11/06/2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Monsieur GROSS Jean-Louis, demeurant 23, mail Capitaine GUYNEMER, apptC07, 21000 DIJON de son mandat, lui a donné quitus de la gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 11/06/2025.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce DIJON.
Jean-Louis GROSS

AL25019086

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TONIN

SARL en liquidation
Au capital de 442 800 €
Siège social : 15, rue Thiers
21200 BEAUNE
401 957 816 RCS DIJON

Par assemblée générale du 31/01/2025 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Didier Voland de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon.

AL25019108

NON DISSOLUTION

SCEAU HORSE STABLE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 28 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 20 Rue de la Serrée
21 700 CHAUX
RCS DIJON 981 404 395

Aux termes d'une assemblée générale mixte du 25.05.2025, la collectivité des associés statuant en application des articles L 223-42 du code de commerce a décidé la continuation de la société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

AL25019139

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

DÉNOMINATION : SCI LONGCHAMP
FORME : société civile immobilière
CAPITAL : 1.000 €
SIÈGE SOCIAL : 27 rue Jean-François Champollion - 21200 BEAUNE
OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion, par voie de location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers
DURÉE : 99 ans
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 €
GÉRANCE : la société VIA BELENA, société par actions simplifiée au capital de 843.220 €, ayant son siège social au 27 rue Jean-François Champollion à BEAUNE (21200), immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 525.112.181 et la société Cana Partnership, société par actions simplifiée au capital de 0,90 euro, ayant son siège social au 16 avenue de Messine à PARIS (75008), immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 937.580.645
CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL25019098

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION du 06/06/25
FORME : Société civile immobilière
DÉNOMINATION : SCI AMANDINE WILLARD
SIÈGE : 55 voie Romaine, 21700 CORGOLOIN
OBJET : L'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; la construction de tous immeubles; l'administration et l'exploitation, par tout moyen, bail, location ou autrement, des biens immobiliers dont elle est ou pourra devenir propriétaire ; éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation du ou des biens immobiliers devenus inutiles à la Société au moyen de vente, échange ou apport en société ; plus généralement, toutes opérations, de quelques natures qu'elles soient, se rattachant à l'objet sus indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son existence ou son développement, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civile de la Société.
DURÉE : 99 ans.
CAPITAL : 2 000 € de numéraire.
GÉRANCE : Amandine WILLARD (55 voie Romaine, 21700 CORGOLOIN).
AGRÉMENT DES CESSIONS : Agrément requis dans tous les cas. Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.
IMMATRICULATION : RCS DIJON.
Pour avis.
La gérance.

AL25019103

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

CATHY'COIFF

Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 2 000 euros
Siège social :
1 Bis rue du Général de Gaulle
ZAC de Beauregard
58660 Coulanges-Les-Nevers
497 947 598 RCS Nevers

Par décisions du 19.05.2025 l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :« la réalisation de prestations esthétiques non réglementées sur les mains et les pieds, comprenant la pose d'ongles artificiels (gel, résine, capsules), extensions d'ongles, réparation d'ongles, la décoration d'ongles artificiels (nail art), ainsi que l'application de vernis semi permanent sur ces supports, à l'exclusion de toute manucure ou soin sur ongles naturels, la vente de produits cosmétiques non réglementés et d'accessoires en lien avec l'activité, notamment, gels, vernis, accessoires de décoration » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, le reste sans changement.
Pour avis.

AL25018881

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

GARNIER RECYCLAGE

Société par actions simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : 35, rue des Grands Prés
58000 Nevers
RCS Nevers 930 710 801

Le 26 mai 2025, l'Associé Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'achat et de vente de pièces détachées et de véhicules d'occasion.
Pour avis.

AL25018943

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AUTO ECOLE RMJ

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 34 Rue Jean Jaurès
58000 NEVERS
811 201 128 RCS NEVERS

AGE du 01/04/2025 transfert du siège au 43 Boulevard de la République 58000 NEVERS à compter du 24 juin 2025 et modifications des Statuts.

AL25019109

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LES CHAMPS DE NOEL

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : Le Meix Garnier
58230 GOULOUX
915 356 570 RCS NEVERS

Suivant décisions des associés du 19/05/2025 l'objet social a été étendu aux activités d'élevage ovin, vente d'animaux sur pied, entretien de parcelles agricoles, éco-pâturage, commercialisation de tous produits issus de cet élevage notamment la viande et les produits alimentaires transformés sous le nom de l'exploitation.
L'article 2 (OBJET) des statuts a été modifié en conséquence.

AL25019083

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

LE CASINO DE SAINT-HONORE LES BAINS

Société par actions simplifiée
Au capital de 46.332€
Siège social
SAINT HONORE LES BAINS (Nièvre)
Parc de l'Etablissement Thermal
R.C.S. NEVERS : 671 880 235

DÉCISION : Assemblée générale du 29 avril 2025
Administrateurs :
Anciennes mentions :
M. Sébastien LEPERE demeurant à FOURS (58250) - Le Chêne Béni
Mme Sophie LEPERE demeurant à SAINT HONORE LES BAINS (58360)- Les Fourneaux
Nouvelle mention :
Mme Sophie LEPERE demeurant à SAINT HONORE LES BAINS (58360)- Les Fourneaux
Mme Manon BOUILLOT demeurant à SAINT HONORE LES BAINS(58360) - 13, Rue Henri Renaud 1ère Droite
Pour avis et insertion,

AL25019097

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SICAFOME

29 route de Châtillon
58290 MOULINS ENGILBERT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 Mai 2025
- Administrateurs partants
MARTIN Philippe
DEBOUX Hervé
- Administrateurs élus
DUPUIS Emilie – 58120 ST LEGER DE FOUGERET
DUVERNOY Florine – 58290 MAUX
pour une durée de 6 ans.

AL25019100

WAGNER HOLDING
SPFPL de Commissaire de Justice
Par Actions Simplifiée
Au capital de 580 000 €
Ancien siège social
2, avenue Saint Just
58000 NEVERS
Nouveau siège social
14, Route de Cercy la Tour
58300 SAINT HILAIRE FONTAINE
804 518 298 RCS NEVERS

MODIFICATIONS DIVERSES

Il résulte des décisions de l'Associé Unique du 28/03/2025 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Forme :
- ancienne mention : SPFPL par actions simplifiée
- nouvelle mention : SAS
Siège social :
- ancienne mention : 2, Avenue Saint Just – 58000 NEVERS
- nouvelle mention : 14, Route de Cercy la Tour - 58300 SAINT HILAIRE FONTAINE
Objet social :
- anciennes mentions : Prise de participation dans des sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de commissaire de justice et la gestion de ces participations
- nouvelles mentions : Activités financières d'investissement et de gestion des actifs financiers pour compte propre - Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement, vente, de tous immeubles et biens immobiliers, de bois et forêts

AL25019121

SCP Emeline Cavet-Jacob Notaire
14 Avenue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne sur Loire

MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Emeline CAVET-JACOB,Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, le 28/4/2025, enregistré SPFE de LA NIEVRE, le 6/5/2025 dossier 2025 00008578 réf5804P01 2025 N 00289,
Le capital social de la SARL VILLEMINETIENNE, ayant son siège à CLAMECY (58500) 6 rue Marie Davy,immatriculé au RCS de NEVERS sous le n° 749 853 057 qui était de 7.600 euros est porté à 207.600 euros au moyen d'incorporation de réserves au capital.
Les statuts sont modifiés en conséquence.

AL25019125

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DU ROCHER

FRAGNY 58370 VILLA POURCON
CAPITAL 64.333,49€
RCS de NEVERS n°411 451 669

Aux termes de l'AGE du 20/12/2024 dont le procès verbal a été enregistré à NEVERS, le 2/05/2025 ref 5804P01 2025 N 00230, Mme Jannie GOUJON a été nommée seule gérante, à compter du 21/04/2024 suite au décès de Alain GOUJON survenu le 21/04/2024.
Pour insertion.

AL25019129

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GFA DE THIL

THIL
58170 POIL
CAPITAL DE 98.935,37€
RCS de NEVERS 382 545 275

Aux termes de l'AGE du 19/03/2025 dont le PV a été enregistré au SPF de la Nièvre, le 5/05/2025 ref 5804P01 2025 N 00246 Louis Romain COUGNY Le Bourg 58170 FLETY est nommé co-gérant, à compter du 19/03/2025, suite à la démission de Gilles COUGNY.
Pour insertion.

AL25019133

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp du 28/05/2025, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NIEVRE le 06/06/2025, Dossier 2025 00010644 référence 5804P01 2025 A 00278, M. Philippe TAMINAU dt à NEVERS (58) – 19, rue des Montapins et M. Jacques TAMINAU dt à NEVERS (58) – 13, rue Jules Renard ont cédé à la société EURL CHEMINADE, SARL au capital de 30 000 € ayant son siège social à NEVERS (58) - 23, Avenue du Général de Gaulle et 36 à 40, rue du Midi, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 943 268 896 un fonds de commerce d'hôtel de tourisme connu sous l'enseigne « HOTEL DE DIANE » sis et exploité à NEVERS (58) - 23, Avenue du Général de Gaulle et 36 à 40, rue du Midi, moyennant le prix principal de 419 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 29 mai 2025.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet de Me François LE METAYER sis 44, rue Paul Vaillant Couturier - 58000 NEVERS.

AL25019136

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location, tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de Lormes (58) 1 ha 25 a 20 ca 'MONTMOUSSOU' : D-0242—0243
Cmne de Dirol (58) 4 ha 85 a 14 ca 'LES VIOGES' : ZC-0007—0008
Cmne de Saint-Pierre-le-Moûtier (58) 4 ha 87 a 73 ca 'LA CHAUME DES JOUSSES' : AS-0012—0013—0014—0108
Cmne de Grenois (58) 3 ha 42 a 30 ca 'LE CROT BUISSON' : ZC-0122 - 'LES BOUILLANTS' : ZD-0057
Cmne de Saint-Andelain (58) – biens loués sur la totalité de la surface - 17 a 73 ca 'LA CHARNOIE' : AL-0037
Cmne de Vauclaix (58) – avec bâtiments habitation et exploitation- 39 ha 72 a 75 ca '0006 RTE DE CHATEAU CHINON' : A-0099 - '0004 RTE DE CHATEAU CHINON' : A-0097 - 'LE GRAND PRE DES CHAUMES' : A-0116—0117—0139 - 'TAILLE BONNARD' : A-0119—0120—0121 - 'PRE POIRIER' : A-0096 - 'LES CHAUMES' : A-0098 - 'LES MOUILLES AUX CHAMPS' : A-0079—0080 - 'LES MAYELLES' : A-0081—0082—0083 - 'LE GRAND PRE' : B-0165—0166 - 'CHAMP BONNET' : B-0093
Cmne de Dampierre-sous-Bouhy (58) 1 ha 68 a 66 ca 'LA QUEUE D HERSE' : F-0799—0822 - 'LES GRANDES CHAINEES' : F-0829—0831—0833 - 'LE JARDIN' : F-0711 - 'LE TAILLIS D EN BAS' : F-0756—0763—0786—0789 - 'BOIS DES DEUX SOULIERS' : F-0728—0731—0733
Cmne de Gâcogne (58) 88 a 70 ca 'LE BOUGNON' : D-0284
Cmne de Alligny-en-Morvan (58) 9 ha 55 a 95 ca 'FONTAINE BLANCHE' : E-0067—0069—0070—0072—0074 - 'CHAMP DE LA ROCHE' : E-0048—0049—0056 - 'LA FRAGNEAU' : E-0029
Et, par extension,
Cmne de Champeau-en-Morvan (21) 8 ha 65 a 20 ca 'LE CLOUGEAY' : B-0161—0162 - 'CHAILLOUX' : B-0152—0153—0154—0155—0156 - 'COMBRE' : H-0180
Cmne de Villiers-en-Morvan (21) 2 ha 00 a 00 ca 'LES BRULES' : B-0176
Cmne de Gouloux (58) 4 ha 29 a 00 ca 'FONTAINE BLANCHE' : C-0792—0793—0815—0816
Cmne de Moux-en-Morvan (58) 7 ha 66 a 05 ca 'LA VIEILLE MORTE' : A-0371—0372 - 'LE VERNOLOT' : A-0256—0257—0258—0259
Cmne de Villapourçon (58) 3 ha 68 a 28 ca 'PIERRE FENDUE' : C-1969—1970—1973 - 'CREU DES COMMES' : C-1986 - 'LES CHAUMES' : D-0890—0894 - 'CHAMPS DU BOIS' : D-0809 - 'LES CHEVAUDROTS' : D-0849
Cmne de Langeron (58) 79 a 34 ca 'LA LUIE' - 0195
Cmne de Langeron (58) 1 ha 19 a 70 ca- 'PRE ROND - C 0028
Cmne de Langeron (58) 4 ha 08 a 00 ca 'LES FROMENTEAUX' : C-0004—0006
Biens à louer par intermédations locatives:
Cmne de Langeron (58) 92 ha 48 a 98 ca 'LA LUIE' : A-0182—0196—0197—0198—0199—0200 - 'PRES DU CHATEAU' : A-0172—0173 - 'PRE ROND' : C-0027—0029 - - 'LES NOUES' : C-0007—0009—0010 - 'PONCERUE': C-0607 - 'LA DARDEMPONNE' : C-0605 - 'LES GLUATS' : C-0025—0026 - 'PETITS GLUATS' : C-0121 - 'LES LIGNIERES': C-0122 - 'LES CHAILLOUX' : C-0485 - 'CHAMP DU POIRIER' : C-0123 - 'PRES DE VARY' : C-0124 - 'LES VARENNES' : C-0011—0014 - 'SAINT MARTIN' : C-0397 - 'PETITES LIGNIERES' : C-0211 - 'PRE DE LA JUMENT': C-0030 - 'LES RONDIERES' : C-0315—0316 - 'LES COPINS' : C-0457
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 07/07/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25019130

Me Anne JUILLET
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150)
9 rue René Couard

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Anne JUILLET, notaire à POUILLY SUR LOIRE le

ANNONCES LÉGALES

13/12/2024,
M. Alain Louis JARREAU né à ARGENTEUIL (95100) le 24/07/1948 et Mme Thérèse Marie Suzanne TOURTAULT née à GARCHES (92380) le 19/12/1954,demeurant ensemble SAINT ANDELAIN (58150) 1 rue de la Tuilerie, mariés à SAINT MANDE (94160) le 30/08/1996 sous le régime légal de la communauté d'acquêts, ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle établi par l'article1526 du code civil avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.
Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet,conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.
Pour insertion

AL25019073

SCP Francis LHERITIER
Natalia MANQUAT
Notaires associés
6, avenue Saint Just
58000 Nevers

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Francis LHERITIER, notaire membre de la SCP «Francis LHERITIER et Natalia MANQUAT notaires associés», titulaire d'un office notarial dont le siège est à NEVERS (58000) 6 avenue Saint Just, office notarial n°58003.
Le CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ, Monsieur Thomas Luc VALIGNY, demandeur d'emploi, et Madame Fanny Pascale LOUISET, déléguée générale MEDEF, demeurant ensemble à COURS-LES-BARRES (18320) 12 route de la Charité, mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de NEVERS (58000) le 4 juillet 2015, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation des biens.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Francis LHERITIER, notaire associé à NEVERS (58000), où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.
Pour avis
Le notaire.

AL25019099

// CONSTITUTION

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Maître Anne NEYRET
Siège social
BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab.Sec
VIERZON 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 12, rue Gambetta
ORLEANS - 3/5 bd de Verdun

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société BOULANGERIE DU CENTRE, SARL à associé unique au capital de 1500 €, dt le siège social est à POUILLY SUR LOIRE (58150), 24, rue Waldeck Rousseau, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, qui a pour objet l'activité de boulangerie, pâtisserie, salon de thé; toutes opérations commerciales ou financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes et en ce, y compris, toutes opérations de locations ou de sous-locations, dt le gérant est Mr Rodolphe DELAIR, dmt à POUILLY SUR LOIRE (58150), 1A, rue Pont des Meunières.
pour insertion, le Gérant

AL25019094

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp du 12/06/2025, il a été constitué la société :
Dénomination: HERPE.
Forme: Société à responsabilité limitée,
Siège: 71 Route de l'Etang du Gué, 58170 Tazilly.
Objet: Restauration rapide sur place ou à emporter, Débit de boissons, Epicerie, Achat vente de fruits et légumes et de tous autres produits courants.
Durée: 99 ans,
Capital: 2 000 €,
Gérance: Angéla PELLEGRINO, demeurant 42 rue de la République, 83210 Sollies Pont et Sylvain HERNANDEZ, demeurant 42 rue de la République, 83210 Sollies Pont.
Immatriculation au Rcs de Nevers.

AL25019101

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : HOLDING SM
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 5 000 €
Siège social : 25-31, rue Saint Jacques – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Objet social : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations – Définition de la politique industrielle ou commerciale – Animation de services communs des sociétés qu'elle contrôle – Assistance administrative, financière et commerciale
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Présidente : Mme Sandrine MARTIN dt à SAINT PERE (58) – 4, rue de la Fontaine aux Canes - Villemoison
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL25019126

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Me Stéphanie MORMICHE THOMAS, notaire à POUGUES LES EAUX, 70, avenue de Paris, le 28 février 2025, enregistré à NEVERS, le 31 mars 2025, il a été constitué la société suivante :
DÉNOMINATION : SCI ALPASY INVEST.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
CAPITAL SOCIAL : DEUX MILLE EUROS (2 000,00 €), divisé en 200 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 200.
DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
SIÈGE SOCIAL : ST-SULPICE (58270) 7 impasse de la Forêt.
RCS : NEVERS.
ASSOCIES :
- Monsieur Ghislain Jean-Marie Suzan BLONDEL, demeurant à ST-SULPICE (58270), 7, impasse de la Forêt, Né à DUNKERQUE (59140), le 15 décembre 1967. Epoux de Madame Laure Suzanne Odette BADUEL
- Monsieur Alexandre Jacques Claude BLONDEL, demeurant à THONES (74230), 3, rue du Closet, Né à DECIZE (58300), le 15 février 2001. Célibataire
- Madame Pascaline Chantal Colette BLONDEL, demeurant à ST-SULPICE (58270), 7, impasse de la Forêt, Née à DECIZE (58300), le 30 septembre 2004. Célibataire
- Monsieur Sylvain Patrick Eric BLONDEL, demeurant à ST-SULPICE (58270), 7, impasse de la Forêt, Né à DECIZE (58300), le 28 février 2007. Célibataire.
GÉRANCE : Monsieur Ghislain BLONDEL nommé aux termes des statuts, sans limitation de durée.
Fait à POUGUES LES EAUX (58320), 70 avenue de Paris,
Le 17 juin 2025.

AL25019143

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

LONDERO CHARPENTE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 euros
Porté à 200 000 euros
Siège social : rue du 19 mars 1962
89290 VINCELLES
481 963 734 RCS AUXERRE

Par décision du 20 mai 2025, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de 192 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 8 000 euros
Nouvelle mention : Capital social : 200 000 euros
Pour avis
La Gérance

AL25019078

MODIFICATION DU CAPITAL

AU SALON

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Porté à 100 000 euros
Siège social
Centre commercial lieudit «La Petite Ile»
89300 JOIGNY
905 011 508 RCS SENS

Par décision du 10 juin 2025, l'Associée Unique a décidé une augmentation du capital social de QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE EUROS (98 000 €) euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 2 000 euros
Nouvelle mention : Capital social : 100 000 euros
Pour avis
La Gérance

AL25019095

MODIFICATIONS MULTIPLES

S.C.I. « Emilie et Julien - Fosse Dionne «

Société civile immobilière
Au capital de 305 euros
Siège social : 19 rue de l'église
89250 SEIGNELAY
448 733 204 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 28 mai 2025, il résulte que :
Par acte authentique en date à MONTHOLON le 6 mai 2025, la dévolution successorale a été établie suite au décès de Monsieur Claude YTHIER survenu le 29 janvier 2024, les 10 parts sociales qu'il détenait ont été réattribuées comme suit :
Madame Claude DOUGY veuve YTHIER : 2 parts sociales en pleine propriété numérotées de 11 à 12 et 8 parts sociales en usufruit numérotées de 13 à 20.
Madame Emilie YTHIER : 4 parts sociales en nue-propriété, numérotées de 13 à 16.
Monsieur Julien YTHIER : 4 parts sociales en nue-propriété, numérotées de 17 à 20.
Madame Claudine DOUGY veuve YTHIER, demeurant 19 rue de l'église, 89250 SEIGNELAY, demeure seule gérante suite au décès de Monsieur Claude YTHIER survenu le 29 janvier 2024.
Modification sera faite au greffe du Tribunal des activités économiques d'Auxerre
Pour avis
La Gérance

AL25019096

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 23.5.2025 les associés de la SARL RENALINE au capital de 5000€, siège social à CHAMVRES (89300) 6, route de Paroy, 820 469 062 RCS SENS, ont décidé de transférer le siège social à compter dudit jour.
SIÈGE SOCIAL
ANCIENNE MENTION PUBLIÉE : CHAMVRES (89300) 6, route de Paroy
NOUVELLE MENTION : LA FERTE LOUPIERE (89110) 11, rue Pierre de Courtenay.

AL25019102

MODIFICATION DU CAPITAL

SOCIETE CIVILE DU DOMAINE SIMONNET FEBVRE

Société civile
Au capital de 24 409,78 euros
Siège social : 9 avenue d'Oberwesel
89800 CHABLIS
400 717 799 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions du 14 mai 2025 les associés ont autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 24 409,78 euros à 24 028,62 euros par rachat et annulation de 25 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :Le capital est fixé à 24 409,78 euros, divisé en 1 601 parts sociales de 15,24 euros (environ) chacune.
Nouvelle mention :Le capital est fixé à 24 028,62 euros, divisé en 1 576 parts sociales de 15,24 euros (environ) chacune.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis

AL25019106

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

A.J.A. FOOTBALL

Société par actions simplifiée
Au capital de 16 000 000 euros
Porté à 31 000 000 euros
Siège social : Stade Abbé Deschamps
Route de Vaux
89000 AUXERRE
434 386 470 RCS AUXERRE

- De l'acte sous seing privé contenant décisions unanimes des associés en date du 6 juin 2025
- Du certificat délivré le 6 juin 2025 par le Commissaire aux Comptes de la Société, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société
- Du procès-verbal des décisions du Président du 6 juin 2025 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 15 000 000 euros par émission de 10 910 393 actions nouvelles de numéraire, et porté de 16 000 000 euros à 31 000 000 euros.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à seize millions d'euros (16 000 000 d'euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trente-et-un millions d'euros (31 000 000 d'euros).

AL25019112

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP en date du 3.6.2025 enregistré à SPFE d'AUXERRE le 6.06.2025, dossier 2025 00018726, référence 8904P01 2025 A 00717, La SARL ADAM au capital de 5.000 €, siège social LIGNY-LE-CHATEL (89144) 22, Grande Rue, 833 648 645 RCS AUXERRE,
a cédé à
Mme Océane COLIN, demeurant à NEUVY-SAUTOUR (89570) 5, rue du Bois Brulé,
La branche complète d'activité constituant un fonds artisanal et de commerce de coiffure mixte et de vente de parfumerie et de produits de beauté sise et exploitée à LIGNY-LE-CHATEL (89144) 22, Grande Rue, constituant un établissement principal pour lequel le vendeur est identifié sous le n° SIRET 833 648 645 00022 et ce moyennant la somme de 75.000€.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1.6.2025.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la publication au BODACC à l'adresse du fonds cédé à LIGNY-LE-CHATEL (89144) 22, Grande Rue et Me Ph. GUEGAN, avocat, 7, rue Alexandre Marie 89000 AUXERRE pour la correspondance.

AL25019091

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de PERRIGNY-SUR-ARMANÇON

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme, - de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-0157 du 19 mai 2025
une enquête publique relative à la demande d'un permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 23,43 ha et d'une puissance totale de11,96 MWc sur le territoire de la commune PERRIGNY-SUR-ARMANÇON, déposée par la SAS DERRIÈRE LA CRAS(groupe RENNER ENERGIES), **sera ouverte à la mairie de PERRIGNY-SUR-ARMANÇON pendant 31 jours consécutifs, du lundi16 juin 2025 (9h) au mercredi 16 juillet2025 (17h).**
Le dossier de demande d'un permis de construire (comprenant une étude d'impact, une attestation de l'absence d'avis de l'Autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales consultées) et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 16juin 2025 (9h) au mercredi 16 juillet 2025 (17h), à la mairie de PERRIGNY-SUR-ARMANÇON, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Monsieur Gilles PEYLET, est désigné commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal administratif de Dijon et Madame Jacqueline LAROSE est désignée commissaire enquêtrice suppléante, pour diligenter l'enquête .
Monsieur Gilles PEYLET recevra, en personne, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- à la mairie de PERRIGNY-SUR-ARMANÇON :
lundi 16 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
samedi 28 juin 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
lundi 30 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
mercredi 16 juillet 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-pv-perrigny-sur-armancon@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit au siège de l'enquête :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de PERRIGNY-SUR-ARMANÇON (89390),
9 chemin des Terres-Vacantes
ou
- par courrier adressé à la mairie de PERRIGNY-SUR-ARMANÇON,à l'attention du commissaire enquêteur.
Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adressehttps://www.yonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-classees-Loi-sur-l-eau-Declaration-d-Utilite-Publique-Photovoltaique/Enquetes-Publiquesainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 16 juin 2025 au 16 juillet 2025à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.16 ou au 03.86.72.79.89.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne ou en mairie de PERRIGNY-SUR-ARMANÇON,ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision d'accorder ou de refuser le permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de :
Monsieur Julien DEPOMMIER, responsable du projet pour le groupe RENNER ENERGIES - 40 Place du théâtre - 59800 LILLE -email : j.depommier@renner-energies.com- Tel : 06.46.15.88.03

AL25018875

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHABLIS – terre agricole – fonds occupé - 2 ha 18 a 20 ca - 'LES COTES CHETIVES' : ZL - 0044 - zonage : zone A du PLU
CHITRY – terre agricole – fonds occupé - 40 a 00 ca - 'LE CROUZAT DE CHITRY' : ZC - 0057 - zonage : zone A du PLU
COURGIS – terre agricole, terre à planter en AOC Chablis et bois-taillis – fonds occupé - 1 ha 79 a 97 ca - 'LES CROQUETTES' : A - 0201 - 'LES FOUILLETTES' : ZE - 0076 - 'LES MONTFLOTS' : ZL - 0136 - 'CHATILLON' : ZL - 0106 - 'REPLAT DE ROSETTE' : ZM - 0319 - 'LE CROUZAT DE CHITRY' : ZM - 0350 - zonage : RNU
TANLAY :
- 02 a 00 ca – terrain - 'BAS DE LA VOIE DE LA FORGE' : ZL-0002 - zonage : RNU
- 4 ha 04 a 08 ca – terre – libre après la récolte 2025 - 'L APPROCHE' : ZM-0065 - zonage : RNU
Intermédiation locative : location par le biais d'un bail rural d'une durée de 25 ans sur les communes de LEZINNES et TANLAY :
- LEZINNES – terre - 1 ha 38 a 40 ca - 'LES HAYS' : ZN – 0041 - 0042 - zonage : zone non constructible de la Carte Communale
- TANLAY – terre et pré – 35 ha 39 a 25 ca - 'PRALE' : ZD - 0037 - 'LE PRE DU CHATELOT' : ZD - 0096 - 'LE CHATELOT' : ZD - 0031 - 'LA PETITE LAUME' : ZD - 0032 - 'FONTAINE SAINT MARTIN' : ZL - 0051 - 'LES GRANGES' : ZL - 0061 - 'SUR LE RU' : ZL - 0034 'LES HAYS' : ZM – 0023 - 0024 - zonage : RNU
VENOY – terre occupée en partie - 2 ha 42 a 09 ca - 'LA VALLEE' : ZC - 0019 - 'LES BRUYERES' : ZV – 0045 - 0096 - 'LES THEUREAUX' : ZV – 0039 - 0040 – zonage : zone A du PLUi.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 07/07/2025 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25019134

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 2 août 2018,
Madame Nicole Pierrette Georgette BONNAUD-HUBERT, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Serge Maurice Précide BODIN-COLLANGE, , demeurant à SENS (89100) 20 rue de la Vanne.Née à CLICHY (92110), le 29 mai 1938. Décédée à SENS (89100) (FRANCE), le 22 février 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clotilde TATAT, notaire à SENS (89), 28, avenue Georges Pompidou, le 4 juin 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Clotilde TATAT, notaire à SENS (89) 28 avenue Georges Pompidou - BP 426 - 89104 SENS CEDEX, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS (89) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25019077

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 11/06/2025 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique SDO ELECTRO 53 rue Paul Desjardins 89230 Pontigny (Travaux de peinture industrielle). RCS Auxerre 838410454. CIP 4915. Date de cessation des paiements : 08/04/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019084

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Distribution Vente Import Export

EURL au capital de 50000 €
Siège social : 33 RUE DES OUBLETTES
89100 Sens
812 336 626 RCS de Sens

Aux termes de l'AGE en date du 22/04/2025 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme DELION CHRISTINE, demeurant 33 RUE DES OUBLETTES 89100 Sens pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2025.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens.
Radiation au RCS de Sens

AL25019089

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

INSTITUT MGN

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1 euro
Siège social : 70 Avenue Jean Jaurès
89400 MIGENNES
Siège de liquidation
11 Rue Romain Rolland
89300 JOIGNY
845 232 479 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 15 mai 2025, l'Associée Unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 mai 2024, déchargé Madame Julie MAIGNIEN, demeurant 11 Rue Romain Rolland – 89300 JOIGNY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL25019092

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL LA COTE

SARL en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Assujettie au régime fiscal des sociétés de capitaux
Siège social
07 rue de la Fontaine SANVIGNE
89310 ETIVEY
Siège de liquidation : 06 impasse Génieux
71150 FARGES-LES-CHALON
883 640 005 RCS CHALON SUR SAONE

Aux termes d'une décision en date du 10 juin 2025 au siège de liquidation, l'Associé Unique, après avoir entendu l'exposé du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe TONNON demeurant à FARGES-LES-CHALON (71150) – 06 impasses Génieux de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de CHALON SUR SAONE en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL25019114

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SASU VISTA

En liquidation
Au capital de 100 €
Siège social : 8 bis rue des Oublettes
89100 SENS
RCS SENS 750 001 927

En date du 11/06/2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Monsieur SEFRIOUN LARBI, demeurant 8 bis rue des Oublettes, 89100 SENS de son mandat, lui a donné quitus de la gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 11/03/2025.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce SENS.
SEFRIOUN

AL25019123

NON DISSOLUTION

SAS MALAU

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 1 hameau de la Regaillarderie
89150 SAVIGNY SUR CLAIRIS
981 335 524 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 11/06/2025 l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS.
La Présidente

AL25019137

// CONSTITUTION

LB BATIMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 1 Rue des Uziottes
Montarin
89630 QUARRE LES TOMBES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUARRE LES TOMBES du 06/06/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LB BATIMENT
Siège : 1 Rue des Uziottes - Montarin, 89630 QUARRE LES TOMBES
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 4 000 euros
Objet : les travaux de maçonnerie, de plâtrerie, de plaquisterie, de peinture, de pose de menuiserie, de rénovation, de revêtement des sols et murs, terrassement et plus généralement tous les travaux de construction réalisés en entreprise générale.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. BLIN Ludovic, demeurant 1 Rue des Uziottes – Montarin 89630 QUARRE LES TOMBES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL25019076

EDENIA PATRIMOINE
Société civile immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social
16 Rue du Clos Aillant Sur Tholon
89110 MONTHOLON
En cours d'immatriculation au RCS SENS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTHOLON du 21 mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : EDENIA PATRIMOINE
Siège social : 16 Rue du Clos Aillant Sur Tholon, 89110 MONTHOLON
Objet social : l'acquisition de tous biens immobiliers, l'exploitation et la mise en valeur de tous terrains pour l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, l'administration, la gestion – par voie de location notamment – et la mise en valeur de tous immeubles dont la société pourrait devenir propriétaire ; l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Virginie AUVINET demeurant 16 Rue du Clos Aillant Sur Tholon, 89110 MONTHOLON, Monsieur David LENOBLE demeurant 16 Rue du Clos Aillant Sur Tholon, 89110 MONTHOLON.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL25019080

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 juin 2025, il a été constitué une société en nom collectif.
Dénomination sociale : SNC ROUSSELLE ET FILS.
Forme : Société en nom collectif.
Objet : Prestations de travaux agricoles. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières,

ANNONCES LÉGALES

pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Capital social : 2 000,00 euros.
Siège social : 9 route de Saligny 89260 VOISINES.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérant : Monsieur Davy ROUSSELLE demeurant 9 route de Saligny 89260 VOISINES
Cessions de parts : Toutes les cessions sont soumises à agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité.La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis et mention, la gérance.

AL25019104

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/05/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : IMMO KYLEO
Forme : SCI
Capital social : 3 000 € avec un capital minimum de 3 000 €
Siège social : 9 Allée des Acacias, 89690 CHEROY
Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement.
Gérance : M. Thomas LUTAN demeurant 9 Allée des Acacias, 89690 CHEROY
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts. Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL25019135



CHRONIQUE JURIDIQUE

L'élagage et/ou l'abattage des arbres du voisin

Il est possible d'obtenir l'abattage et/ou l'élagage des arbres présents sur le fonds de votre voisin dans plusieurs hypothèses.
La première hypothèse concerne les arbres plantés en limite de propriété sans respecter les distances prescrites par le Code civil et/ou dont la hauteur ne respecte pas les dispositions du Code civil.

L'article 671 du Code civil dispose en effet que :
« Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.
Précision : La distance qui existe entre les arbres et la ligne séparative doit être déterminée depuis cette ligne jusqu'à l'axe médian du tronc des arbres.
Si les arbres de vos voisins ne respectent pas ces prescriptions, vous pouvez exiger qu'ils soient élagués aux hauteurs prescrites à l'article 671 du Code civil ou qu'ils soient abattus.
Mais une telle action n'est pas possible s'il y a titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire.

La seconde hypothèse concerne des arbres à l'origine d'un trouble anormal de voisinage.
Il est de principe que nul ne doit causer à autrui un trouble anormal de voisinage.
Il ressort de la combinaison des articles 544 et 651 du Code civil que le droit pour un propriétaire de jouir de sa chose de la manière la plus absolue, sauf usage prohibé par la loi ou les règlements, est limité par l'obligation qu'il a de ne causer à la propriété d'autrui aucun dommage dépassant les inconvénients normaux du voisinage.
Dans la pratique, et pour que le trouble de voisinage soit constitué, il est nécessaire que soit démontrée l'existence d'un trouble anormal qui s'inscrit dans un rapport de voisinage et qui cause un préjudice.

Philippe Gaignet

La garantie décennale des dommages

Assurance obligatoire pour le professionnels du bâtiment, la garantie décennale couvre les dommages susceptibles d'affecter la solidité de l'ouvrage et survenus après la réception des travaux.
Ce sont les articles 1792 et suivants du Code civil qui imposent la souscription de cette assurance avant tout démarrage du projet de construction ou de rénovation. Ainsi, en cas de dommages importants (appelés également malfaçons) constatés dans un délai de 10 ans à compter de la réception de La construction, le maître d'ouvrage peut engager la responsabilité décennale de l'entreprise.
Le constructeur est assuré pour les dommages affectant la solidité du bâti ou rendant l'ouvrage impropre à sa destination. L'assurance prend donc en charge la réparation des désordres qui apparaissent au niveau de la structure du bâtiment (murs, charpente, toiture, fondations… et de ses éléments d'équipement indissociables), tel est le cas par exemple des fissures dans un mur porteur, des affaissements de dalle, des défauts d'étanchéité… de l'entreprise.
Dans le cadre du chantier d'une maison ou d'un autre édifice, les défauts de conformité et les désordres esthétiques ne relèvent pas de la garantie décennale. Si les ouvrages ne sont pas conformes (sol irrégulier par exemple) le propriétaire de l'ouvrage dispose d'autres recours : il devra émettre des réserves sur le procès-verbal de réception de chantier et engager la responsabilité du bâtisseur sur le fondement de la garantie de parfait achèvement, dans un délai d'1 an.
L'artisan en charge du projet a le droit de déclarer le sinistre auprès de sa compagnie qui l'assure, pour faire financer le coût des réparations des dégâts. Lorsque les sommes en jeu sont importantes, cela permet au prestataire de ne pas mettre en péril son activité. La garantie décennale (une des garanties constructeur) sécurise également Le propriétaire de l'ouvrage, assuré d'être couvert par un tiers solvable, la compagnie d'assurance de l'artisan en l'occurrence.
Des sanctions financières lourdes en cas de défaut d'assurance
Il est donc fortement conseillé de s'assurer auprès de l'artisan concerné qu'il est couvert en lui demandant de fournir une copie de son attestation de garantie décennale. Précisons que la loi Macron du 6 août 2015 (qui modifie l'article L243-2 du code des assurances) oblige tous les professionnels à joindre aux devis et factures cette attestation.
Rappelons enfin que le défaut de souscription de l'assurance obligatoire de responsabilité civile décennale est lourdement sanctionné : il est passible, au maximum, d'une peine d'emprisonnement de 6 mois et d'une amende de 75.000,00 €, en application de l'article L.243-3 du Code de la construction et de l'habitation. Dans de nombreux cas, l'entreprise en charge des travaux est également condamnée à verser une indemnisation aux victimes en réparation du préjudice subi. Le dirigeant n'ayant pas souscrit d'assurance devra alors payer sur ses fonds propres.

Marie Charrier Ennaert

Fermier évincé : quelle indemnisation ?

Un propriétaire de parcelles louées par bail rural peut, sous conditions et dans certains cas, résilier le bail pour changement de destination des biens loués. Le fermier évincé a alors le droit légitime d'être indemnisé.

La matière est suffisamment connue dans ses règles de forme et de fonds pour ne s'intéresser ici qu'à la question de l'indemnisation elle-même. Le code rural est avare de précisions sur la question, indiquant seulement que le fermier est indemnisé du préjudice qu'il subit comme il le serait en cas d'expropriation. La jurisprudence, quant à elle, nous indique qu'aucune indemnité pour perte de jouissance ne peut être réclamée si l'éviction coïncide avec la date normale de fin de bail. Pour le reste, il faut presque se débrouiller.

Le premier réflexe de l'exploitant concerné devra donc consister à prendre appui sur les compétences reconnues en la matière, habituées à manier la calculatrice et à déterminer le niveau de préjudice (direct, matériel et certain) qui doit être indemnisé. Les pôles Aménagement-Urbanisme des Chambres d'Agriculture sont des référents incontestables à la disposition des demandeurs. Leur méthode de travail repose sur l'application au cas considéré des règles définies par des protocoles ou accords départementaux.

Mais calculer une indemnité est une chose, l'obtenir en est une autre. Quand il s'agit d'argent, tout moyen de discuter ou de contester est bon à utiliser. La négociation apparait, dans ce contexte, comme le moyen le plus utilement privilégié. Elle évite en effet de devoir suivre les règles du code rural, relatives notamment au formalisme (congé de commissaire de justice, préavis à respecter…). Elle évite d'être contraint de saisir le tribunal paritaire des baux ruraux qui fixera le montant de l'indemnité après une procédure longue et parfois onéreuse. Elle peut éviter aussi que le fermier ne se maintienne dans les lieux, le code rural précisant que le preneur en place ne peut être contraint de quitter les lieux avant la fin de l'année culturale au cours de laquelle l'indemnité lui a été payée.

Philippe Gaignet



Freepik

LOISIRS

// À QUENNE

L'écomusée de la vigne et du vin a ouvert ses portes !

Jean-Baptiste Thibaut, viticulteur à Quenne, près d'Auxerre, vient d'ouvrir un écomusée de la vigne et du vin, spécialisé sur l'histoire de sa famille.

C'est dans l'entrée majestueuse du domaine familial Thibault, que Jean-Baptiste Thibaut, viticulteur et 1er vice-président à la Chambre d'agriculture de l'Yonne accueille les premiers amateurs de vins. *« Ma nièce a réalisé un arbre généalogique de toute ma famille pour retracer l'histoire de la vigne et de notre domaine »*, débute-t-il, sur une estrade dans la cour du domaine. Accompagnée par un verre de vin blanc, la visite débute. En avançant dans la bâtisse, vers un salon extérieur, le viticulteur partage un souvenir. *« En 2015, on est allés plusieurs fois à Chitry avec ma grand-mère et on a retrouvé une pioche dans la vigne pendant que je la défrichais. Les anciens du village ont trouvé touchant le fait que notre famille allait avoir des descendants qui allaient replanter de la vigne »*, témoigne le 1er vice-président de la Chambre d'agriculture. En montant les marches de l'escalier, Jean-Baptiste Thibaut poursuit la visite. C'est alors qu'il retrace les maladies qui ont ravagé le vignoble icaunais. *« En 1860, jusqu'à 90 % de la récolte était touchée par le mildiou ou l'oïdium. Le soufre et le cuivre étaient efficaces et ça a permis de sauver la récolte »*, assure-t-il. L'arrivée du phylloxéra a changé la donne. *« L'insecte attaquait les racines. Pour régler le problème, ils ont dû croiser des pieds européens avec des pieds américains, et ça faisait du vin. Les pieds n'avaient pas de maladies, mais ceux qui buvaient trop de vin devenaient fous et aveugles »*, ajoute-t-il, en poursuivant la visite dans une troisième salle, emplie de matériels anciens issus de ses ancêtres.

Sur les pas des ancêtres

« Maintenant, on arrive aux vendanges. Tout est électrique aujourd'hui, mais avant tout se faisait à la main. Donc là, on a les photos des vendanges, octobre 1917, Germain Thibaut, son père, ses sœurs et sa mère », illustre-t-il. Les photos témoignent de l'évolution des méthodes. *« Voici le pressoir, il date du XVIII^e siècle, et il a une particularité. Tu mets le raisin dedans, et il en sort directement une bouteille de vin »*, s'amuse Jean-Baptiste Thibaut, en versant du vin dans les verres de ses visiteurs. C'est en continuant la visite, que le viticulteur invite le visiteur dans une pièce obscure et pourvue d'un écran. Le film projeté explique le fonctionnement du vignoble. *« La visite guidée comprend quatre vins différents dont un bourgogne aligoté, un bourgogne Chitry Blanc, un bourgogne Chitry Rouge et un bourgogne Côte d'Auxerre Rouge »*, ajoute-t-il en fin de visite.



Jean-Baptiste Thibaut, viticulteur dans son écomusée situé à Quenne.

Charlotte Sauvignac

Ouvert depuis le 1er avril jusqu'au 30 octobre, du lundi au samedi, à trois heures précises (10 h, 14 h et 16 h), vous pouvez découvrir l'histoire du domaine Thibaut, en réservant par mail à reservation-ecomusee@domainethibaut.fr

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Du 20 au 22 juin

// La Moisson des Brasseurs en Côte-d'Or

La Moisson des Brasseurs est de retour pour sa 14e édition. Ce rendez-vous est l'occasion pour le grand public d'aller à la rencontre des brasseurs et de découvrir les méthodes de fabrication de la bière. Trois brasseries de Côte-d'Or y participent : la Brasserie de France, à Beaune (16, rue Maurice Chantin), Les Trois Brasseurs à Dijon Toison d'Or (Centre Commercial La Toison d'Or, Route de Langres), et Les Trois Brasseurs à Quetigny (1 rue du Cap-Vert).

• Jeudi 26 juin

// Lecture de paysage à Meursault

Laissez-vous tenter par une incursion dans les trésors souterrains de Meursault. De caves à double étage en caveaux cisterciens, laissez-vous surprendre par la richesse architecturale et l'esprit des lieux, des plus connus aux plus secrets.

Renseignements : www.beaune-tourisme.fr

• 4, 5 et 6 juillet

// Anniversaire du classement des Climats de Bourgogne

À Puligny-Montrachet, le 4 juillet, soirée exceptionnelle pour célébrer 10 ans d'inscription des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'Unesco, avec parcours immersif, spectacle, art, concerts et dégustations. À Dijon, les 5 et 6 juillet, visites théâtralisées et dégustations pour découvrir 10 lieux emblématique de l'histoire viticole dijonnaise. À Beaune, à la Cité des Climats et du vin, les 5 et 6 juillet, visites, ateliers scientifiques et artistiques, et dégustations.

10ansdesclimats.com

• Samedi 27 septembre

// Le pique-nique fermier de Dijon repoussé à septembre

Il devait se tenir le samedi 14 juin sur la place de La République à Dijon mais le pique-nique fermier organisé par l'association Bienvenue à la Ferme est finalement repoussé au samedi 27 septembre.

• Jusqu'au 11 novembre

// Exposition sur les faïences nivernaises à Arnay-le-Duc

La Maison régionale des arts de la table propose une exposition intitulée « Nivernaises en lumière. Splendeurs de la faïence et de la céramique ». Elle met en lumière les faïences de Nevers et du Nivernais, présentant des centaines de pièces uniques, certaines datant du XVIIIe siècle. Ces trésors sont prêtés par le collectionneur passionné Guy Marin.

Maison régionale des arts de la table : Hospices Saint-Pierre, 15 ; rue Saint-Jacques à Arnay-le-Duc. www.musee-artsdelatable.fr

Nièvre

• à partir du 21 juin

// Rendez-vous JA

Les JA des cantons Nivernais se mobilisent pour animer le territoire, voici les dates clés à retenir : le 21 juin : Fête de la musique, avec les JA de Tannay à 19h au Bar « Aux trois Points Rouges » à Nuars ; le 2 août : Concours de labour des JA Lormes (Comice) ; le 9 août : concours de labour des JA Châtillon en Bazois (Comice) et concours de labour des JA Tannay ; le 15 août : concours de labour des JA Château-Chinon et concours de labour des JA St Saulge ; le 23 août : concours de labour des JA Varzy/Clamecy et concours de labour des JA Donzy (Comice) ; le 30 août : Finale départementale de labour JA Nièvre/ JA Decize ; le 20 septembre : concours de labour JA Brinon.

• 21 et 22 juin

// « Forêt enchantée »

Afin de célébrer la forêt, un week-end dédié est organisé à Murlin. Durant les deux jours, sont proposés : un marché de producteurs et artisans locaux, des démonstrations des tonneliers de la Manufacture Tonnelière La Grange, la découverte de la merranderie, des expositions (Fonds Charlois, œuvres de l'artiste Pascal Oudet ainsi que des savoir-faire de la foudrerie) , la visite du laboratoire Exact ou encore des lectures musicales contées. En sus, toujours durant les deux jours, sont organisées (sur réservations) des dégustations de vins, des minis soins cosmétiques La Chênaie, des ateliers. Le 22 juin, des sorties découverte de la forêt sont orchestrées sur réservation.

Réservations et informations : https://www.fondscharlois.com/ ou au 03 86 38 17 55.

• Dimanche 22 juin

// Balade contée

À 10 h, le Théâtre du Temps Pluriel organise une balade contée de 3 h, au départ du Château de Villars, à Saint-Parize-le-Châtel. Le parcours de 6 km environ sera ponctué par des pauses littéraires et musicales.

Informations : https://maisonculture.fr/spectacle/chemins-de-traverse ; Réservation à nadia.joly@maisonculture.fr

• 27 et 28 juin, et 18 et 19 juillet

// Deux châteaux nivernais

Dans le La Maison de la culture propose une immersion dans l'univers de Choderlos De Laclos, dans deux sites nivernais. Les premières rencontres se dérouleront au Château d'Anizy (Panneçot) : le 27 juin à 22 h avec la projection du film « Les liaisons dangereuses » de Stephen Frears, puis le 28 juin à 21 h 30 avec une représentation de Merteuil. Puis, deux autres rendez-vous sont proposés au Château de Dumphlun (Billy-Chevannes) : le18 juillet à 22 h avec la projection du film « Valmont » de Milos Forman, puis le 19 juillet à 21 h 30 avec la représentation de Merteuil. Tarif : 18 € pour un week-end (vendredi + samedi).

Ouverture des réservations le 15 avril. Renseignements : https://maisonculture.fr/saison/la-vie-de-chateau

// LIVRE

21 Corinne Fauconnet, conteuse des « empicassés »

En Bourgogne, un « empicassé », c'est un ensorcelé, quelqu'un à qui on a jeté un sort. Dans le roman qu'elle prépare, la Côte-d'Orienne Corinne Fauconnet utilise cette matière sans verser dans le folklore. Elle y trouve le moyen d'évoquer un monde agricole confronté au changement.



Raconter un monde agricole en pleine mutation, mais encore confronté à la hantise du mauvais sort... C'est le but que s'est fixée Corinne Fauconnet avec son roman Les Ensorcelés.

On ne sait jamais trop comment naît un roman. Il y faut du hasard, de la réflexion, du vécu. Pour Corinne Fauconnet, on peut parler d'une collision. Pas sur la route, mais dans sa tête. Une collision aux allures d'évidence. L'écrivaine, installée dans le village de Rougemont, près de Montbard, en Côte-d'Or, met actuellement la dernière main à un roman qui devrait s'intituler *Les Ensorcelés*. On y parle de l'Auxois, de la paysannerie de la fin des années cinquante, d'une agriculture qui change et de sorcellerie ! Étrange cocktail qui prend sa cohérence lorsque Corinne Fauconnet explique comment l'idée lui en est venue : *« Dans le cadre d'études de psychologie reprises il y a quelques années, j'ai été marquée par les travaux de l'ethnologue Jeanne Favret-Saada. Elle a beaucoup travaillé sur la sorcellerie dans les provinces. En étudiant son travail, cela a résonné avec mes lectures du Bourguignon Henri Vincenot qui fait beaucoup référence, dans son œuvre, aux désorceleurs, des individus capables de lever ou d'annuler des sortilèges, aussi nommés « dépicasseurs », en Bourgogne. Être victime d'un sort, c'est être « empicassé ». Je crois que mon roman est né de cette rencontre entre les recherches de l'ethnologue et les histoires racontées par Henri Vincenot… »*

La fin d'une certaine paysannerie

Au cœur des *Ensorcelés*, on trouve Jeanne et Robert Garnier, un couple qui reprend l'exploitation agricole familiale, à un moment de profondes évolutions pour l'agriculture française d'après-guerre. *« Cette histoire,* poursuit l'auteure, *me permet d'aller puiser dans mes souvenirs d'enfance et de laisser libre cours à mon imagination, en évoquant la fin de la petite paysannerie de subsistance, une réalité dont j'ai été témoin. »* Robert Garnier, aîné de sa fratrie, est chargé naturellement de poursuivre l'activité agricole, au détriment de ses frères et sœurs, contraints d'aller travailler ailleurs. Cette dimension, elle est au centre des *Ensorcelés*, dans la mesure où l'auteure révèle aussi le poids de la responsabilité qui repose sur les épaules d'un homme qui a des valeurs mais qui, économiquement, ne peut pas compenser le bien dont il a hérité, aux dépens des autres membres de sa famille. Les malheurs, récurrents, auxquels il va se trouver confronté, ouvre une fenêtre inattendue sur cette sorcellerie qui, comme le souligne Corinne Fauconnet, n'est pas à confondre avec une survivance archaïque : *« Ils sont confrontés à des pertes d'animaux, des maladies, des malheurs à répétition, qui ne sont pas toujours rationnels. Les vétérinaires restent perplexes et impuissants. Les ennuis mécaniques s'ajoutent aux problèmes sur les animaux, un incendie se déclenche… Robert Garnier, affaibli par ces péripéties, se met à boire, le couple se fragilise, même leur fille tombe malade. L'idée d'un sort jeté sur la famille s'impose peu à peu. »* C'est là qu'intervient le personnage de Simone Bertheau, la désorceleuse.

Entre fantastique et réalité documentée

Pour autant, dans cette Bourgogne d'après guerre, plus personne ne croit au diable. L'ouvrage de Corinne Fauconnet se révèle alors prometteur, dans sa capacité à décrire une réalité où l'irrationnel est présent, mais sans pour autant verser dans le cliché d'une campagne moyenâgeuse et arriérée. Ce roman se présente comme la rencontre de la paysannerie de la fin des années cinquante et des pratiques qui touchent à la rivalité, la jalousie, et nos peurs ancestrales. Corinne Fauconnet a construit son ouvrage comme un thriller parsemé d'indices, où le fantastique a sa place, au côté d'une réalité bien documentée. *« J'ai beaucoup échangé avec Jean-Louis Gallien, un agriculteur de Bussy-la-Pesles, près de Sombernon, afin d'ancrer ce que j'avais envie d'écrire dans un réel, un vécu. »* Le gros bourg où vivent Jeanne et Robert Garnier est imaginaire, mais il se situe géographiquement dans l'Auxois, il comporte des commerces et bruisse de commérages. Les rituels de la désorceleuse sont bien présents : piquer dans un cœur de bœuf, faire sauter du sel dans une poêle, tirer des cartes… Le désorceleur fait sortir la colère. Il fait parler aussi, à la manière d'un thérapeute. *« Le personnage de Simone Bertheau,* précise Corinne Fauconnet, *actionne des leviers, elle sait que les ensorcelés sont toujours des hommes, aînés de la famille, qui se sentent coupables de reprendre l'exploitation et donc, d'affaiblir économiquement leurs frères et sœurs. »* Ce qui apparaît en filigrane, et au-delà de la dimension irrationnelle des choses, c'est aussi le récit d'une solitude, avec des exploitations qui ne peuvent plus faire vivre toute une famille et l'aîné qui doit prendre la suite pendant que ses frères et sœurs partent vers d'autres horizons professionnels.

Résonances actuelles

Cette rencontre entre des réalités socio-économiques très concrètes résonne même aujourd'hui avec la problématique du renouvellement des générations et de la transmission des exploitations, tout en faisant écho à des dimensions mystérieuses qui touchent à des peurs enfouies en chacun de nous. En écoutant l'auteure détailler son travail, on est frappé de sa proximité avec la thématique des conflits de légitimité qui peuvent exister, aujourd'hui, à travers la responsabilité que peut ressentir un fils ou une fille d'agriculteur lorsqu'il s'agit d'assurer la continuité et la pérennité du travail effectué par les générations précédentes. Le désorceleur, conscient de l'anxiété de l'aîné, dans un univers où la faiblesse est inconcevable pour un homme, agit comme un thérapeute de l'âme. *Les Ensorcelés* pourrait être édité d'ici la fin de l'année et Corinne Fauconnet devrait participer au festival Livres en Vignes qui se tiendra les 27 et 28 septembre au château du Clos de Vougeot. L'occasion, pour les lecteurs, de découvrir comment cette auteure, ex-enseignante et passionnée par la transmission du savoir par l'écriture, aura su jouer avec la langue et les imaginaires pour raconter au mieux ce qu'elle nomme joliment *« cette grande affaire qui nous entoure »*, et qu'on peut résumer à la vie.

Berty Robert

La force plutôt que le diable ou le bon Dieu...

Extrait d'un dialogue tiré des *Ensorcelés* :

« Quand on lui disait que ses pratiques étaient moyenâgeuses, elle haussait les épaules !
- Qu'est-ce qu'elle voulait dire par là ?
- Rien à voir avec le diable ou le bon Dieu, mais avec la force.
- Les gens venaient pour la maladie ?
- Pour la maladie, pour l'amour, pour les bêtes et la répétition catastrophique des malheurs afin de retrouver l'abondance perdue (...) »